



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Ministre de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales et de l'Aménagement des territoires

PROJET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA CASAMANCE (PDEC)
P175325

CREDIT N° 70400-SN

**ETUDE DE REFERENCE DU PROJET DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE DE LA CASAMANCE (PDEC)**

Rapport Final

Présenté par : CHEIKH FALL

Consultant Suivi Evaluation

Email: falagroeco@gmail.com

Téléphone: 77 557 20 43

Mai 2024

RESUME

L'objectif de l'étude était de faire la caractérisation socio-économique de la zone d'intervention et d'établir des valeurs de référence des indicateurs du cadre de résultats du PDEC. L'étude a couvert la zone d'intervention du projet PDEC à savoir les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor.

Des enquêtes ont été menées auprès des ménages qui constituent notre unité statistique. Nous avons considéré les ménages situés dans les communes de la zone d'intervention du projet comme bénéficiaires. La méthode du matching a été utilisée pour choisir les villages de contrôle pour les ménages témoins. Une sélection aléatoire a été faite pour désigner les ménages à enquêter dans les zones cibles comme dans les zones témoins. 980 ménages ont été enquêtés dans 140 villages. Parallèlement des entretiens ont été menés au niveau de 22 OCB et 06 acteurs institutionnels.

Les résultats de l'étude montrent que la grande majorité des ménages sont dirigés par un homme (93,92%). Les femmes ne représentent qu'une minorité des chefs de ménage enquêtés (6,08%). L'âge moyen des chefs de ménage est de 54 ans ; ces derniers sont répartis majoritairement entre Peulhs (53,35%), Diola (15,3%) et Manding (13,52%).

L'agriculture (grande culture, arboriculture et le maraichage) est l'activité principale. Cependant le commerce et l'emploi rapporte plus en termes de revenu du ménage. Les ménages disposent en moyenne de 2,25 ha et produisent de l'arachide, du maïs, du mil, du riz des fruits et des légumes.

En termes d'accès aux infrastructures de base, il est relevé que la majeure partie des ménages font plus de 5 km pour accéder aux hôpitaux régionaux, marchés hebdomadaires, marchés de taille régionale et des services de stockage, conditionnement et de transformation. Les infrastructures dont l'accès est à moins de 2 Km pour la majorité des ménages sont composées de point d'eau et des écoles primaires et secondaires ainsi qu'aux routes.

Une certaine dynamique organisationnelle est notée dans le fonctionnement des OCB de la zone d'intervention dont plus de 40% regroupent plus de 1 000 membres. Les femmes (45%) et les jeunes (32%) sont représentés dans les instances de décisions. Les collectivités (100%) planifient leurs actions en prenant en compte les préoccupations des jeunes et des femmes à travers diverses actions et initiatives visant à améliorer leur participation et leur inclusion dans la vie communautaire. Ces collectivités (82%) prennent en compte les changements climatiques dans les documents de planification. Elles veillent aussi à l'accès équitable aux ressources productives, notamment pour les femmes et les personnes vivant avec un handicap.

Table des matières

RESUME	ii
Table des matières	iii
Liste des sigles et abréviations	v
Liste des tableaux.....	vii
Liste des figures.....	ix
INTRODUCTION.....	1
I. OBJECTIFS DE LA MISSION	3
II. RESULTATS ATTENDUS.....	4
III. METHODOLOGIE	5
3.1. Zone d'étude.....	5
3.2. Rencontre avec le commanditaire.....	6
3.3. Revue documentaire	6
3.4. Collecte et traitement des données	7
3.4.1. Echantillonnage	7
3.4.2. Elaboration des outils de collecte	10
3.4.3. Sélection et formation de l'équipe de collecte.....	11
3.4.4. Enquête de terrain.....	12
3.4.5. Traitement et analyse.....	12
3.5. Limites de la mission	12
IV. RESULTATS ET DISCUSSIONS	13
4.1. Caractérisation socio-démographique des ménages	13
4.1.1. Caractéristique des chefs de ménages.....	13
4.1.2. Composition socio-démographique du ménage	15
4.1.3. Activités des membres du ménage	17
4.2. Productions agricoles.....	19
4.2.1. Accès et utilisation de la terre	19
4.2.1.1. Capital foncier	19
4.2.1.2. Spéculations cultivées	22
4.2.2. Intrants et couts	24
4.2.2.1. Les intrants utilisés	24
4.2.2.2. Le cout des intrants	25
4.2.3. Accès aux équipements agricoles	27

4.3.	Situation de l'élevage.....	30
4.4.	Niveau et source de revenus des ménages.....	32
4.4.1.	Source de revenus des ménages	32
4.4.2.	Niveau de revenus des ménages	34
4.5.	Accès aux infrastructures de base.....	35
4.5.1.	Accessibilité aux infrastructures de base.....	35
4.5.2.	Dépenses liées à l'accès aux infrastructures de base.....	46
4.6.	Dépense du ménage	49
4.7.	Cartographie des acteurs organisations existants et opérationnels.....	52
4.7.1.	Acteurs et organisation intervenant dans la zone.....	52
4.7.2.	Les mécanismes existants de Gestion de connaissances.....	53
4.8.	Vie associative.....	54
4.8.1.	Caractérisation des OCB.....	54
4.8.2.	Relation avec les acteurs.....	61
4.8.3.	Gestion financière des OCB.....	64
4.8.4.	Besoin d'accompagnement	67
4.9.	Situation sur la gouvernance au niveau des collectivités.....	68
4.9.1.	Identification des structures de gouvernance et de gestion des ressources naturelles	68
4.9.2.	Fonctionnalité des structures de gouvernance et de gestion des ressources naturelles	72
	Annexe.....	99

Liste des sigles et abréviations

AJAC–COLUFIFA	Association des jeunes agriculteurs de la Casamance
ANDS	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
ARD	Agence Régionale de Développement
BNDE	Banque Nationale de Développement Economique
CGCL	Code Générale des Collectivités Locales
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
COOPAD	Coopérative rurale de l'Arrondissement de Diendé
DAPSA	Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles
DRDR	Direction Régionale de Développement Rural
FAR	Femme Agriculture Résiliente
FEPROBA	Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé
FNOPS/T	Fédération nationale des organismes privés stockeurs
FONGIP	Fonds de Garantie des investissements Prioritaires
FONGS	Fédération des Organisations Non-Gouvernementales du Sénégal
FONSIS	Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
GIE	Groupement d'Intérêt Économique
GPF	Groupement de Promotion Féminin
LBA	La Banque Agricole
LOASP	Loi d'Orientation agro-sylvopastorale
NPA	Nouvelle politique agricole
OCB	Organismes Communautaires de Base
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OP	Organisations Paysannes
PADEC	Programme d'Appui au Développement Economique de la Casamance
PDEC	Projet de Développement Economique de la Casamance
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement

PPDC	Projet Pôle de Développement de la Casamance
PSAOP	programme Services Agricoles et Appui aux Organisations de Producteurs
RESOPP	Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal
UNIS	Union Nationale Interprofessionnelle des Semences

Liste des tableaux

Tableau 1 : Taille de l'échantillon dans le cas d'une variable binaire (indicateur de proportion)	9
Tableau 2 : Taille de l'échantillon dans le cas d'une variable binaire (indicateur de proportion)	10
Tableau 3 : Taille d'échantillon de l'étude.....	10
Tableau 4 : Les caractéristiques des chefs de ménage	13
Tableau 5 : Les ethnies des chefs de ménages par région	14
Tableau 6 : Sexe du chef de ménage par région selon le groupe.....	14
Tableau 7 : Age moyen du chef de ménage par région selon les groupes.....	15
Tableau 8 : Le niveau d'instruction du chef de ménage et la taille du ménage.....	16
Tableau 9 : Taille moyenne des ménages par région et groupe	17
Tableau 10 : Répartition des activités (principales et secondaires) des ménages.....	18
Tableau 11 : Répartition des activités (principales et secondaires) des ménages par région	19
Tableau 12 : Superficie utilisé par région et groupe.....	20
Tableau 13 : Superficie utilisé pour les ménages dirigés par des femmes par région.....	21
Tableau 14 : Les modalités d'accès au foncier.....	21
Tableau 15 : Techniques de gestion de la fertilité des sols des ménages	22
Tableau 16 : Types de cultures dominantes pratiqués par les ménages suivant la région (en %)	23
Tableau 17 : Répartition des sources des intrants utilisés par les ménages.....	25
Tableau 18 : Répartition des coûts des intrants utilisés par les ménages par région	26
Tableau 19 : L'état du matériel agricole utilisé par les ménages	29
Tableau 20 : Répartition des ménages possédant du cheptel par région.....	31
Tableau 21 : Effectif moyen de cheptel possédées par les ménages suivant la région	31
Tableau 22 : Sources de revenu des ménages	32
Tableau 23 : Sources de revenu des ménages en % par région	33
Tableau 24 : Revenus annuels moyens des ménages (FCFA)	34
Tableau 25 : Revenus annuels moyens des ménages (FCFA) par région	35
Tableau 26 : Distance d'accès aux infrastructures de base	36
Tableau 27 : Distance d'accès aux infrastructures de base par région	38
Tableau 28 : Moyens d'accès aux infrastructures de base.....	40
Tableau 29 : Moyens d'accès aux infrastructures de base par région	42
Tableau 30 : Temps d'accès aux infrastructures de base.....	44
Tableau 31 : Temps d'accès aux infrastructures de base par région	45

Tableau 32 : Coûts de déplacement pour accéder aux infrastructures socio-économiques de base....	46
Tableau 33 : Coûts de déplacement pour accéder aux infrastructures socio-économiques de base par région.....	47
Tableau 34 : Dépenses de service dans les infrastructures socio-économiques de base	48
Tableau 35 : Dépenses de service dans les infrastructures socio-économiques de base par région.....	49
Tableau 36 : Les dépenses de consommation du ménage au cours des 30 derniers jours.....	49
Tableau 37 : Les dépenses de consommation du ménage au cours des 30 derniers jours par région (en Fcfa)	50
Tableau 38 : Dépenses en biens et services sur une année des ménages (en FCFA)	51
Tableau 39 : Dépenses en biens et services annuels des ménages (en FCFA) par région.....	52
Tableau 40 : Représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de décision des OCB par région.....	60
Tableau 41 : Effectif moyen des membres des collectivités territoriales selon le genre.....	79
Tableau 42 : Partenaires de soutien aux collectivités territoriales dans la zone d'étude	80
Tableau 43 : Indicateurs des objectifs de développement du projet.....	96
Tableau 44 : Indicateurs de résultats intermédiaires par composantes	96

Liste des figures

Figure 1 : Zone d'étude	6
Figure 2 : Superficie disposée et utilité par les ménages.....	20
Figure 3 : Les cultures dominantes pratiquées par les ménages	23
Figure 4 : Proportion de ménages ayant accès aux intrants par type	24
Figure 5 : Coûts d'acquisition des intrants.....	26
Figure 6 : Importance de l'utilisation de la mécanisation par ménage.....	27
Figure 7 : Répartition du matériel utilisé par groupe cible et témoin	28
Figure 8 : Forme d'accès aux matériels agricoles.....	28
Figure 9 : Forme d'accès aux matériels agricoles.....	29
Figure 10 : Effectif du cheptel par ménage	30
Figure 11 : Répartition du cheptel par groupe cible et témoin.....	32
Figure 12 : Répartition des OCB en fonction de leur statut	55
Figure 13 : Effectif moyen des membres des OCB	57
Figure 14 : Niveau de fonctionnement des OCB	58
Figure 15 : Affiliation des OCB à la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture.....	61
Figure 16 : Affiliation des OCB à une organisation faitière	62
Figure 17 : Les services offerts par les faitières aux OCB	63
Figure 18 : Outils de gestion financière des OCB	64
Figure 19 : Relation entre les OCB et les opérateurs de marché	65
Figure 20 : Niveau de satisfaction sur les informations de marché	66
Figure 21 : Relation entre les OCB et les autres acteurs.....	66
Figure 22 : Approche territoriale des changements climatiques des collectivités	74
Figure 23 : Implication des différents groupes d'acteurs à l'élaboration du budget des collectivités	75
Figure 24 : Implication des jeunes et des femmes dans les comités de gestion des ressources naturelles.....	79
Figure 25 : Les potentialités des collectivités territoriales.....	87

INTRODUCTION

La Casamance est une zone à fort potentiel économique. Elle détient des ressources naturelles propices au développement agricole et touristique. La relance des activités économiques fait partie des priorités de l'état du Sénégal. C'est dans ce sens que plusieurs interventions ont été réalisées dans cette zone entre autres Agropole Sud, le Programme d'appui au Développement Economique de la Casamance (PADEC), Tiers Sud, Femme Agriculture Résiliente (FAR) et Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC).

Le PPDC (2014 - 2020) est intervenu dans la réalisation d'infrastructures structurantes pour améliorer la mobilité des personnes et des biens et la connexion des zones de productions et villages aux centres urbains (pistes de production, points critiques), le développement des chaînes de valeurs riz et horticoles (aménagements rizicoles, magasins de stockage d'intrants, matériels et équipements agricoles, etc.) tout en mettant les organisations de producteurs au cœur de sa stratégie d'intervention. Les résultats satisfaisants de l'évaluation du PPDC ont conduit le Gouvernement du Sénégal et la Banque mondiale à élargir les interventions dudit projet afin de conforter et consolider les acquis à travers le Projet de Développement Économique de la Casamance (PDEC), avec comme socles de base la cohésion sociale, la résilience au changement climatique et le genre.

Ainsi, l'objectif de développement du projet est de construire des systèmes de gouvernance locale inclusifs qui fournissent des services et des infrastructures locales résilientes au climat, dans des communautés ciblées en Casamance.

De façon plus spécifique, le PDEC vise à : (i) améliorer la connectivité des communautés cibles en Casamance ; (ii) renforcer l'inclusion sociale des groupes vulnérables au sein des communautés cibles ; et (iii) renforcer la cohésion et la résilience sociales des communautés cibles et de leurs institutions.

Pour atteindre ces objectifs, le Projet est structuré autour des cinq composantes ci-après :

- **Composante 1 :** Renforcer les capacités locales pour une gouvernance locale inclusive et améliorer de l'accès aux services locaux. Cette composante a pour objectif d'autonomiser les communautés pour renforcer leur résilience vise à soutenir la planification ascendante

du développement territorial qui a pour but d'atteindre les objectifs économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Ceci sera réalisé par le développement de stratégies et plans communautaires basés sur l'intégration d'études diagnostiques et d'évaluations participatives qui seraient conduites pendant la phase de préparation de projet, et le renforcement des institutions locales et des mécanismes participatifs.

- **Composante 2** : Améliorer la connectivité rurale et l'accès aux activités économiques. Cette composante a pour objectif d'améliorer l'accessibilité des communautés rurales les plus isolées, et d'améliorer l'accès desdites communautés aux routes menant aux marchés locaux et aux zones de production agricole.
- **Composante 3** : Élargir les possibilités de moyens de subsistance durables en milieu rural. Cette composante a pour objectifs d'élargir des opportunités de moyens de subsistance durables pour une plus grande inclusion sociale et économique. Cette composante soutiendra les activités productives rurales qui permettent d'accroître les opportunités économiques pour les fermiers et les groupes marginalisés au sein des communautés cibles. Les activités viseront essentiellement à : (i) soutenir des investissements stratégiques dans la chaîne de valeur ; (ii) fournir des services consultatifs numériques et techniques aux fermiers pour résoudre les asymétries de l'information commerciale ; et (iii) stimuler les moyens de subsistance agricoles durables. Les bénéficiaires directs de cette composante sont les communautés locales, les fermiers, et leurs organisations et les groupes marginalisés
- **Composante 4** : Gestion de projet. Cette composante finance les coûts opérationnels et de mise en œuvre du projet, y compris la fonction de l'unité de coordination de projet.
- **Composante 5** : Composante de Réponse d'urgence. Cette composante au budget zéro servirait de mécanisme de financement de secours urgents qui pourrait être déclenché en cas de catastrophe naturelle ou provoquée par l'action anthropique et/ou d'une crise sanitaire telle que des pandémies par le biais d'une déclaration formelle d'urgence nationale, ou sur demande formelle du gouvernement.

L'appui du PDEC vise ainsi des perspectives durables dans le secteur rural qui occupe la plus grande partie de la population casamançaise et qui offre à court et moyen termes des

possibilités de développement de la région. Le PDEC cherche, en priorité, l'amélioration de l'inclusion sociale et économique des femmes et des jeunes en situation précaire, ainsi que la connectivité régionale.

C'est dans ce contexte que ce présent rapport fait la situation de référence des indicateurs objectivement vérifiables du cadre de résultat du projet dans la zone d'intervention, facilitant au PDEC la prise de décisions relatives à sa gestion, rendre compte des réalisations du projet et à terme mesurer leurs effets et impact sur les bénéficiaires.

I. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif de l'étude était de faire la caractérisation socio-économique de la zone d'intervention et d'établir des valeurs de référence des indicateurs du cadre de résultats, des indicateurs de processus et éventuellement des indicateurs sociaux et environnementaux identifiés lors de la mise en place du schéma de suivi-évaluation, en vue de parvenir à une meilleure planification des activités du PDEC et un meilleur suivi-évaluation des résultats attendus.

De façon spécifique, la mission visait à :

- établir les valeurs en situation actuelle dans la zone d'intervention du projet, des indicateurs à différents niveaux (cadre de résultats, processus) et définir des indicateurs d'impact supplémentaires à ceux du cadre de résultats qui vont servir à mesurer les performances du projet ;
- faire l'analyse du niveau d'accessibilité au niveau rural en déterminant la qualité du service qui est définie en termes de distance maximale à parcourir à pied pour rejoindre une route carrossable ouverte toute l'année et reliée au réseau routier de niveau supérieur qui relie les villes et les agglomérations. L'accessibilité aux services de santé et aux marchés de taille régionale doit être en toute saison ;
- faire la caractérisation socio-économique et démographique de base dans les communes ciblées et communes non bénéficiaires du projet en lien avec les activités du projet. Il s'agit notamment des données suivantes :
 - les acteurs (actrices) et organisations existants et opérationnels (comités d'engagement citoyen ou entités assimilables, services de l'Etat, opérateurs privés, Organisations professionnelles agricoles, organisations de producteurs, institutions de formations, institutions de financement, prestataires locaux, acteurs de chaînes de valeur etc.) les mécanismes existants de Gestion de connaissances ;

- les structures de gouvernance et de gestion des ressources naturelles (eau, foncier, ressources forestières et ressources halieutiques) et leur fonctionnalité (outils et méthodes de planification locales existants, Plans locaux de développement, cadres de concertation, prise en compte du genre et des personnes vulnérables, système de production, débouchés, enjeux fonciers locaux, conflits et la gouvernance forestière etc.) ;
 - le potentiel physique du milieu (les superficies aménagées dans les régions concernées, les superficies aménagées exploitées, les superficies aménagées abandonnées, les taux d'exploitation, le nombre de producteurs et productrices exploitant les différents aménagements désagrégés selon le genre, l'intensité culturelle annuelle, la production et le rendement rizicole) ;
 - les structures de coordination et d'animation des jeunes, des filles et des femmes ;
 - le degré de vulnérabilité des communautés par rapport à l'insécurité alimentaire et au changement climatique ;
 - la description de la ZIP en matière de compétitivité des chaînes de valeurs agrosylvopastorales et aquacoles actuelles et potentielles et d'accès au financement ;
 - les projets et initiatives de développement rural (en cours ou planifiés) et leurs liens avec les objectifs du PDEC.
 - les sources d'informations territoriales existantes dont l'accès peut être nécessaire à l'approche solution ;
 - le diagnostic du milieu pour connaître les points d'entrées dans chaque commune, les normes sociales et pratiques formelles et informelles qui limitent le pouvoir de décision des femmes et sous-estiment leur statut au sein du foyer et de la famille ;
- faire l'inventaire des données disponibles au niveau municipal en Casamance et qui permettraient de renseigner les indicateurs du projet ;
 - proposer des recommandations pertinentes pour la progression des activités du projet à l'intérieur de la zone d'intervention du projet.

II. RESULTATS ATTENDUS

A la fin de la mission les résultats attendus étaient les suivants :

- Un cadre de résultats mis à jour avec des valeurs de départ et une liste d'indicateurs d'impact permettant de mesurer les impacts et effets du projet dans les zones d'influence du projet ;
- Des données et informations quantitatives et qualitatives permettant de confirmer ou améliorer les ciblés préétablis et de faciliter une programmation spatio-temporelle continue des investissements par l'équipe du projet sont fournies ;

- L'analyse du niveau d'accessibilité au niveau rural en déterminant la qualité du service qui est définie en termes de distance maximale à parcourir à pied pour rejoindre une route carrossable ouverte toute l'année et reliée au réseau routier de niveau supérieur qui relie les villes et les agglomérations est faite ;
- La situation socio-économique et organisationnelle de la zone est établie sous forme cartographique et à travers des tableaux préconçus et acceptés par le PDEC ;
- Le niveau d'accès aux services socio-économiques dans les communautés ciblées est établi ;
- L'état du potentiel physique et des aménagements dans la zone est établi et présenté sous forme cartographique et à travers des tableaux présentés et acceptés au préalable par le PDEC ;
- Toutes les données collectées pour renseigner les indicateurs sont désagrégées selon le genre ;
- Des recommandations pertinentes sont formulées pour la progression des activités du projet dans la zone d'intervention.
- Des recommandations d'amélioration du dispositif de suivi évaluation du projet sont formulées.
- Un inventaire des données disponibles au niveau municipal est fait.

III. METHODOLOGIE

3.1. Zone d'étude

L'étude s'est déroulée dans la zone agroécologique de la Casamance. Elle a couvert les régions de Kolda, Sédhiou et Ziguinchor zone d'intervention du projet PDEC.

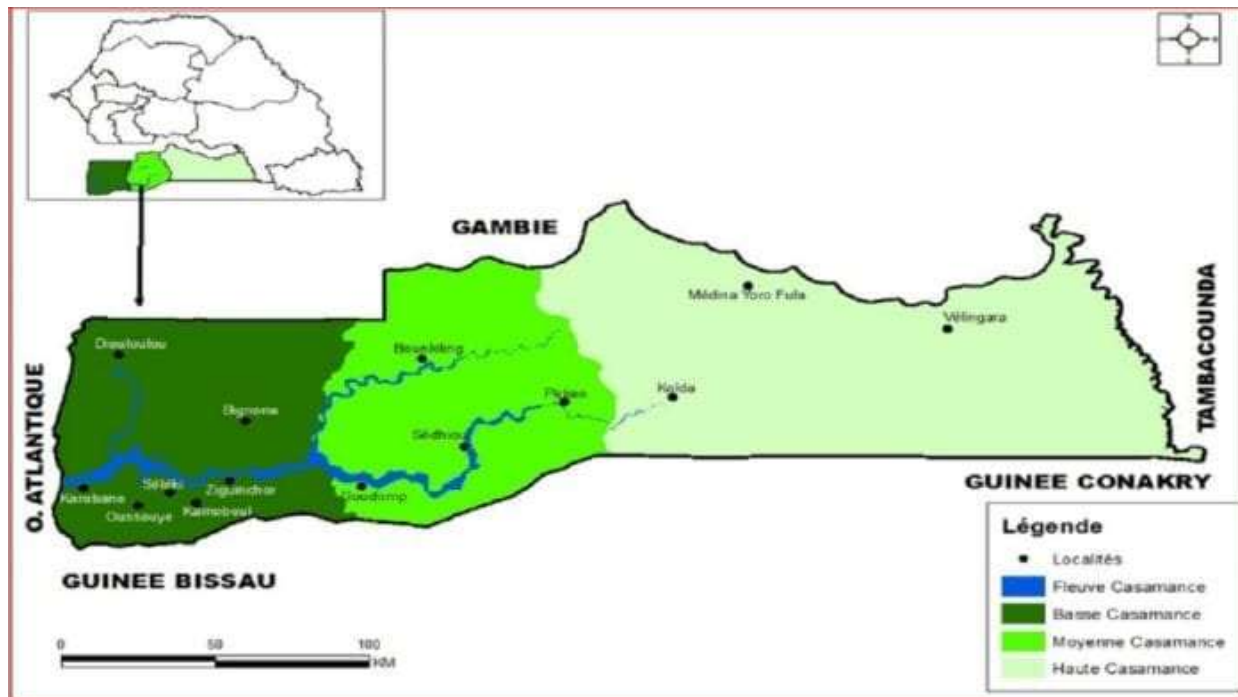


Figure 1 : Zone d'étude

Kafunel, 2019

3.2. Rencontre avec le commanditaire

Une réunion de cadrage a été organisée avec l'UGP du Projet dès le démarrage de la mission. Les échanges ont permis de :

- mieux circonscrire le périmètre de la mission ;
- collecter la documentation utile ;
- identifier des parties prenantes à rencontrer ;
- s'accorder sur le calendrier de la mission.

3.3. Revue documentaire

Cette étape a été réalisée de manière participative avec l'ensemble des acteurs du programme. La coordination a fourni beaucoup d'éléments qui ont permis de maîtriser le contexte, les enjeux, les défis, les activités, le niveau actuel des indicateurs de suivi, les contraintes ainsi que les opportunités d'amélioration attendues du projet. Il s'est agi d'instruments d'intervention, de rapports de consultation et d'activités. Les partenaires tels que les ARD et les SRPDT (les points focaux du PDEC dans les régions) représentant le

ministère en charge des collectivités territoriales ont aussi fourni des documents liés au développement de leur régions respectives.

3.4. Collecte et traitement des données

3.4.1. Echantillonnage

L'unité statistique est le ménage dans le cadre de cette étude. Nous considérons comme ménages bénéficiaires tous ceux qui se situeront dans la zone d'intervention du projet. Les ménages sont choisis dans les villages de contrôle et la méthode du matching a été utilisée pour choisir ces dits villages de contrôle. Une fois les villages identifiés, une sélection aléatoire a été faite pour désigner les ménages à enquêter dans les zones cibles comme dans les zones témoins

La complexité et l'hétérogénéité des interventions par les divers acteurs et l'étendue de l'aire d'étude (Ziguinchor, Sédhiou et Kolda) avec une diversité des cultures et systèmes de production) ont imposé une méthodologie d'échantillonnage dite « multi-étages ». Il s'agit d'étapes consécutives élaborées pour arriver à la sélection d'unités de base d'observation où les impératifs de représentativité sont respectés. La première étape a été l'identification des régions avec un choix raisonné sur la base des choix apportés par projet comme potentiel cible du programme (régions d'interventions, cibles bénéficiaires,). La seconde étape constituait le choix raisonné sur les sites ou villages d'étude par communauté et qui sont représentatifs de ces zones d'intervention. En dernière étape, il s'est agi d'un choix aléatoire sur l'unité d'observation que sont les ménages, les organisations de base et les autres acteurs dans les zones cibles et témoin.

Taille échantillon

La détermination de la taille de l'échantillon est une phase très importante. La taille de l'échantillon ne doit être ni trop grande ni trop petite. Elle est étroitement liée au niveau de précision des résultats. Plus le niveau de précision est élevé, plus la taille de l'échantillon est importante. Toutefois, si la taille de l'échantillon est faible, l'étude n'aura pas la puissance nécessaire pour fournir des réponses fiables permettant d'évaluer l'impact à la fin du projet.

Il convient de noter qu'il existe une dualité entre la taille de l'échantillon et la puissance de l'étude. D'autres facteurs influencent le choix de la taille de l'échantillon. Parmi eux, nous avons :

- Le niveau minimum d'impact qui justifierait l'investissement réalisé dans l'intervention.
- Le niveau de comparaison de l'indicateur (département, genre, commune parfois).
- La signification ($\alpha=5\%$) pour l'évaluation de l'impact.

Pour ce faire, nous présentons les deux contextes qui justifient le calcul de la taille de l'échantillon. Selon le type d'indicateur (continu ou discret), les deux méthodes ont été proposées pour calculer la taille de l'échantillon.

❖ **Dans le cas d'une variable discrète**

Dans ce cas, l'indicateur cible est une proportion. L'expression ci-dessous permet de calculer la taille de l'échantillon.

$$N = \frac{\left(Z_{1-\frac{\alpha}{2}} + Z_{1-\beta} \right) * [p_1 * (1 - p_1) + Z_2(1 - p_2)] * [1 + (n - 1)\rho]}{(p_1 - p_2)^2} \text{ et } m = \frac{N}{n}$$

Où :

m : nombre de villages par groupe (traitement ou contrôle) dans une *étude balanced two-arm GRT*,

n : taille des individus par village

N : taille totale de l'échantillon

p_1 et p_2 : les proportions pour les groupes d'intervention et de contrôle pour la *balanced two-arm GRT* avec des résultats binaires.

$Z_{1-\frac{\alpha}{2}}$ et $Z_{1-\beta}$ sont les $100 * \left(1 - \frac{\alpha}{2}\right)$ et $100 * (1 - \beta)$ centiles de la distribution normale standard.

α et β signifient respectivement le niveau de signification et le niveau de puissance.

Par ailleurs, la significativité est la probabilité de rejeter l'hypothèse nulle alors qu'elle est vraie, tandis que la puissance est la probabilité de rejeter l'hypothèse nulle alors qu'elle est fausse.

$p_1 - p_2$ est censé être fixé comme l'effet minimum détectable. L'effet minimum détectable est le seuil qui définit la validité du plan d'échantillonnage pour détecter l'effet. Il est lié à la capacité du projet à améliorer la performance des indicateurs. Le choix de la taille optimale dépend de cet indicateur, de la puissance et du niveau de signification.

❖ **Dans le cas d'une variable continue**

Pour une variable continue, on choisit l'approche similaire à celle définie dans le cas d'une variable binaire. Un petit changement est noté sur l'expression définie comme suit :

$$N = \frac{2 * \left(Z_{1-\frac{\alpha}{2}} + Z_{1-\beta} \right) * [1 + (n - 1)\rho]}{(\Delta)^2} \text{ et } m = \frac{N}{n}$$

Où les paramètres définis dans le cas d'une variable binaire sont conservés et

Δ : est la taille de l'effet qui est utilisée comme la différence moyenne standardisée entre les deux bras. Pour choisir la taille optimale de l'échantillon, Δ est l'effet minimum détectable.

❖ **Estimer la taille de l'échantillon du GRT par simulation de Monte Carlo.**

En fonction du niveau de signification ($\alpha=5\%$), de la puissance ($1-\beta=80\%$) et du choix de l'effet minimum détectable (MDE=5% ; 10% : 15% : 20%...), les tableaux 1 et 2 présentent les différentes tailles d'échantillon.

Tableau 1 : Taille de l'échantillon dans le cas d'une variable binaire (indicateur de proportion)

Effet minimum détectable (%)	5	10	15	20	25
m spécifie la taille moyenne des groupes	7	7	7	7	7
k spécifie le nombre de villages dans chaque groupe	251	63	28	16	10
Taille de l'échantillon par groupe (traitement et contrôle)	1757	441	196	112	70
Échantillon final (traitement et contrôle)	3514	882	392	224	140

Source : Calculs de l'auteur

Tableau 2 : Taille de l'échantillon dans le cas d'une variable binaire (indicateur de proportion)

Effet minimum détectable (%)	5	10	15	20	25
m spécifie la taille moyenne des groupes	7	7	7	7	7
k spécifie le nombre de villages dans chaque groupe	287	70	33	19	13
Taille de l'échantillon par groupe (traitement et contrôle)	2009	490	231	133	91
Échantillon final (traitement et contrôle)	4018	980	462	266	182

Source : Calculs de l'auteur

Note tableau 1 et 2 : Les choix de la taille moyenne des grappes, de la puissance et du niveau de signification sont basés sur les résultats empiriques et les meilleures pratiques les plus courantes basées sur les études d'évaluation d'impact.

D'un point de vue statistique, plus la taille d'échantillon est élevée, plus les données sont robustes. Cependant face aux ressources disponibles et le temps imparti pour l'étude notre choix a porté sur une taille **N=980** avec un effet minimum détectable **10%**.

Tableau 3 : Taille d'échantillon de l'étude

	Département	Commune	Village	Ménage
Base de sondage Bénéficiaire	8	32	1381	
Echantillon bénéficiaire	8	28	70	490
Base de sondage Non bénéficiaire	8	33	899	
Echantillon non bénéficiaire	7	24	70	490
Echantillon Total	15	52	140	980

Source : Calculs de l'auteur

3.4.2. Elaboration des outils de collecte

Conception des outils de collecte de données

La situation de référence s'est faite en utilisant à la fois des méthodes quantitatives et qualitatives. Ainsi, quatre outils ont été développés suivant les acteurs cibles. Il s'agit d'un questionnaire pour collecter les données quantitatives sur les indicateurs identifiés au niveau ménage. Le questionnaire est orienté entre autres les activités des ménages, leur revenu et dépenses mais aussi sur l'accès aux infrastructures de base. Trois guides d'entretien ont été

élaborés destinés aux acteurs institutionnels (DRDR, ARD, Représentant ministère collectivité territoriale (SRPDT)), aux organisations de producteurs et aux municipalités.

Les outils sont implémentés sur SurveyCto et sa fonctionnalité testée et validée.

3.4.3. Sélection et formation de l'équipe de collecte

Une sélection rigoureuse a été opérée pour choisir les meilleurs profils pour les enquêtes. Disposants d'une large base de données à la suite de nos multiples interventions sur le terrain, une présélection est faite sur la base de la zone, les langues parlées, les sensibilités sociales, la connaissance sur le développement rural et de l'expérience. Après entretien avec les uns et les autres dix (10) agents enquêteurs ont été retenus pour les enquêtes ménages et six (6) pour les entretiens avec les autres acteurs. La supervision est faite par l'équipe et à temps réel.

Formation de l'équipe de collecte

La formation est organisée du 8 au 10 avril 2023 à Ziguinchor. L'objectif de la formation est de renforcer les capacités des enquêteurs sur les outils, méthodes et techniques afférents à la collecte de données dans le cadre de la réalisation de la situation de référence du PDEC dans les régions de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou. Plus spécifiquement il s'est agi de :

- faire une présentation du PDEC et des orientations spécifiques de l'étude de référence ;
- amener les agents-enquêteurs à s'approprier le questionnaire (maîtrise de l'application) ;
- amener les participants à remplir correctement les supports de collecte ;
- tester le niveau de connaissance des enquêteurs sur l'application et son contenu par des exercices pratiques (jeux de rôles).

Au cours des trois jours le contenu du questionnaire a été partagé en passant en revue les différentes sections : (i) le préambule, (ii) l'identification de l'enquêteur, (iii) l'identification du ménage, (iv) l'emploi, (v) l'accès aux infrastructures socioéconomiques de base, (vi) revenu, dépenses et crédit, (vi) vie associative dans le village, (vii) l'accès aux ressources et moyens de production, (viii) le cheptel, (ix) la localisation du ménage (coordonnées géographiques).

Le manuel d'installation de l'application de collecte a été également présenté. Il décrit le dispositif de collecte, l'installation et le paramétrage de SurveyCTO, le téléchargement et le remplissage des formulaires, la géolocalisation du ménage enquêté, l'envoi des formulaires remplis et la gestion des sauvegardes partielles. Les tests du questionnaire ont été faits, suivis d'une récapitulation des enseignements tirés des échanges entre enquêteurs.

3.4.4. Enquête de terrain

Les enquêtes se sont déroulées du 11 avril au 11 mai 2023. La répartition des enquêteurs est faite suivant le nombre de villages à enquêter dans chaque région. Ainsi quatre (5) enquêteurs sont affectés dans la région de Kolda, trois (3) dans la région de Sédhiou et deux (2) dans la région de Ziguinchor. Tous les enquêteurs disposent de tablettes et smartphones pour les enquêtes.

Deux enquêteurs ont été affectés dans chaque région pour les entretiens avec les acteurs institutionnels, les OCB et les municipalités.

3.4.5. Traitement et analyse

La compilation et le traitement des données se sont faits avec le tableur Excel. L'analyse des données s'est faite avec les logiciels SPSS et STATA. Elle a consisté à donner une signification aux données collectées. Elle a aussi permis à l'aide de techniques statistiques et de logique d'interpréter, de comparer, de classer et de résumer les données collectées.

3.5. Limites de la mission

La mission a été marquée par entre autres contraintes qui ont limité le bon déroulement du calendrier :

- La mission a coïncidé à une période marquée par des manifestations sur l'étendue du territoire limitant souvent les déplacements ;
- Le changement dans le staff du PDEC a eu un impact sur l'étude ;
- Des difficultés pour accéder certains documents ont été notées.

IV. RESULTATS ET DISCUSSIONS

4.1. Caractérisation socio-démographique des ménages

4.1.1. Caractéristique des chefs de ménages

Les résultats de l'étude montrent que la grande majorité des ménages sont dirigés par un homme (93,92%). Les femmes ne représentent qu'une minorité des chefs de ménage enquêtés (6,08%).

L'âge moyen des chefs de ménage est de 53 ans pour le groupe cible et 55 ans pour le groupe témoin.

Les analyses ressortent une grande diversité ethnique parmi les ménages enquêtés. Les Peulhs sont majoritaires (53,35%), suivis par les Diola (15,3%) et les Manding (13,52%).

Le groupe cible regorge plus de Peulhs et de Diola, les écarts se situent respectivement entre 4% et 6%. En revanche le groupe témoin est plus fourni en Manding avec un écart qui dépasse 10%.

Tableau 4 : Les caractéristiques des chefs de ménage

	Groupe		
	Cibles	Témoins	Global
Sexe du chef de ménage			
Masculin	94,18	93,67	93,92
Féminin	5,82	6,33	6,08
Age moyen chef de ménage			
Age	53	55	54
Ethnie du ménage			
Diola	17,46	13,27	15,3
Manding	6,68	20	13,52
Peulh	56,9	50	53,35
Wolof	8,41	2,45	5,35
Mancagne	1,51	1,84	1,68
Manjack	2,16	4,29	3,25
Autre	6,9	8,16	7,55

Source : Calculs de l'auteur

De manière désagrégé la même tendance est notée dans les différentes régions de la zone d'intervention. Il faut cependant relever qu'à Ziguinchor les chefs de ménage féminins ont atteint 10%.

Tableau 5 : Les ethnies des chefs de ménages par région

Ethnie	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Total
Diola	0	5,52	86,39	15,3
Manding	1,3	34,59	2,72	13,52
Peulh	82,94	35,47	2,04	53,35
Wolof	8,42	3,49	0	5,35
Mancagne	0	2,03	6,12	1,68
Manjack	0	8,72	0,68	3,25
Sérère	1,51	0,58	0	0,94
Balante	1,73	6,4	1,36	3,35
Sarakhoule	1,73	0	0	0,84
Soninke	1,51	0	0	0,73
Bambamra	0,22	0,58	0	0,31
Autres	0,65	2,62	0,68	1,36

De manière désagrégé les résultats montrent que la région de Kolda est habitée à 83% (tableau 6) par les Peulhs et les autres ethnies sont représentées dans la région à de faible proportion. Les Mandingues et les Peuls sont au tour de 35% chacun dans la composition des ethnies de la région de Sédhiou. La région de Ziguinchor quant à elle est majoritairement composée de Diolas 86%, des ethnies minoritaires telles que les mancagnes, Balantes mandingues sont aussi rencontrées dans la région.

Tableau 6 : Sexe du chef de ménage par région selon le groupe

Sexe chef de ménage	Région			
	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Ensemble
Cibles				
Masculin	95,86	93,22	89,01	94,18
Féminin	4,14	6,78	10,99	5,82
Total	100	100	100	100
Témoins				
Masculin	97,99	92,28	89,29	93,67
Féminin	2,01	7,72	10,71	6,33
Total	100	100	100	100
Global				
Masculin	96,54	92,44	89,12	93,92
Féminin	3,46	7,56	10,88	6,08
Total	100	100	100	100

Source : Calculs de l'auteur

Une différence non significative est observée au niveau des régions où l'écart entre les groupes dans les régions n'excède pas 3 ans (voir tableau 7). L'âge moyen des chefs de ménage est de 51 ans dans la région de Kolda, 58 ans dans la région de Sédhiou et 55 ans à Ziguinchor.

Tableau 7 : Age moyen du chef de ménage par région selon les groupes

Région	Cibles	Témoins	Global
Kolda	51	50	51
Sédhiou	60	57	58
Ziguinchor	54	55	55
Global	53	55	54

Source : Calculs de l'auteur

4.1.2. Composition socio-démographique du ménage

L'analyse du niveau d'instruction des chefs de ménage montre dans l'ensemble que 20,02% ont atteint le niveau primaire et 29,39% d'entre eux savent lire et écrire en arabe. Par ailleurs 27,75% des chefs de ménages n'ont reçu aucune instruction. Cette tendance est observée dans les deux groupes (cibles et témoin). A cet effet, dans le groupe cible, 19,22% ont atteint le niveau primaire tandis que seulement 1,22% ont atteint le niveau supérieur. Dans ce même groupe, 29,93% des chefs de ménages n'ont aucun niveau d'instruction.

La région de Ziguinchor dispose de plus de chefs de ménage instruit 74% pour le groupe cible contre 87% pour le groupe témoin. Sédhiou et Kolda présentent les plus faibles niveaux d'instruction des chefs de ménage avec respectivement 23% et 28% pour le groupe cible et 26% et 42% pour le groupe témoin (Cf. tableau 8).

En ce qui concerne la taille moyenne des ménages, nous avons constaté que la taille moyenne des ménages enquêtés est de 17 personnes. Les témoins ont une taille moyenne de ménage plus élevée (19 personnes) que les cibles (15 personnes). De légers différences sont notées entre ces résultats et ceux du dernier recensement général datant de 2023. Sur ce dernier la taille moyenne des ménages en zone rurale est de 7 à Ziguinchor, 11 à Kolda et 12 à Sédhiou (ANDS,2023).

Suivant les régions, Ziguinchor regroupe les plus petites tailles de ménage (9 pour le groupe cible et 7 pour le groupe témoin). La région de Sédhiou dispose des ménages les plus grands en termes de taille (16 pour le groupe cible et 23 pour le groupe témoin). Les détails des tailles sont résumés dans le (tableau 8).

Tableau 8 : Le niveau d’instruction du chef de ménage et la taille du ménage

Niveau d’instruction chef de ménage	Région			
	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Total
	Cibles			
Primaire	18,77	16,98	22,22	19,22
Moyen	6,14	1,89	34,57	11,19
Secondaire	2,53	1,89	13,58	4,62
Supérieur	0,36	1,89	3,7	1,22
Sait lire et écrire en arabe	33,57	37,74	3,7	28,22
Alphabétisé en langue locale	6,5	9,43	0	5,6
Aucune instruction	32,13	30,19	22,22	29,93
Ecole coranique				
	Témoins			
Primaire	25,36	15,81	32,69	20,77
Moyen	13,77	5,53	30,77	11,06
Secondaire	2,9	3,95	19,23	5,42
Supérieur	0	1,19	3,85	1,13
Sait lire et écrire en arabe	15,94	44,66	0	30,47
Alphabétisé en langue locale	6,52	5,53	0	5,19
Aucune instruction	34,78	23,32	13,46	25,73
Ecole coranique	0,72	0	0	0,23
	Ensemble			
Primaire	20,96	16,01	26,32	20,02
Moyen	8,67	4,9	33,08	11,12
Secondaire	2,65	3,59	15,79	5,04
Supérieur	0,24	1,31	3,76	1,17
Sait lire et écrire en arabe	27,71	43,46	2,26	29,39
Alphabétisé en langue locale	6,51	6,21	0	5,39
Aucune instruction	33,01	24,51	18,8	27,75
Ecole coranique	0,24	0	0	0,12

Source : Calculs de l’auteur

En ce qui concerne la composition du ménage, nous avons constaté que le nombre moyen d’hommes/garçons est de 9 personnes et le nombre moyen de femmes/filles est de 8

personnes. Les témoins ont un nombre moyen plus élevé d'hommes/garçons (10 personnes) et de femmes/filles (9 personnes) que les cibles.

En résumé, les ménages enquêtés pour la situation de référence du PDEC présentent une grande diversité ethnique, une majorité de chefs de ménage masculins et une taille moyenne de ménage de 17 personnes. Les témoins ont une taille moyenne de ménage et un nombre moyen d'hommes/garçons et de femmes/filles plus élevés que les cibles.

Tableau 9 : Taille moyenne des ménages par région et groupe

Région	Cibles	Témoins	Global
Kolda	17	15	17
Sédhiou	16	23	22
Ziguinchor	9	7	8
Global	15	19	17

Source : Calculs de l'auteur

4.1.3. Activités des membres du ménage

Les résultats de l'étude montrent que l'agriculture est l'activité la plus fréquente, représentant 87,74% de l'ensemble des activités. L'élevage et le maraîchage sont également des activités importantes, avec respectivement 24,53% et 17,51% de l'ensemble des activités. Dans le groupe cible, les activités principales des ménages sont l'agriculture, l'élevage, l'arboriculture et le maraîchage. Ces activités ont des taux élevés de participation, avec respectivement 89,87%, 34,48%, 22,84% et 26,94%.

Pour les activités secondaires, on remarque que l'élevage est l'activité la plus fréquente, représentant 26,52% de l'ensemble des activités. Le commerce de détails et le maraîchage sont également des activités importantes, avec respectivement 10,48% et 23,17% de l'ensemble des activités. Dans le groupe cible, l'élevage est la principale activité, avec une proportion de 31,68%. Le maraîchage et le commerce de détails sont également pratiqués, avec des pourcentages de 24,57% et de 15,52% respectivement.

Tableau 10 : Répartition des activités (principales et secondaires) des ménages

Types d'activités	Groupe		
	Cibles	Témoins	Ensemble
Principales			
Elevage	34,48	15,1	24,53
Arboriculture	22,84	6,53	14,47
Agriculture (grande culture)	89,87	85,71	87,74
Maraichage	26,94	8,57	17,51
Aquaculture	0,43	0,61	0,52
Apiculture	0	0,82	0,42
Ostréiculture	0,22	0,2	0,21
Commerce de détails	3,23	3,27	3,25
Commerce en Gros	0	0,41	0,21
Autre	1,94	6,94	4,51
Aucune	0,43	1,22	0,84
Secondaires			
Elevage	31,68	21,63	26,52
Arboriculture	5,82	11,84	8,91
Agriculture (grande culture)	11,85	24,9	18,55
Maraichage	24,57	21,84	23,17
Aquaculture	0,43	2,45	1,47
Apiculture	0,22	0,41	0,31
Ostréiculture	0,65	0,61	0,63
Commerce de détails	15,52	5,71	10,48
Commerce en Gros	0,43	0,2	0,31
Autre	8,62	9,59	9,12
Aucune	19,83	26,94	23,48

Source : Calculs de l'auteur

Suivant les régions l'agriculture (grandes cultures) constitue l'activité principale et mobilise 93% des ménages de la région de Kolda, 86% des ménages de la région de Sédhiou et 73% des ménages de la région de Ziguinchor. Elle est suivie de l'élevage qui mobilise entre 20 et 56% des ménages. L'horticulture (arboriculture et maraichage) est importante dans la région de Ziguinchor où elle mobilise 94% des ménages de la région au moment où les régions de Kolda et Sédhiou sont respectivement à 21% et 19% des ménages (tableau 11).

Tableau 11 : Répartition des activités (principales et secondaires) des ménages par région

Types d'activités	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Total
Activités principales				
Elevage	20,52	16,28	56,46	24,53
Arboriculture	9,72	5,52	50,34	14,47
Agriculture (grande culture)	93,3	86,34	73,47	87,74
Maraichage	11,66	13,95	44,22	17,51
Aquaculture	0,22	0,29	2,04	0,52
Apiculture	0	0,87	0,68	0,42
Ostréiculture	0,22	0	0,68	0,21
Commerce de détails	3,24	2,33	5,44	3,25
Commerce en Gros	0,22	0,29	0	0,21
Autres	2,81	8,14	1,36	4,51
Aucune	1,51	0	0,68	0,84
Activités secondaires				
Elevage	32,4	23,26	15,65	26,52
Arboriculture	1,73	17,73	10,88	8,91
Agriculture	7,34	40,7	2,04	18,55
Maraichage	18,36	37,5	4,76	23,17
Aquaculture	0,22	0,29	8,16	1,47
Apiculture	0	0,58	0,68	0,31
Ostréiculture	0,65	0	2,04	0,63
Commerce de détails	15,98	3,78	8,84	10,48
Commerce en Gros	0,22	0,58	0	0,31
Autres	7,99	9,3	12,24	9,12
Aucune	25,92	13,95	38,1	23,48

4.2. Productions agricoles

4.2.1. Accès et utilisation de la terre

4.2.1.1. Capital foncier

Les ménages agricoles de la zone d'étude disposent en moyenne de 2,25 ha et exploitent moins de 1 ha. Cette tendance est la même entre les ménages des villages cibles et les ménages des villages témoins. Ce résultat n'est pas loin de ceux de l'ANDS (2013) qui montrent qu'entre 76 et 78% des ménages de la Casamance cultivent des superficies entre 1-5 ha.

De manière désagrégée les ménages des régions de Kolda cultivent en moyenne 1,18 ha contre 0,7 ha pour la région de Sédhiou et 0,6 ha pour la région de Ziguinchor. Les différences entre les groupes cibles et témoins ne sont pas significatifs (Cf. Figure 2).

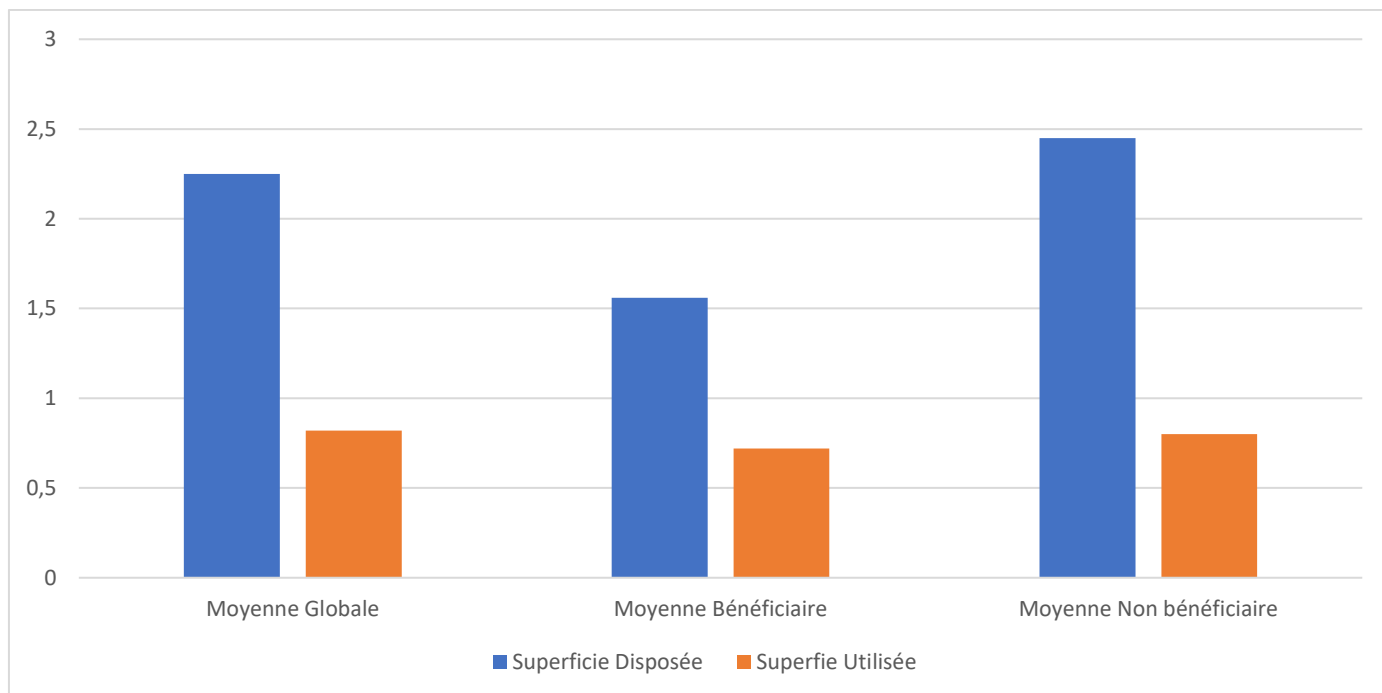


Figure 2 : Superficie disposée et utilisée par les ménages

L'accès au foncier est toujours dominé dans la zone d'étude par l'héritage (92%). En dehors de l'héritage, le métayage est aussi pratiqué par certains ménages pour accéder au foncier. L'achat, la location ou le prêt sont faiblement représentés sur les modalités d'acquisition au foncier.

Tableau 12 : Superficie utilisé par région et groupe

Groupe	Région			
	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Ensemble
Cibles	1,18	1,52	0,59	0,72
Témoins	1,83	0,77	0,87	0,80
Global	1,18	0,77	0,60	0,82

Les superficies cultivées par les ménages avec une femme comme chef de ménage dépassent la moyenne globale. En effet, les superficies sont de 0,83 ha à Ziguinchor, 1,7 ha à Sédhiou et 2,19 ha à Kolda. Sur les trois régions de la zone d'étude, les superficies des ménages des villages témoins dépassent sensiblement les superficies des ménages des villages cibles. Pour la région de Kolda les femmes disposent en moyenne de 2,89 ha dans les villages témoins contre 2,06 ha dans les villages cibles. S'agissant de la région de Sédhiou 1,73 ha est la

moyenne des superficies détenues par les femmes des villages témoins par rapport 0,83 pour les femmes des villages cibles. Dans la région de Ziguinchor les femmes disposent en moyenne de 1,17 ha dans les villages témoins et 0,80 ha dans les villages cibles.

Tableau 13 : Superficie utilisé pour les ménages dirigés par des femmes par région

Groupe	Région			
	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Ensemble
Cibles	2,06	0,83	0,80	1,28
Témoins	2,89	1,73	1,17	1,92
Global	2,19	1,70	0,83	1,36

Pris de manière séparé, l'acquisition de foncier par héritage est plus importante dans le groupe cible (95%) par rapport au groupe témoin (87%). Les autres modes d'acquisition (location, prêt, achat, don et métayage) sont plus représentés dans le groupe témoin. Dans ce dernier, outre l'héritage, le métayage est représenté à 5% sur les modes d'acquisition alors qu'il est à 1% dans le groupe cible.

Tableau 14 : Les modalités d'accès au foncier

Modalité d'accès	Groupe		
	Cibles	Témoins	Ensemble
Héritage	94,6	87,4	91,9
Achat	0,4	1,4	0,8
Location	0,2	1,5	0,7
Métayage	1,1	5,4	2,8
Prêt	0,5	1,1	0,7
Don	0,1	2,3	0,8
Autre	3,1	0,9	2,3

Source : Calculs de l'auteur

La gestion de la fertilité des sols, un facteur important quant au maintien de la base productive, est appliquée diversement par les ménages. Globalement la rotation culturale est appliquée par 47% des ménages. Les méthodes de gestion de la fertilité telles que le labour avec enfouissement de matières organiques, l'utilisation de la fumure organique et la jachère sont respectivement utilisées par les ménages avec 10,2% ; 8,8% et 8,5%.

Tableau 15 : Techniques de gestion de la fertilité des sols des ménages

Amélioration foncière	Cibles	Témoins	Global
Aucune	12,5	37,7	22,7
Phosphatage de fond	1,7	3,4	2,2
Labour avec enfouisse de matières organiques	11,5	8,8	10,2
Jachère	9,0	8,4	8,5
Rotation culturale	54,9	34,1	47,1
Fumure organique	10,2	6,3	8,8
Autre	0,2	1,3	0,5

Source : Calculs de l'auteur

Le groupe cible est plus actif sur la gestion de fertilité des sols car sur la rotation culturale ce groupe l'applique à 55% contre 34% pour le groupe témoin. Ceci est la tendance sauf sur le phosphatage de fond qui malgré sa faible utilisation globale reste majoritaire pour le groupe témoin.

Il est cependant relevé qu'une bonne proportion des ménages n'applique aucune technique de gestion de la fertilité (23%) dans le cadre global, 12% pour le groupe cible et 38% pour le groupe témoin.

4.2.1.2. Spéculations cultivées

Les analyses montrent que les cultures les plus pratiquées dans la zone d'étude sont l'arachide (52%), le maïs (33%), le mil (31%) et le riz (21%). Ces spéculations sont les plus utilisées sur les terres cultivées des ménages. Cependant, d'autres cultures sont réalisées par les ménages entre autres l'arboriculture et le maraichage.

Les cultures principales sont plus représentées dans le groupe cible que dans le groupe témoin. Par exemple l'arachide est à 64% dans le groupe cible alors qu'elle est à 41% dans le groupe témoin (cf. figure 3)

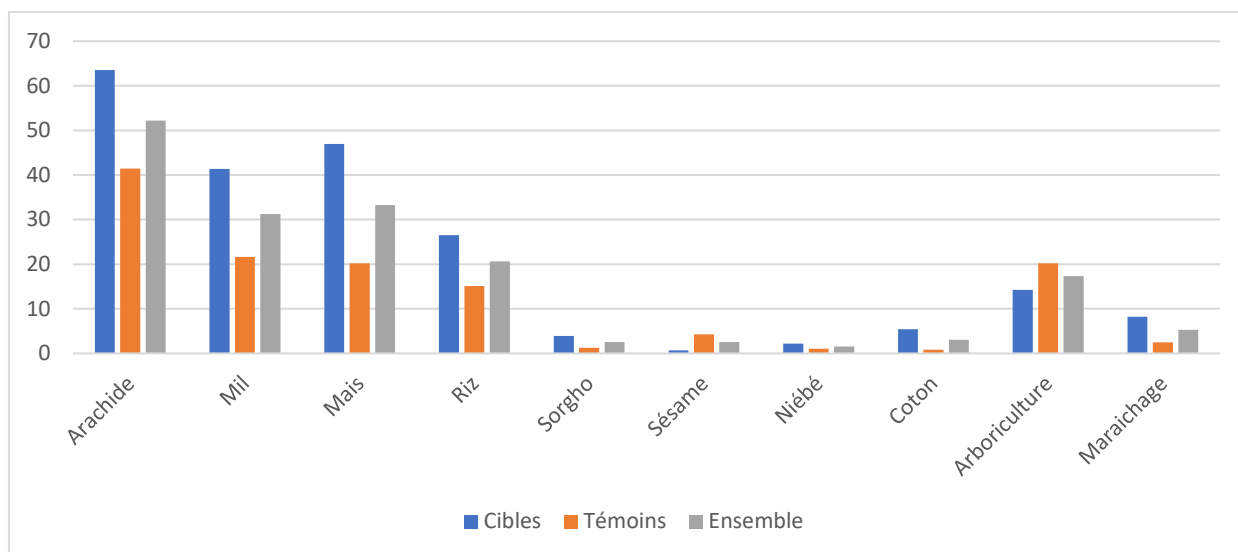


Figure 3 : Les cultures dominantes pratiquées par les ménages

Les spéculations cultivées présentent des diversités suivant les régions de la Casamance. Les ménages de la région de Kolda cultivent majoritairement l'arachide (71%) suivi du maïs (52%) et du mil (41%). L'arachide, le mil et l'arboriculture sont plus cultivés dans la région de Sédhiou par respectivement 48%, 30% et 24%. La culture du riz est majoritaire dans la région de Ziguinchor avec 71% des ménages qui la pratiquent. L'arboriculture (54%) et le maraichage (25%) suivent respectivement sur l'ordre d'importance des cultures de la région.

Tableau 16 : Types de cultures dominantes pratiqués par les ménages suivant la région (en %)

Spéculation	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Total
Arachide	70,63	48,26	3,4	52,2
Mil	41,47	30,23	1,36	31,24
Maïs	51,62	21,8	2,04	33,23
Riz	13,17	9,01	71,43	20,65
Sorgho	4,75	0,58	0	2,52
Sésame	0,43	6,1	0,68	2,52
Niébé	2,81	0,58	0	1,57
Coton	6,26	0	0	3,04
Arboriculture	0,65	24,13	53,74	17,3
Maraichage	0,86	2,62	25,17	5,24

Source : Calculs de l'auteur

4.2.2. Intrants et couts

4.2.2.1. Les intrants utilisés

De manière générale les ménages ont beaucoup plus accès aux semences qu'aux autres intrants. Cette disponibilité est due en partie aux réserves que font les ménages après chaque campagne, à la subvention de l'Etat pour certaines spéculations et aux appuis de certains acteurs (ONG, projets ...) pour faciliter l'acquisition de semences.

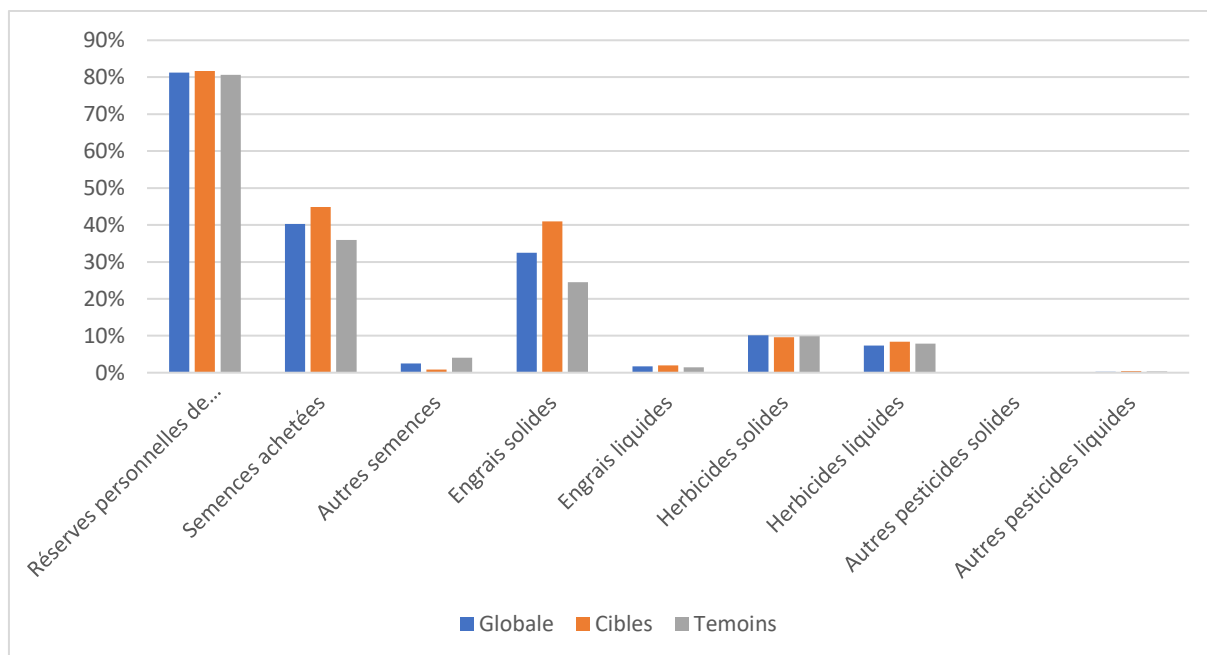


Figure 4 : Proportion de ménages ayant accès aux intrants par type

En termes de semences, une bonne majorité des ménages (plus de 80%) disposent de réserves personnelles. Moins de 50% des ménages achètent des semences cependant, le niveau d'achat est beaucoup plus conséquent dans le groupe cible (44%). Cette tendance est observée en analysant le rapport de la DAPSA portant sur l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2019-2020 où on constate que plus de 70% des parcelles portent des semences provenant des réserves personnelles. En effet l'agriculture sénégalaise est majoritairement de type familial et la majeure partie des producteurs par tradition garde leur propre semence.

L'utilisation d'engrais solide est beaucoup plus fréquente même si la moitié des ménages n'y ont pas accès de manière générale. Les engrais liquides se font très rares pour les populations : moins de 2% y ont accès.

Pour faire face aux questions phytosanitaires, l'accès aux herbicides et pesticides reste relativement faible dans la zone. En réalité, les ménages qui ont accès aux produits phytosanitaires ne dépassent pas 10%. Le groupe cible et témoin ont à peu près les mêmes niveaux d'accès aux herbicides solides. La différence est très légère par rapport aux herbicides liquides. Quant aux pesticides moins de 1% des ménages n'ont pas accès à ce type d'intrant. Ces résultats sont confortés par DAPSA, qui montre que, 44% des ménages au niveau national font recours aux produits phytosanitaires. Ces produits sont utilisés par les ménages, avec une proportion des herbicides de 11% suivi des insecticides 8%.

Tableau 17 : Répartition des sources des intrants utilisés par les ménages

Région	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor
Réserves personnelles semence	82,3	80,8	78,9
Semences achetées	50,1	33,1	25,9
Autres semences	0,9	3,2	6,1
Engrais solides	48,0	21,8	8,8
Engrais liquides	2,6	0,6	1,4
Herbicides solides	9,9	14,0	0,0
Herbicides liquides	6,9	11,3	2,7
Autres pesticides solides	0,0	0,3	0,0
Autres pesticides liquides	0,0	0,3	1,4

Les mêmes tendances des sources des intrants sont notées dans les régions. Les réserves personnelles de semences sont utilisées par les ménages 82% à Kolda, 81% à Sédhiou et 79% à Ziguinchor. Ces ménages achètent aussi des semences avec une moyenne de 50% à Kolda, 33% à Sédhiou et 26% à Ziguinchor. Les engrais solides constituent le troisième poste de dépense en intrants. Les achats sont plus effectués par les ménages de Kolda (48%), comparé aux ménages de Sédhiou (22%) et de Ziguinchor (9%). Ce qui montre à suffisance l'utilisation des fertilisants dans les régions de Sédhiou et Ziguinchor.

4.2.2.2. Le cout des intrants

Les ménages de la zone d'étude n'acquièrent pas beaucoup d'intrants agricoles. La semence est l'intrant le moins acheté avec des couts qui avoisinent les 2 000 FCFA en moyenne. Ceci peut se comprendre par le fait que l'essentiel des semences utilisés provient de leur réserve

personnelle. Les engrais minéraux sont faiblement utilisés dans la zone et les résultats de l'étude le montrent avec des coûts d'acquisition d'engrais qui ne dépassent pas 4 000 F CFA en moyenne par ménage. L'herbicide est le poste de dépense le plus important sur les intrants. En moyenne les ménages dépensent jusqu'à 6 500 F CFA d'herbicide, ceci peut s'expliquer par le fait que les parcelles sont très enherbées et la main d'œuvre se fait de plus en plus rare.

Considérant les groupes cibles et témoins, il n'y a pratiquement pas de différence sur les montants dépensés sur les intrants.

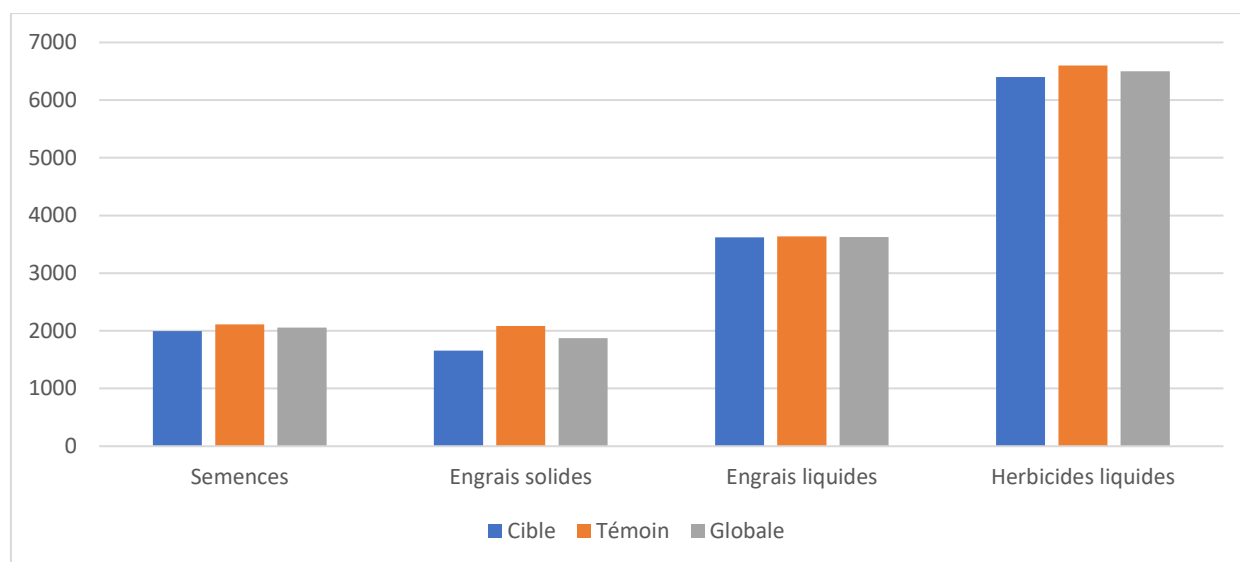


Figure 5 : Coûts d'acquisition des intrants

De manière désagrégé, les ménages dépensent en moyenne entre 1 000 F CFA et 7 000 F CFA de semences entre Kolda, Sédhiou et Ziguinchor (détail tableau 18). Les engrais solides, liquides et les herbicide liquide font l'objet d'achat dans les trois régions avec une moyenne respective de 2 539 F CFA, 3 659 F CFA, et 6 552 F CFA.

Tableau 18 : Répartition des coûts des intrants utilisés par les ménages par région

Région	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Total
Réserves personnelles semences	1464	2935	132	1793
Semences achetées	998	7103	2338	2943
Autres semences	388	641	22	367
Engrais solides	395	9256	410	2539
Engrais liquides	3678	5200	2000	3659
Herbicides solides	2416	3639	-	3040
Herbicides liquides	4659	8572	2000	6552
Autres pesticides liquides	-	-	500	333

4.2.3. Accès aux équipements agricoles

Les exploitations de la zone d'étude utilisent généralement la houe de type sine ou occidentale (81,24%) pour le désherbage et le binage des cultures. Le semoir super Eco pour les opérations de semis est détenu par 56,29% des ménages agricole de la zone. La charrette est le moyen de transport détenu par 26,83% de ménages. Seuls 11% des ménages détiennent au moins une charrue pour les travaux de préparation des sols. Les autres types de matériels tels que le tracteur, la souleveuse d'arachide, le bâti Ariana sont détenus par moins de 1% des ménages de la zone d'étude (Cf. figure 6).

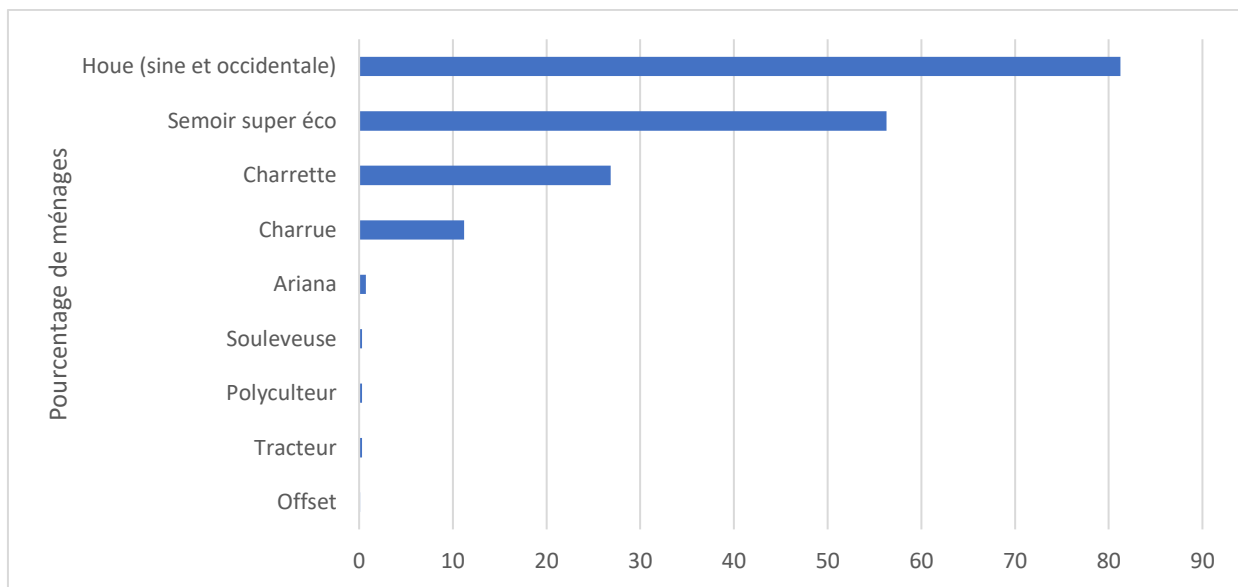


Figure 6 : Importance de l'utilisation de la mécanisation par ménage

De manière désagrégée les exploitations agricoles des zones cibles du projet détiennent plus de semoir et houes par rapport aux exploitations agricoles des villages témoins. Cependant la tendance se renverse en considérant la charrue et la charrette.

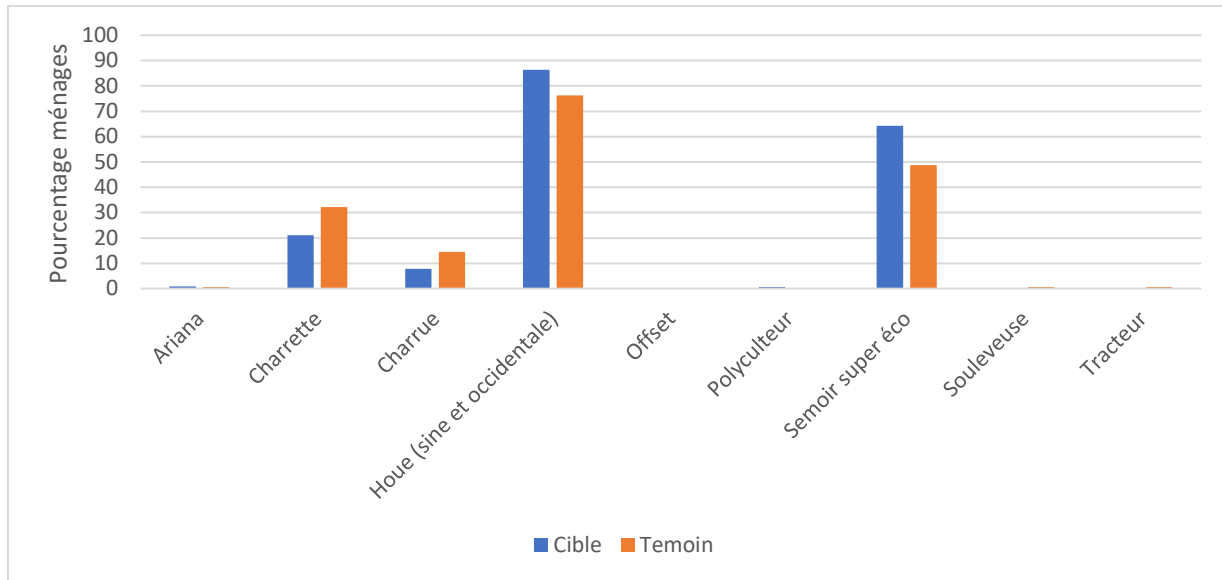


Figure 7 : Répartition du matériel utilisé par groupe cible et témoin

Les ménages sont majoritairement propriétaires de leur équipement. Les taux de possession varient entre 69% et 100% selon les types de matériels. Il n’y a presque pas de différence entre le groupe cible et le groupe témoin.

Cependant, la location de matériel est toujours d’actualité dans la zone même si cette dernière se fait à de faible proportion entre 3% et 7%. Le groupe cible est plus enclin à louer que le groupe témoin par exemple le semoir super Eco est loué jusqu’à hauteur de 25% par le groupe cible par rapport au groupe témoin qui en est à 11% (voir figure 8).

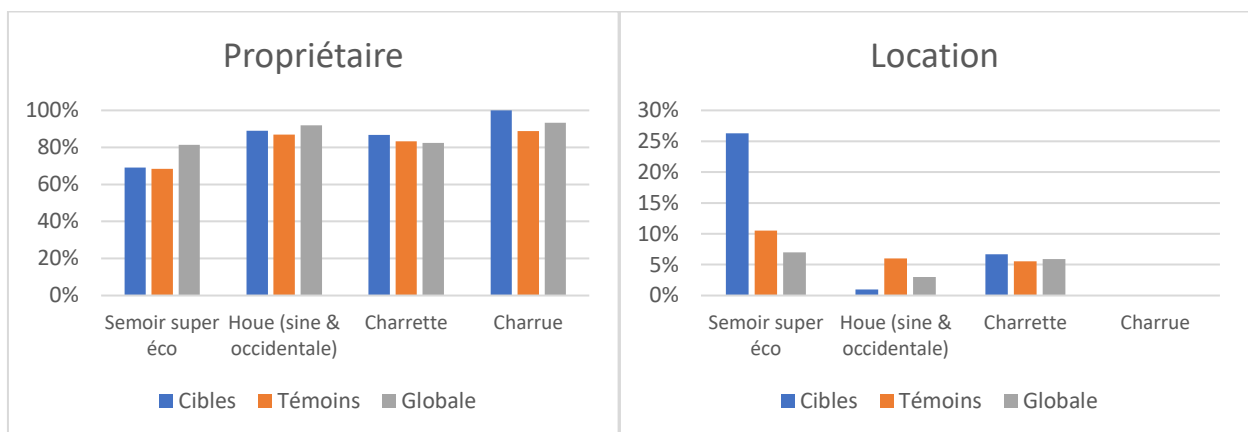


Figure 8 : Forme d’accès aux matériels agricoles

Les mêmes types de matériels sont retrouvés à Kolda et à Sédhiou avec des proportions différentes. Par exemple la région de Kolda dispose de plus de ménages qui détiennent des

semoirs (80%) et des houes (82%), comparé à la région de Sédhiou (48% semoir et 62% houe) Donner les statistiques). En revanche les ménages de la région de Ziguinchor utilisent faiblement les matériels agricoles 13% de ménage disposent de houe et moins de 1% pour les autres types de matériels(satistique). Ceci est à l’image de la riziculture dont la quasi-totalité des opérations culturale est manuelle exceptée le labour.

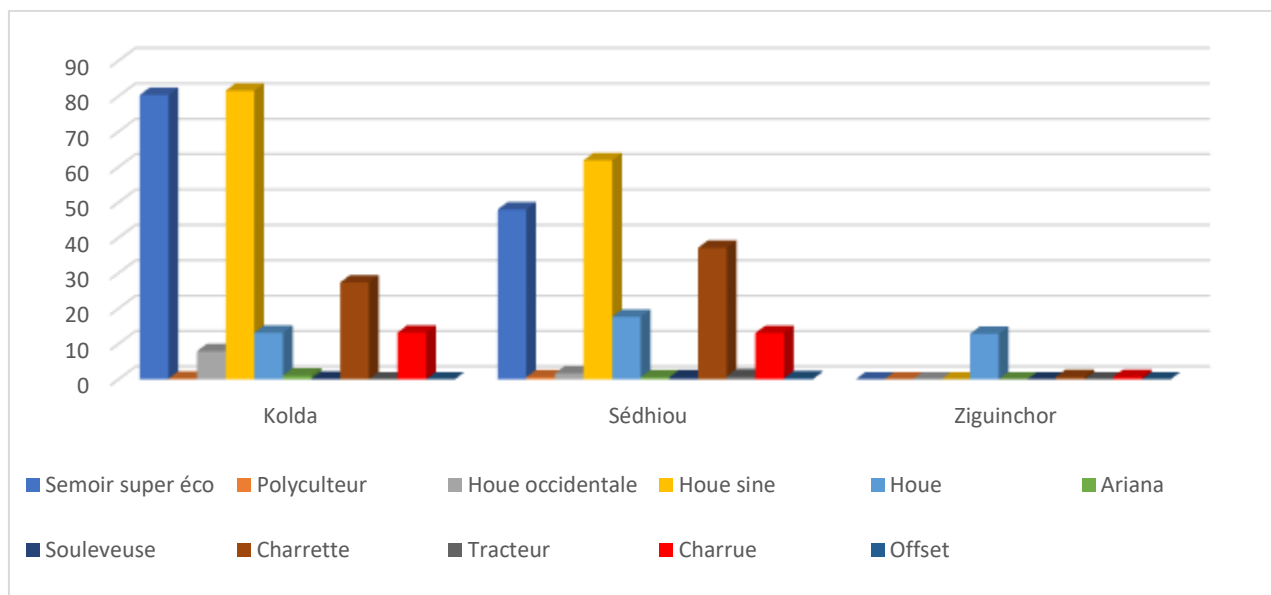


Figure 9 : Forme d'accès aux matériels agricoles

Les matériels utilisés par les ménages sont globalement en bon état 39% pour la charrue et 57% pour la houe. Excepté la charrue l'état du matériel du groupe cible sont en meilleur état (tableau 19). En revanche l'état de certains équipements sont passable à mauvais. En effet plus de la moitié des charrues utilisées sont de mauvais état.

Tableau 19 : L'état du matériel agricole utilisé par les ménages

Groupe	Etat matériel			
	Très bon	Bon	Passable	Mauvais
Semoir super éco				
Cibles	3%	65%	26%	6%
Témoins	10%	45%	33%	12%
Globale	6%	56%	29%	9%
Houe (sine & occidentale)				
Cibles	4%	63%	28%	8%
Témoins	17%	44%	35%	7%
Globale	9%	57%	29%	7%

Charrette				
Cibles	7%	70%	15%	7%
Témoins	10%	38%	36%	16%
Globale	9%	50%	28%	13%
Charrue				
Cibles	3%	36%	33%	28%
Témoins	7%	41%	30%	23%
Globale	6%	39%	31%	24%

Source : Calculs de l'auteur

4.3. Situation de l'élevage

La zone de la Casamance est connue pour son élevage semi-intensif avec l'installation de mini laiterie. Ceci est conforté par les résultats de l'étude qui montre que les ménages de la zone d'étude ont en moyenne 13 bœufs. Les petits ruminants (ovin et caprins), généralement à la possession des femmes, sont présents dans les ménages avec en moyenne 6 à 7 têtes.

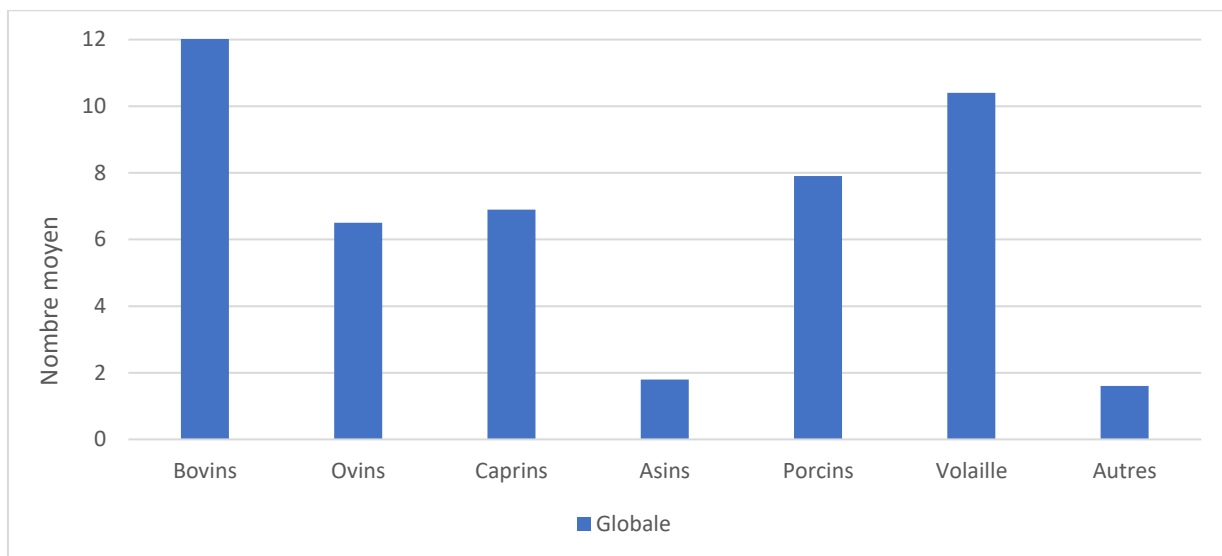


Figure 10 : Effectif du cheptel par ménage

Les Caprins, Bovins, Ovins, Asins et la volaille sont disposés majoritairement et respectivement par 70%, 63%, 50%, 43% et 47% des ménages de la région de Kolda. Dans la région de Sédhiou, 62% des ménages possèdent de têtes de bovin et 43% de volaille. D'autres espèces animales sont présentes dans les ménages à de plus faibles proportions. Quant à la région de la majeure partie des ménages disposent de la volaille (65%). Les caprins et les porcins sont assez représentatifs et sont disposés par respectivement 44% et 43% des ménages.

Tableau 20 : Répartition des ménages possédant du cheptel par région

Types de cheptel	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Ensemble
Bovins	62,63	62,28	11,56	54,62
Ovins	50,11	31,58	6,12	36,66
Caprins	70,19	33,33	43,54	52,84
Asins	42,76	16,96	0	26,89
Porcins	1,3	1,17	42,86	7,67
Volaille	47,52	43,27	64,63	48,63
Autres	31,1	13,74	8,16	21,32

Source : Calculs de l'auteur

Le cheptel varie sensiblement d'une région à une autre en termes d'effectif et d'espèce. En effet, les ménages des régions de Kolda, Sédhiou et de Ziguinchor disposent respectivement en moyenne de 13, 14 et 15 têtes de bovins. Ces bovins sont importants dans le cheptel du ménage des régions de Sédhiou et Ziguinchor vu leur effectif. L'élevage porcine se développe à Kolda où les ménages disposent en moyenne de 9 têtes de porc.

Tableau 21 : Effectif moyen de cheptel possédées par les ménages suivant la région

Cheptel	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Ensemble
Bovins	13	14	15	14
Ovins	6	7	5	6
Caprins	7	7	6	7
Asins	2	2	,	2
Porcins	9	7	7	8
Volaille	10	9	13	10
Autres	2	2	0	2

Source : Calculs de l'auteur

De manière désagrégé, les petits ruminants et la volaille sont plus représentés dans les ménages des villages cibles à une unité près par rapport aux ménages des villages témoins. Cependant l'élevage porcine est plus développé par les ménages des villages témoins que ceux des villages cibles (figure 11).

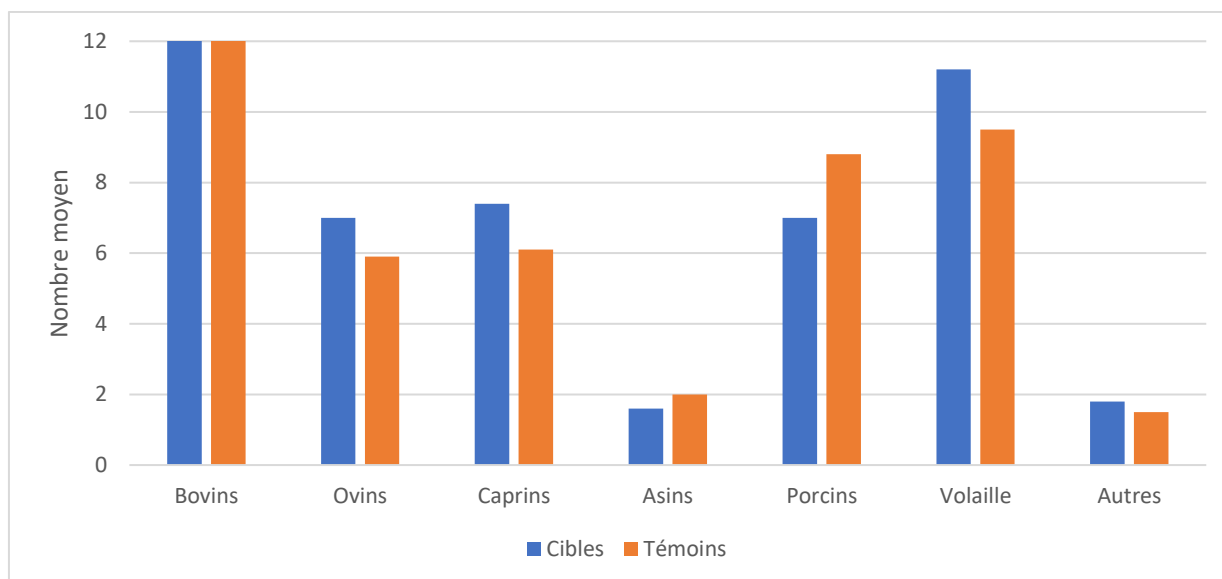


Figure 11 : Répartition du cheptel par groupe cible et témoin

4.4. Niveau et source de revenus des ménages

4.4.1. Source de revenus des ménages

Les revenus des ménages de la zone d'étude sont tirés par l'agriculture vivrière. En effet, l'agriculture vivrière, de rente (arachide, coton, sésame), l'élevage et l'horticulture financent respectivement 66%, 59%, 26% et 28% des ménages. Beaucoup d'autres activités participent au financement des ménages c'est le cas entre autres des dons, de l'apiculture du travail spécialisé.

Les ménages financés par l'agriculture sont plus importants au niveau des villages cibles par rapport aux villages témoins. Par exemple, l'agriculture vivrière finance les ménages des villages cibles à 71% alors que les ménages des villages témoins sont à 60% (voir tableau 22).

Tableau 22 : Sources de revenu des ménages

Activité	Cibles	Témoins	Globale
Agriculture vivrière	71,34	60,41	65,72
Agriculture de rente (arachide, coton, sésame)	70,04	48,16	58,81
Elevage (petit et gros bétail)	44,61	9,18	26,42
Horticulture	32,33	24,29	28,2
Commerce informel/ambulant	6,47	4,49	5,45
Commerce de produits agricoles	2,37	9,59	6,08
Travail spécialisé	2,59	3,47	3,04

Chasse/Cueillette/produits forestiers	2,37	0,82	1,57
Salarié public/ privé	1,94	1,84	1,89
Commerce formel	1,29	1,43	1,36
Transfert d'argent	1,51	0,61	1,05
Apiculture	0,22	0,41	0,31
Pêche et Commerce de produits de pêche	0,22	2,45	1,36
Retraité/Pensionnaire	0,22	0,2	0,21
Aide/don	0,86	0,2	0,52
Transformation des produits agricoles	0,86	0	0,42
Ostréculture	0	0,61	0,31
Autre	2,37	6,12	4,3

Source : Calculs de l'auteur

Les mêmes tendances sont observées au niveau des régions avec des proportions de ménages différentes. L'agriculture de rente tire les revenus dans la région de Kolda (93%) alors qu'à Sédhiou l'agriculture vivrière est devant avec 73% des ménages, l'horticulture est à la tête des sources de revenu à Ziguinchor avec 78% des ménages. Le tableau 23 donne les détails des sources de revenu des ménages par région.

Tableau 23 : Sources de revenu des ménages en % par région

Source de revenus	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Ensemble
Agriculture vivrière	59,2	73,8	67,4	65,7
Agriculture de rente (arachide, coton, sésame)	92,7	36,3	4,8	58,8
Arboriculture/maraichage	14,7	25,3	77,6	28,2
Commerce de produits agricoles	1,9	12,8	3,4	6,1
Apiculture	0,0	0,3	1,4	0,3
Elevage (petit et gros bétail)	29,4	5,8	65,3	26,4
Pêche et Commerce de produits de pêche	0,0	0,9	6,8	1,4
Chasse/Cueillette/produits forestiers	0,9	0,3	6,8	1,6
Commerce informel/ambulante (carte téléphonique, eau, petits articles divers, beignets, cacahuètes, petit restaurateur, etc.)	6,3	2,9	8,8	5,5
Commerce formel (boutique, magasin, y compris restaurant, etc.)	1,7	1,5	0,0	1,4
Travail spécialisé (maçon, peintre, menuisier, coiffeur, tailleur, menuisier, bijoutier)	1,9	2,6	7,5	3,0
Salarié public/ privé	1,3	1,7	4,1	1,9
Retraité/Pensionnaire	0,0	0,0	1,4	0,2
Aide/don	0,2	0,3	2,0	0,5
Transfert d'argent	0,0	0,9	4,8	1,1
Transformation des produits agricoles	0,0	0,0	2,7	0,4
Ostréculture	0,0	0,0	2,0	0,3

Source : Calculs de l'auteur

4.4.2. Niveau de revenus des ménages

Même si l'agriculture (vivrière, de rente et l'horticulture) est en tête des sources de financement des ménages, elle est loin de ceux qui procurent le plus de revenu. En effet, le commerce formel et l'emploi salarial font rentrer dans les ménages les montant les plus élevés (supérieur à 1 million par année). L'apiculture et l'ostréculture sont les activités qui font entrer moins d'argent dans les ménages avec respectivement 41000 et 57 000 FCFA en moyenne par an.

Les ménages du groupe cible voient le commerce formel, celui informel et l'emploi salarial générer plus de revenu annuel avec des rentrées d'argent respectif de 2 500 000F, 1000 000 F et 1 250 000 FCFA. Les ménages du groupe témoins quant à eux reçoivent plus de revenu avec l'emploi salarial 1 600 000 F, la pension de retraite 950 000 F et le commerce formel 800 000 FCFA.

Tableau 24 : Revenus annuels moyens des ménages (FCFA)

Activité	Cibles	Témoins	Globale
Agriculture vivrière	460 752	351 218	409 042
Agriculture de rente (arachide, coton, sésame)	525 357	295 343	428 595
Arboriculture/maraichage	261 450	329 202	291 422
Commerce de produits agricoles	195 909	429 436	385 147
Apiculture	20 000	46 250	41 000
Elevage (petit et gros bétail)	475 302	161 802	419 320
Pêche et Commerce de produits de pêche	500 000	157 917	184 231
Chasse/Cueillette/produits forestiers	130 909	75 000	116 000
Commerce informel/ambulante	1 023 500	256 818	699 135
Commerce formel	2 461 667	832 143	1 584 231
Travail spécialisé	355 000	278 235	310 000
Salarié public/ privé	1 250 000	1 677 222	1 463 611
Retraité/Pensionnaire	500 000	950 000	725 000
Aide/don	95 000	300 000	136 000
Transfert d'argent	295 714	446 667	341 000
Transformation des produits agricoles	107 500	-	107 500
Ostréculture	-	56 667	56 667
Autre	830 000	481 667	575 122

Source : Calculs de l'auteur

Le commerce formel comme informel donnent plus de revenu aux ménages des régions de Kolda et Sédhiou avec des montants pouvant aller jusqu'à presque 2 000 000 F CFA. Par contre à Ziguinchor l'emploi salarié procure plus de revenu aux ménages. Ce qui montre que pour plus de revenu des ménages des activités entrepreneuriales peuvent être développées.

Tableau 25 : Revenus annuels moyens des ménages (FCFA) par région

Région	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Total
Agriculture vivrière	492 197	436 380	108 758	409 042
Agriculture de rente (arachide, coton, sésame)	442 634	396 456	142 143	428 595
Arboriculture/maraichage	146 544	389 770	302 785	291 422
Commerce de produits agricoles	242 778	453 716	38 000	385 147
Apiculture	-	61 667	10 000	41 000
Elevage (petit et gros bétail)	646 875	278 905	126 203	419 320
Pêche et Commerce de produits de pêche	-	226 667	171 500	184 231
Chasse/Cueillette/produits forestiers	126 250	400 000	83 500	116 000
Commerce informel/ambulant (carte téléphonique, eau, petits articles divers, beignets, cacahuètes, petit restaurateur, etc.)	1 045 345	338 000	204 615	699 135
Commerce formel (boutique magasin, y compris restaurant, etc.)	1 946 250	1 005 000	-	1 584 231
Travail spécialisé (maçon, peintre, menuisier, coiffeur, tailleur, menuisier, bijoutier)	423 333	323 333	206 364	310 000
Salarié public/ privé	458 333	2 215 833	1 716 667	1 463 611
Retraité/Pensionnaire	-	-	725 000	725 000
Aide/don	150 000	300 000	76 667	136 000
Transfert d'argent	-	780 000	152 857	341 000
Transformation des produits agricoles	-	-	107 500	107 500
Ostréculture	-	-	56 667	56 667

4.5. Accès aux infrastructures de base

4.5.1. Accessibilité aux infrastructures de base

Cette partie cherche à évaluer l'accès des ménages en termes d'infrastructures mais aussi d'accès aux services, à travers notamment la distance qui sépare l'infrastructure et le lieu d'habitation du ménage.

Le tableau ci-après renseigne sur la distance des ménages aux infrastructures de base.

Tableau 26 : Distance d'accès aux infrastructures de base

Distance	Cibles	Témoins	Ensemble
Point d'eau			
Moins de 2 km	99,35	97,14	98,22
2 à 5 km	0,22	2,04	1,15
Plus de 5 km	0,43	0,82	0,63
Centre de Santé			
Moins de 2 km	15,09	20	17,61
2 à 5 km	20,69	24,69	22,75
Plus de 5 km	64,22	55,31	59,64
Hôpital Régional			
Moins de 2 km	0	2,04	1,05
2 à 5 km	0,86	2,65	1,78
Plus de 5 km	99,14	95,31	97,17
Marché de taille régional			
Moins de 2 km	1,29	3,06	2,2
2 à 5 km	1,29	3,06	2,2
Plus de 5 km	97,41	93,88	95,6
Marché hebdomadaire			
Moins de 2 km	4,53	13,67	9,22
2 à 5 km	12,93	24,69	18,97
Plus de 5 km	82,54	61,63	71,8
Ecole primaire			
Moins de 2 km	74,28	70,6	72,56
2 à 5 km	18,4	16,58	17,55
Plus de 5 km	7,32	12,81	9,89
Ecole Secondaire			
Moins de 2 km	22,39	34,67	28,15
2 à 5 km	21,51	33,42	27,09
Plus de 5 km	56,1	31,91	44,76
Ecole collège			
Moins de 2 km	13,53	20,1	16,61
2 à 5 km	22,17	34,67	28,03
Plus de 5 km	64,3	45,23	55,36
Route secondaire			
Moins de 2 km	58,41	48,37	53,25
2 à 5 km	19,61	23,06	21,38
Plus de 5 km	21,98	28,57	25,37
Route Principale			
Moins de 2 km	27,37	33,88	30,71
2 à 5 km	11,21	20,41	15,93

Plus de 5 km	61,42	45,71	53,35
Infrastructure de Stockage			
Moins de 2 km	10,56	20	15,41
2 à 5 km	6,9	15,51	11,32
Plus de 5 km	82,54	64,49	73,27
Infrastructure de conditionnement			
Moins de 2 km	5,82	11,63	8,81
2 à 5 km	2,59	11,43	7,13
Plus de 5 km	91,59	76,94	84,07
Unité de transformation			
Moins de 2 km	15,73	8,78	12,16
2 à 5 km	9,7	10	9,85
Plus de 5 km	74,57	81,22	77,99

Source : Calculs de l'auteur

Dans l'ensemble, les infrastructures perçues les plus accessibles sur un rayon de 2 km sont les points d'eau. Près de 98,22% des ménages disposeraient au besoin, d'un point d'eau à moins de 2 km. L'accès à l'eau est plus pour les populations de Ziguinchor car 100% des ménages disposent de points d'eau à moins de 2km.

S'agissant des infrastructures sanitaires, la répartition en fonction du milieu de résidence permet de voir, que plus de la moitié des ménages (59,64%) sont situés à plus de 5 km d'un centre de santé. Cette situation est plus accentuée au niveau de la région de Kolda où 71,71% des ménages sont situés à plus de 5 km des centres de santé. L'accès aux hôpitaux de niveau régional est encore plus limité car 97,17% des ménages sont situés à plus de 5 km et seulement 1,05% résident à des endroits situés à moins de 2 km. A Ziguinchor, tous les ménages enquêtés sont situés à plus de 2km de l'hôpital régional.

Pour l'accès au marché, les infrastructures ou services perçus comme les moins proches sont les marchés à dimension régionale où 95,6% des ménages sont situés à une distance de plus de 5 km. Les marchés hebdomadaires, plus fréquents en milieu rural, semblent être plus accessibles. Toutefois, dans la région de Kolda, 84,45% des ménages disposent d'un marché hebdomadaire à plus de 5 Km.

L'éloignement du domicile des élèves et l'accessibilité des établissements scolaires apparaissent comme des sources d'inégalité, au sens d'une disparité ou une différence vécue

comme une injustice spatiale. Les écoles primaires sont plus proches des lieux d'habitation car 72,56% des ménages sont situés à moins de 2 km. Cependant, s'agissant de la région de Sédhiou, 22,59% des usagers parcourent plus de 5km pour rallier les écoles primaires. Cette proportion diminue avec les écoles secondaires et les collèges où 28,15% et 16,61% sont situés respectivement dans un rayon de 2 km. En effet, la plupart des infrastructures de l'enseignement moyen et secondaire sont situés à une distance de plus de 5 km. Cette difficulté d'accès est plus marquée dans les régions de Kolda et de Sédhiou.

S'agissant des infrastructures routières, 53,25% des ménages de la zone d'étude habitent dans des localités reliées à une route secondaire située à moins de 2 km. A Sédhiou, 38,95% des ménages résident dans des zones situées à moins de 2 km d'une route secondaire. Cependant, si plus de la moitié des ménages ont accès à une route secondaire, la qualité des pistes par contre varie en fonction des zones. Les routes principales auxquelles ont accès les populations sur un rayon de 2 km ne sont disponibles que pour 30,71% des ménages. A Kolda, 64,15% sont situés à plus de 5 km des routes principales.

Pour les autres infrastructures, la répartition en fonction du milieu de résidence est très inégalitaire. A Sédhiou, 77,33% des ménages déclarent avoir accès à une infrastructure de stockage à plus de 5 km. Pour les infrastructures de conditionnement, 84,07% en trouvent à plus 5 km. Par rapport aux unités de transformation, 77,99% peuvent accéder aux dites infrastructures à plus de 5 km. L'indisponibilité des unités de transformation est plus difficile pour les populations résidant dans la région de Sédhiou.

Tableau 27 : Distance d'accès aux infrastructures de base par région

Distance	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Ensemble
Point d'eau				
Moins de 2 km	99,14	96,22	100	98,22
2 à 5 km	0,43	2,62	0	1,15
Plus de 5 km	0,43	1,16	0	0,63
Centre de santé				
Moins de 2 km	10,37	10,76	56,46	17,61
2 à 5 km	17,93	25	32,65	22,75
Plus de 5 km	71,71	64,24	10,88	59,64
L'hôpital régional				
Moins de 2 km	1,94	0,29	0	1,05

2 à 5 km	1,3	1,16	4,76	1,78
Plus de 5 km	96,76	98,55	95,24	97,17
Marché de taille régionale				
Moins de 2 km	2,16	1,16	4,76	2,2
2 à 5 km	2,38	1,16	4,08	2,2
Plus de 5 km	95,46	97,67	91,16	95,6
Marché hebdomadaire				
Moins de 2 km	5,4	9,59	20,41	9,22
2 à 5 km	10,15	23,84	35,37	18,97
Plus de 5 km	84,45	66,57	44,22	71,8
Ecole Primaire				
Moins de 2 km	81,43	53,14	76,19	72,56
2 à 5 km	12,53	24,27	22,45	17,55
Plus de 5 km	6,05	22,59	1,36	9,89
Ecole Secondaire				
Moins de 2 km	27	30,54	27,89	28,15
2 à 5 km	23,76	25,94	39,46	27,09
Plus de 5 km	49,24	43,51	32,65	44,76
Ecole collège				
Moins de 2 km	11,66	7,95	46,26	16,61
2 à 5 km	20,3	35,56	40,14	28,03
Plus de 5 km	68,03	56,49	13,61	55,36
Route secondaire				
Moins de 2 km	58,32	38,95	70,75	53,25
2 à 5 km	17,06	26,16	23,81	21,38
Plus de 5 km	24,62	34,88	5,44	25,37
Route principale				
Moins de 2 km	24,84	26,45	59,18	30,71
2 à 5 km	11,02	22,09	17,01	15,93
Plus de 5 km	64,15	51,45	23,81	53,35
Infrastructure de stockage				
Moins de 2 km	15,33	16,28	13,61	15,41
2 à 5 km	9,5	6,4	28,57	11,32
Plus de 5 km	75,16	77,33	57,82	73,27
Infrastructure de Conditionnement				
Moins de 2 km	9,29	9,3	6,12	8,81
2 à 5 km	5,83	2,91	21,09	7,13
Plus de 5 km	84,88	87,79	72,79	84,07
Unité de transformation				
Moins de 2 km	15,33	3,49	22,45	12,16
2 à 5 km	12,1	7,27	8,84	9,85
Plus de 5 km	72,57	89,24	68,71	77,99

Les moyens de déplacement fréquemment utilisés par les ménages pour accéder aux infrastructures de base sont listés dans le tableau ci-après :

Tableau 28 : Moyens d'accès aux infrastructures de base

Moyens d'accès	Cibles	Témoins	Ensemble
Point d'eau			
Pied	98,92	92,65	95,7
Vélo	3,02	4,08	3,56
Charette	1,72	8,57	5,24
Moto bicyclette	1,51	5,51	3,56
Véhicule	1,29	3,47	2,41
Tricycle	0,43	0,82	0,63
Pirogue	0,22	0	0,1
Centre de santé			
Pied	30,6	34,29	32,49
Vélo	26,29	19,39	22,75
Charette	22,63	21,84	22,22
Moto bicyclette	82,54	67,55	74,84
Véhicule	50,22	48,98	49,58
Tricycle	7,97	8,37	8,18
Pirogue	0,22	0,61	0,42
Hôpital régional			
Pied	2,59	4,9	3,77
Vélo	4,31	4,49	4,4
Charette	6,9	12,04	9,54
Moto bicyclette	72,63	56,94	64,57
Véhicule	91,59	90,41	90,99
Tricycle	3,45	4,9	4,19
Pirogue	6,47	8,98	7,76
Marché régional			
Pied	2,8	7,76	5,35
Vélo	5,82	8,98	7,44
Charette	8,19	14,69	11,53
Moto bicyclette	77,59	58,78	67,92
Véhicule	89,01	85,92	87,42
Tricycle	9,27	5,31	7,23
Pirogue	6,25	9,39	7,86
Ecole Primaire			
Pied	95,04	83,95	90,03
Vélo	30,97	21,78	26,81
Charette	3,07	13,18	7,64
Moto bicyclette	13,24	27,51	19,69
Véhicule	3,78	8,31	5,83
Tricycle	0,47	0,86	0,65
Pirogue	-	-	-
Ecole Secondaire			
Pied	35,22	55,3	44,3
Vélo	43,03	42,12	42,62

Charette	20,09	23,21	21,5
Moto bicyclette	63,59	41,55	53,63
Véhicule	30,26	15,19	23,45
Tricycle	3,07	3,44	3,24
Pirogue	-	-	-
Ecole Collège			
Pied	30,5	39,54	34,59
Vélo	39,72	38,68	39,25
Charette	24,82	24,64	24,74
Moto bicyclette	72,58	57,59	65,8
Véhicule	32,62	23,21	28,37
Tricycle	4,49	5,16	4,79
Pirogue	-	0,29	0,13
Route secondaire			
Pied	74,35	62,04	68,03
Vélo	39,01	32,04	35,43
Charette	16,59	20	18,34
Moto bicyclette	37,93	46,53	42,35
Véhicule	8,62	10,2	9,43
Tricycle	2,8	3,67	3,25
Pirogue	-	-	-
Route principale			
Pied	39,01	45,71	42,45
Vélo	31,9	33,06	32,49
Charette	28,66	20,82	24,63
Moto bicyclette	76,08	68,37	72,12
Véhicule	39,22	26,53	32,7
Tricycle	6,03	6,33	6,18
Pirogue	-	-	-

Source : Calculs de l'auteur

La marche est le mode de transport le plus utilisé (95,7%) pour accéder aux points d'eau en raison de leur proximité avec les lieux d'habitation.

L'utilisation des motos bicyclettes communément appelés « *Jakarta* » constitue le mode déplacement le plus courant pour assurer les déplacements vers les centres de santé (74,84%). L'utilisation de ce moyen de déplacement pour rallier les centres de santé est plus fréquente au niveau de la région de Kolda (85,1%). Par ailleurs, les populations font recours à d'autres moyens de déplacement tels que les véhicules (49,58%), les vélos (22,75%), la marche à pied (32,49%), les charrettes (22,22%), etc.

On utilise plus la voiture pour les déplacements vers les hôpitaux régionaux (90,99%). Bien souvent, ces déplacements pourraient être réalisés avec des moyens divers (Moto, Charrette, vélo). Les populations situées dans les zones estuaires des régions de Sédhiou et de Ziguinchor utilisent aussi la pirogue pour se déplacer vers les hôpitaux régionaux avec respectivement 16,57% et 11,56%.

L'accès aux marchés régionaux s'opère le plus souvent avec les véhicules (87,42%). Les transports en commun urbains et inter urbains constituent une réponse essentielle aux besoins de déplacements des ménages pour accéder à ces marchés. En outre, d'autres moyens sont utilisés par les ménages pour accéder aux marchés. On peut citer entre autres les motos bicyclettes (67,92%), les charrettes (11,53%), les vélos (7,44%), les tricycles (7,23%). Les pirogues sont utilisées par les populations situées dans les zones estuaires des régions de Sédhiou et de Ziguinchor avec respectivement 16,86% et 11,56%.

Tableau 29 : Moyens d'accès aux infrastructures de base par région

Région	Pied	Vélo	Charette	Moto bicyclette	Véhicule	Tricycle	Pirogue
Point d'eau							
Kolda	99,8	4,1	1,7	1,1	1,3	0,2	0,2
Sédhiou	88,4	3,5	12,2	8,1	4,9	1,5	0,0
Ziguinchor	100,0	2,0	0,0	0,7	0,0	0,0	0,0
Ensemble	95,7	3,6	5,2	3,6	2,4	0,6	0,1
Centre de Santé							
Kolda	19,44	31,75	24,62	85,1	50,54	12,31	0
Sédhiou	26,16	5,52	27,91	73,84	56,69	3,78	1,16
Ziguinchor	88,44	34,69	1,36	44,9	29,93	5,44	0
Ensemble	32,49	22,75	22,22	74,84	49,58	8,18	0,42
Hôpital régional							
Kolda	3,89	6,7	6,26	72,35	90,5	4,54	0
Sédhiou	4,07	1,16	18,02	66,57	88,66	3,78	16,57
Ziguinchor	2,72	4,76	0	35,37	97,96	4,08	11,56
Ensemble	3,77	4,4	9,54	64,57	90,99	4,19	7,76
Marché régional							
Kolda	5,18	10,8	10,8	73,87	86,18	6,05	0
Sédhiou	5,52	2,33	17,44	68,6	85,76	6,4	16,86
Ziguinchor	5,44	8,84	0	47,62	95,24	12,93	11,56
Ensemble	5,35	7,44	11,53	67,92	87,42	7,23	7,86
Ecole Primaire							
Kolda	96,33	27,21	2,16	5,18	1,3	0	
Sédhiou	74,9	8,79	20,5	53,14	15,9	2,09	

Ziguinchor	100	85,71	0	1,43	1,43	0	
Ensemble	90,03	26,81	7,64	19,69	5,83	0,65	
Ecole Secondaire							
Kolda	39,52	54,21	17,93	52,48	17,28	2,38	
Sédhiou	51,88	12,13	34,73	64,44	28,87	4,18	
Ziguinchor	50	70	0	24,29	45,71	5,71	
Ensemble	44,3	42,62	21,5	53,63	23,45	3,24	
Ecole Collège							
Kolda	24,19	45,36	22,03	69,76	28,73	5,18	0
Sédhiou	42,26	13,39	37,24	69,87	31,8	5,44	0,42
Ziguinchor	77,14	87,14	0	25,71	14,29	0	0
Ensemble	34,59	39,25	24,74	65,8	28,37	4,79	0,13
Route secondaire							
Kolda	71,06	41,68	17,71	31,75	5,4	3,67	
Sédhiou	53,2	13,08	25,87	60,17	15,99	3,78	
Ziguinchor	93,2	68,03	2,72	34,01	6,8	0,68	
Ensemble	68,03	35,43	18,34	42,35	9,43	3,25	
Route principale							
Kolda	35,64	34,77	32,18	76,24	40,82	9,29	
Sédhiou	34,88	11,92	24,42	74,42	23,84	2,62	
Ziguinchor	81,63	73,47	1,36	53,74	27,89	4,76	
Ensemble	42,45	32,49	24,63	72,12	32,7	6,18	

Source : Calculs de l'auteur

Avec 90,03% du total des déplacements, la marche est le mode de transport le plus utilisé pour accéder aux écoles primaires du fait de leur proximité. Cependant, certains évoquent des contraintes liées à la distance pour utiliser d'autres moyens de déplacement tels que les vélos (26,81%), les motos bicyclettes (19,69%), les véhicules (5,83%). Ces contraintes liées aux déplacements pour rallier les écoles primaires sont plus accentuées dans la région de Sédhiou.

Les écoles secondaires et les collèges sont moins accessibles pour les usagers puisque 44,3% et 34,59% respectivement vont vers ces établissements secondaires à pied. Le vélo constitue le mode privilégié des déplacements vers ces établissements scolaires avec 42,62% et 39,25% respectivement pour les établissements secondaires et les collèges.

La marche à pied est le moyen de déplacement le plus utilisé pour rallier les routes secondaires (68,03%). Des populations résidant dans les zones plus excentrées utilisent d'autres moyens pour rejoindre les routes secondaires. Il s'agit notamment du vélo (35,43%), des motos bicyclettes (42,35%), des charrettes (18,34%), etc.

L'accès aux routes principales est plus problématique pour les populations. Elles sont 42,45% à s'adonner à la marche pour rallier les routes principales. Une proportion non négligeable utilise les motos (72,12%), les véhicules (32,7%), les vélos (32,49%) ou les charrettes (24,63%).

Le tableau ci-après renseigne sur les temps d'accès aux infrastructures de base.

Tableau 30 : Temps d'accès aux infrastructures de base

Temps d'accès	Cibles	Témoins	Ensemble
Point d'eau			
Moins de 15 mn	97,62	94,08	95,81
15 à 30 mn	2,16	4,49	3,35
Plus de 30 mn	0,22	1,43	0,84
Centre de santé			
Moins de 15 mn	6,25	11,84	9,12
15 à 30 mn	24,78	27,14	26
Plus de 30 mn	68,97	61,02	64,88
Hôpital			
Moins de 15 mn	0	0,61	0,31
15 à 30 mn	0,22	3,88	2,1
Plus de 30 mn	99,78	95,51	97,59
Marché régional			
Moins de 15 mn	0,65	5,71	3,25
15 à 30 mn	2,8	5,92	4,4
Plus de 30 mn	96,55	88,37	92,35
Ecole Primaire			
Moins de 15 mn	60,99	60,74	60,88
15 à 30 mn	27,42	24,07	25,91
Plus de 30 mn	11,58	15,19	13,21
Ecole Secondaire			
Moins de 15 mn	17,97	23,21	20,34
15 à 30 mn	15,36	34,96	24,22
Plus de 30 mn	66,67	41,83	55,44
Ecole Collège			
Moins de 15 mn	5,44	6,3	5,83
15 à 30 mn	19,15	31,52	24,74
Plus de 30 mn	75,41	62,18	69,43

Source : Calculs de l'auteur

La majorité des ménages (95,81%) mettent moins de 15 mn pour accéder à un point d'eau. L'accès est plus difficile pour les populations situées dans la région de Sédhiou avec 2,03% des ménages qui déclarent faire plus de 30 mn pour accéder à un point d'eau.

Pour les infrastructures sanitaires, les résultats montrent une inégalité dans la distribution spatiale de ces dernières. En effet, près de 64,88% des ménages déclarent faire plus de 30 mn pour accéder aux centres de santé. Cette contrainte est plus accentuée dans la région de Kolda où 76,03% des ménages effectuent plus de 30 mn pour se rendre à un centre de santé. Pour le cas des hôpitaux régionaux, le temps d'accès aux soins est moins satisfaisant : 97,59 % des personnes enquêtées ont accès à ces structures sanitaires régionales en plus de trente minutes.

Pour le temps d'accès aux marchés régionaux, 92,35% des ménages déclarent parcourir le trajet sur une durée de plus de trente minutes. Cette situation se justifie par l'existence de plusieurs poches d'hétérogénéité locale qui rappellent la complexité géographique de la Casamance.

Les disparités territoriales de l'offre scolaire justifient souvent les temps d'accès aux établissements scolaires. En effet, le maillage des établissements est relativement resserré pour l'enseignement primaire où 60,88% des élèves et des autres usagers font moins de 15 mn pour y accéder. Toutefois, en se référant au temps, l'accès aux écoles primaires est plus difficile pour les populations de Sédhiou et de Ziguinchor avec seulement respectivement 48,12% et 40% des ménages qui affirment faire moins de 15 mn pour accéder à ces infrastructures de base. Par contre, pour les établissements scolaires du secondaire (collèges et lycées), plus de la moitié font le trajet en plus de 30 mn.

Tableau 31 : Temps d'accès aux infrastructures de base par région

Temps d'accès	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Total
Point d'eau				
Moins de 15 mn	97,41	92,15	99,32	95,81
15 à 30 mn	2,38	5,81	0,68	3,35
Plus de 30 mn	0,22	2,03	0	0,84
Centre de santé				

Moins de 15 mn	3,89	9,88	23,81	9,12
15 à 30 mn	20,09	23,84	49,66	26
Plus de 30 mn	76,03	66,28	26,53	64,88
Hôpital				
Moins de 15 mn	0	0,87	0	0,31
15 à 30 mn	1,73	1,45	4,76	2,1
Plus de 30 mn	98,27	97,67	95,24	97,59
Marché				
Moins de 15 mn	2,16	5,23	2,04	3,25
15 à 30 mn	4,32	3,49	6,8	4,4
Plus de 30 mn	93,52	91,28	91,16	92,35
Ecole Primaire				
Moins de 15 mn	70,63	48,12	40	60,88
15 à 30 mn	22,03	26,36	50	25,91
Plus de 30 mn	7,34	25,52	10	13,21
Ecole Secondaire				
Moins de 15 mn	20,09	26,78	0	20,34
15 à 30 mn	22,68	25,94	28,57	24,22
Plus de 30 mn	57,24	47,28	71,43	55,44
Ecole Collège				
Moins de 15 mn	4,97	6,28	10	5,83
15 à 30 mn	19,01	30,54	42,86	24,74
Plus de 30 mn	76,03	63,18	47,14	69,43

Source : Calculs de l'auteur

4.5.2. Dépenses liées à l'accès aux infrastructures de base

Les trajets entre la maison et les infrastructures de base se font de moins en moins à pied ou à vélo. La trop grande distance et les conditions d'accès sont évoquées, par les usagers, comme une motivation pour utiliser des moyens de déplacement à caractère payant (véhicules de transport, motos, charrettes, tricycles, pirogues, etc.).

Le tableau suivant donne le coût de déplacement moyen supporté par les usagers pour accéder aux infrastructures de bases (en FCFA).

Tableau 32 : Coûts de déplacement pour accéder aux infrastructures socio-économiques de base

Infrastructures	Cibles	Témoins	Ensemble
Point d'eau	20	70	46
Centre de santé	2 077	2 891	2 495
Hôpital	5 253	6 033	5 654
Marché	3 868	3 568	3 714

Ecole Primaire	70	215	135
Ecole Secondaire	860	357	632
Ecole Collège	995	727	874

Source : Calculs de l'auteur

La dépense moyenne d'un ménage situé dans la région de Sédhiou pour accéder à un point d'eau est de 103 FCFA. Elle est estimée à 18 FCFA pour la région de Kolda et quasi-nulle pour la région de Ziguinchor. Ce montant assez modeste s'explique en partie par le bon maillage des infrastructures d'accès à l'eau.

Dans la région de Sédhiou, un ménage consacre en moyenne 3 595 FCFA aux transports pour accéder aux centres de santé. Ce montant se chiffre à 6 183 FCA si l'on considère les coûts de déplacement pour les hôpitaux de la région de Sédhiou. Le coût de déplacement vers les hôpitaux est plus élevé au niveau de la région de Kolda avec un montant de 6 434 FCFA.

Un montant de 4 145 FCFA est consacré en moyenne par les ménages aux déplacements vers les marchés. Dans la région de Sédhiou, ce montant se chiffre à 4 002 FCFA. Cette dépense est moins élevée si l'on considère la somme consacrée par les ménages de la région de Ziguinchor (1 683 FCFA).

Tableau 33 : Coûts de déplacement pour accéder aux infrastructures socio-économiques de base par région

Région	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Ensemble
Point d'eau	18	103	0	46
Centre de santé	2333	3595	428	2495
Hôpital	6434	6183	1957	5654
Marché	4145	4002	1683	3714
Ecole Primaire	37	362	11	135
Ecole Secondaire	743	507	329	632
Ecole Collège	952	936	143	874

Source : Calculs de l'auteur

Les ménages habitant à des lieux éloignés des établissements scolaires, et dans une moindre mesure dans des zones peu faciles d'accès, dépensent davantage en transports. La dépense

de transports est la plus élevée pour les collèges situés dans la région de Kolda avec en moyenne un montant de 952 F CFA. Vient en second lieu la dépense allouée pour le déplacement vers les collèges de la région de Sédhiou avec 936 F CFA. Le coût du déplacement vers les écoles primaires est la moins significative (135 F CFA) du fait de leur proximité. Toutefois, cette proximité est à relativiser pour la région de Sédhiou où les coûts de déplacement sont estimés à 362 FCFA.

Le tableau ci-après donne les dépenses effectuées par les ménages pour disposer des services au niveau des infrastructures de base (en FCFA)

Tableau 34 : Dépenses de service dans les infrastructures socio-économiques de base

Infrastructures	Cibles	Témoins	Ensemble
Centre de santé	22 465	7 958	15 014
Marché hebdomadaire (plus proche)	21 125	5 689	13 196
Ecole	12 786	10 344	11 532

Source : Calculs de l'auteur

L'analyse de la structure des dépenses montre que la santé, l'achat de produits ou de biens de consommation et l'éducation constituent les postes de dépenses les plus significatifs au sein des ménages de la zone d'étude. En effet, un montant de 15 014 FCFA est destiné aux services de santé. Toutefois, pour la région de Ziguinchor ce montant est seulement estimé à 1 329 FCFA.

Par ailleurs, les ménages consacrent en moyenne un montant de 13 196 FCFA pour l'achat de produits ou de biens de consommation courante au niveau des marchés. Ce montant est plus élevé pour les ménages de la région de Kolda qui réservent en moyenne un montant de 21 050 F CFA pour l'achat de produits et de biens de consommation.

Les frais scolaires constituent aussi un poste de dépense non négligeable, en particulier pour les niveaux scolaires les plus élevés et dans les établissements privés. Cependant, la somme consacrée pour ces types de dépenses est négligeable pour les ménages de la population de Ziguinchor (437 FCFA).

Tableau 35 : Dépenses de service dans les infrastructures socio-économiques de base par région

Région	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Ensemble
Centre de santé	21 766	11 774	1 329	15 014
Marché hebdomadaire (plus proche)	21 050	7 185	2 526	13 196
Ecole	12 911	14 416	437	11 532

Source : Calculs de l'auteur

4.6. Dépense du ménage

Les analyses montrent que les ménages ont dépensé en moyenne 18 227 francs CFA pour le riz, 20 571 francs CFA pour les autres céréales (sorgho, mil, maïs, fonio), 9 886 francs CFA pour l'arachide, la pâte d'arachide et le niébé, 7 400 francs CFA pour les autres produits alimentaires tels que la viande, le poisson et les fruits de mer, ainsi que les boissons sucrées, 14 075 francs CFA pour les dépenses de logement (loyer, factures d'électricité, d'eau et de combustible de cuisine/gaz), et enfin 2 691 francs CFA pour les autres dépenses quotidiennes non alimentaires telles que le savon, le tabac, l'alcool, etc.

Il est également intéressant de noter que les ménages des villages témoins ont tendance à acheter plus de produits que les ménages des villages cibles dans la plupart des catégories de dépenses. Par exemple, les ménages des villages témoins ont dépensé en moyenne 58 908 francs CFA pour le riz, tandis que les ménages des villages cibles n'ont dépensé que 46 829 francs CFA en moyenne. Cependant, ces derniers ont dépensé plus que les témoins en moyenne pour les autres produits alimentaires, y compris la viande, le poisson, les fruits de mer et les boissons sucrées.

Tableau 36 : Les dépenses de consommation du ménage au cours des 30 derniers jours

Catégories de dépenses	Valeur Acheté			Valeur Non Acheté		
	Cible	Témoin	Ensemble	Cible	Témoin	Ensemble
Riz	46829	58908	53033	8979	28517	18227
Autres céréales (sorgho, mil, maïs ...)	9880	15906	12975	21695	19351	20571
Arachide, pate d'arachide, Niébé	6168	8838	7540	11137	8552	9886
Autres produits alimentaires y compris Viandes et Poisson et fruit de mer boisson sucrée	20315	22289	21329	4424	10697	7400
Dépenses de logement (loyer, Facture électricité, eau, Combustible de cuisine /gaz	2802	6821	4866	16249	11648	14075
Autres dépenses quotidiennes non alimentaire (savon, tabac, alcool, etc.)	10010	8979	9481	1769	3742	2691

Source : Calculs de l'auteur

Le groupe de dépenses qui a la plus grande valeur pour l'ensemble des biens et services est les cérémonies (baptême, mariage, funérailles, etc.) avec une moyenne de 104 394 F CFA, suivie des dépenses médicales et de santé avec une moyenne de 71 134 F CFA.

L'alimentation constitue le poste de dépense le plus important dans les différentes régions. En effet 80% des dépenses effectuées par les ménages sont pour l'alimentation. Ensuite viennent les coûts relatifs à l'électricité, les combustibles de cuisine, la location ...

Tableau 37 : Les dépenses de consommation du ménage au cours des 30 derniers jours par région (en Fcfa)

Consommation	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Ensemble
Valeur acheté				
Riz	48 321	65 476	38 755	53 033
Autres céréales (sorgho, mil, maïs, fonio)	11 815	18 212	4 374	12 975
Arachide, pate d'arachide, Niébé	7 344	9 546	3 463	7 540
Autres produits alimentaires y compris Viandes et Poisson et fruit de mer boisson sucrée	18 130	26 640	18 978	21 329
Dépenses de logement (loyer, Facture électricité, eau, Combustible de cuisine /gaz	1 248	7 819	9351	4 866
Autres dépenses quotidiennes non alimentaire (savon, tabac, alcool, etc.)	8 867	12 047	5 407	9 481
Valeur non acheté				
Riz	12735	29370	16418	18227
Autres céréales (sorgho, mil, maïs, fonio)	23728	25852	1071	20571
Arachide, pate d'arachide, Niébé	13040	9533	617	9886
Autres produits alimentaires y compris Viandes et Poisson et fruit de mer boisson sucrée	2910	16565	6078	7400
Dépenses de logement (loyer, Facture électricité, eau, Combustible de cuisine /gaz	9301	9906	36061	14075
Autres dépenses quotidiennes non alimentaire (savon, tabac, alcool, etc.)	1470	5170	2518	2691

Source : Calculs de l'auteur

Les dépenses pour l'équipement domestique ont également été importantes, avec une moyenne de 47 050 F CFA pour l'ensemble des ménages. Les dépenses pour l'éducation, les frais scolaires, l'habillement/chaussures et l'achat de semences ont également été importantes avec des moyennes respectives de 35 885 F, 53 324 F et 56 091 FCFA.

Les autres dépenses, y compris les dépenses pour les impôts et taxes, ont été relativement faibles par rapport aux autres groupes de dépenses. Les dépenses pour la construction et la réparation de l'habitation ont été importantes pour les témoins avec une moyenne de 123 067 F CFA, tandis que les cibles ont dépensé une moyenne de 61 439 F CFA.

Tableau 38 : Dépenses en biens et services sur une année des ménages (en FCFA)

Biens ou Services	Groupe		
	Cibles	Témoins	Ensemble
Équipement domestique (Radio, TV, téléphone, ordinateur, etc.)	67634	27557	47050
Dépenses médicales, santé	73292	69091	71134
Education, Frais scolaires :	41896	30193	35885
Habillement / Chaussures	58643	48287	53324
Produits vétérinaires	9944	4404	7099
Nourriture/entretien bétail :	5531	5170	5346
Remboursement des dettes et envoi d'argent (personne à charge)	62247	25834	43544
Cérémonies (baptême, mariage, funérailles, etc.)	106481	102419	104394
Crédit Téléphonique :	32135	21642	26745
Impôts et taxes	3952	3013	3470
Construction / Réparation habitation	61439	123067	93092
Matériel agricole (achat et entretien)	13164	13103	13133
Achat de bétail	16940	13474	15159
Autres dépenses	22278	15656	18877

Source : Calculs de l'auteur

Les dépenses en biens et services varient d'une région à autre. En effet, dans la région de Kolda les dépenses en engrais, médicales et liées aux cérémonies sont les plus importantes avec respectivement 112 428 F CFA, 87 441 F CFA et 87 273 F CFA. Pour la région de Sédhiou les principales dépenses sont réparties comme suit : construction 179 609 F CFA, cérémonie 146 364 F CFA et semence 79 133 F CFA. Quant à la région de Ziguinchor, les cérémonies (60 108 F CFA), les équipements domestiques (45 050 F CFA) et la construction (38 126 F CFA) constituent les postes de dépense les plus importants.

Tableau 39 : Dépenses en biens et services annuels des ménages (en FCFA) par région

Région	Kolda	Sédhiou	Ziguinchor	Total
Équipement domestique (Radio, TV, téléphone, ordinateur, etc.)	62 137	27 486	45 313	47 050
Dépenses médicales, santé	87 441	68 611	25 677	71 134
Éducation, Frais scolaires	47 402	28 547	16 782	35 885
Habillement / Chaussures	53 104	62 983	31 415	53 324
Semence	55 890	79 133	2 801	56 091
Engrais	112 428	41 528	2 537	69 930
Produits phytosanitaires	9 797	19 920	449	12 007
Produits vétérinaires	7 455	8 821	1 946	7 099
Nourriture/entretien bétail	6 216	6 233	527	5 346
Remboursement des dettes et envoi d'argent (personne à charge)	67 331	24 160	13 987	43 544
Cérémonies (baptême, mariage, funérailles, etc.)	87 273	146 364	60 108	104 394
Crédit Téléphonique	28 350	33 249	6 471	26 745
Impôts et taxes	4 047	4 096	188	3 470
Construction / Réparation habitation	46 264	179 609	38 126	93 092
Matériel agricole (achat et entretien)	13 923	14 850	6 623	13 133
Achat de bétail	22 235	10 471	3 844	15 159
Autres dépenses	18 918	24 175	6 347	18 877

Source : Calculs de l'auteur

4.7. Cartographie des acteurs organisations existants et opérationnels

4.7.1. Acteurs et organisation intervenant dans la zone

Le paysage institutionnel du secteur du développement rural en Casamance est marqué par la présence d'entités diverses (structures centrales et déconcentrées de l'État, agences nationales, ONG, organisations socioprofessionnelles, structures de financement et d'assurance) qui ont, pour chacune d'entre elles, des fonctions et des rôles bien précis.

Les interventions des acteurs concourent à l'amélioration significative des conditions de vie des populations, à travers l'accès durable aux infrastructures et services socio-économiques de base, ainsi qu'à la création d'une économie locale pour un développement durable harmonieux.

Les Organisations Non Gouvernementales jouent aussi leurs partitions dans le développement du sous-secteur de l'agriculture et du développement communautaire. Elles sont concentrées

pour la plupart dans la région de Ziguinchor et de Kolda. Elles assurent notamment des fonctions d'appui technique et institutionnel à l'échelle des communautés de base. Elles ont développé des relations de partenariat avec les Organisations Paysannes (OP) à travers des méthodes et outils participatifs de diagnostic, de programmation et de conseil agricole et rural.

Dans le cadre de l'organisation, les acteurs agricoles sénégalais sont fortement structurés en organisations paysannes et professionnelles de différentes formes (associations, groupements d'intérêt économique, coopératives, fédérations régionales ou nationales, unions, interprofession). La structuration traduit une volonté nette de prise en charge du développement par les acteurs à la base. En outre, les organisations font l'objet, dans de nombreux cas, d'une formalisation juridique qui leur permet ainsi de constituer des interlocuteurs à part entière. À la suite des réformes économiques et institutionnelles, on assiste à une participation active des OP dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement agricole et rural. Ces OP ont mis en place des regroupements sous forme de plateformes visant à unir leurs efforts. Des fédérations ou unions nationales ont été créées et structurées selon le découpage administratif.

Les institutions bancaires qui s'activent dans le financement de l'agriculture sont principalement la LBA (ex. CNCAS), BNDE, FONGIP, FONSI etc. A côté de ces institutions, de nombreuses institutions de microfinance jouent un rôle important dans l'épargne et le crédit de proximité.

4.7.2. Les mécanismes existants de Gestion de connaissances

En partageant leurs connaissances, en sollicitant des informations et menant des actions citoyennes, groupements contribuent au développement local et à la sécurité alimentaire. Ces initiatives communautaires contribuent à renforcer la confiance des membres, améliorent le statut des jeunes, de femmes et des personnes vivant avec un handicap au sein de la communauté et sont des outils de partage en matière de connaissances diverses. L'utilisation des radios communautaires, favorise le maillage entre les OCB.

Les mécanismes mises en place pour la gestion des connaissances ont ainsi pour but de :

- Diffuser des connaissances.
- Promouvoir le partage des savoirs.
- Repérer, valoriser, faire connaître et diffuser les bonnes pratiques en matière d'appui à la sécurité alimentaire et d'autonomisation des populations rurales.
- Mettre en synergie le plus grand nombre possible d'acteurs et d'actrices du développement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPDC, des protocoles d'accord ont été signés avec 15 radios communautaires et 6 radios régionales pour des émissions sur les activités du projet et les perspectives de développement tous les quinze jours. Ces initiatives devraient être pérennisées dans le cadre de la mise en œuvre du PDEC.

Toujours dans le cadre de la gestion des connaissances, certains OCB mettent en place des parcelles de démonstration pour inciter les producteurs à adopter les bonnes pratiques agricoles. Toutefois, il faut noter que cette pratique n'est pas assez courante au niveau des OCB enquêtées dans le cadre de cette étude référence.

4.8. Vie associative

4.8.1. Caractérisation des OCB

Au total, 22 OCB ont été interviewés dans la zone d'étude dont huit (08) dans la région de Ziguinchor, huit (08) dans la région de Kolda et six (06) dans la région de Sédhiou.

La répartition des OCB en fonction du statut se présente comme suit :

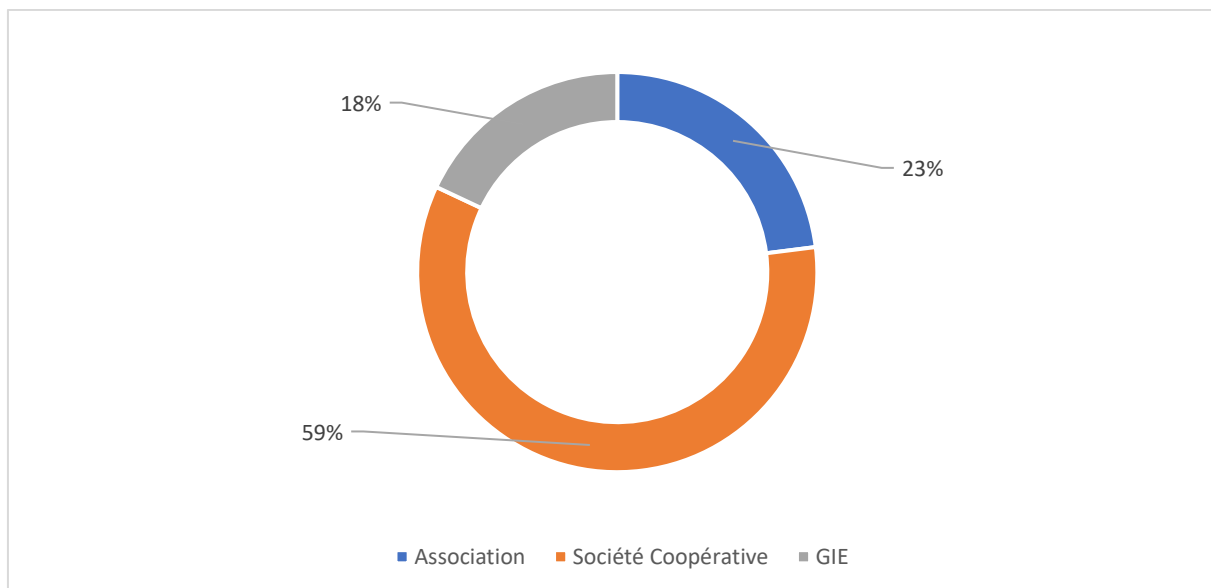


Figure 12 : Répartition des OCB en fonction de leur statut

En analysant le contenu fourni sur le statut juridique des Organismes Communautaires de Base enquêtées dans le cadre de la situation de référence du PDEC, nous pouvons identifier plusieurs types de structures. Nous avons d'abord des associations, qui sont des structures juridiques à but non lucratif. Ensuite, nous avons des coopératives, qui sont des structures juridiques où les membres ont des droits de vote égaux et participent à la gestion de la coopérative. Certaines coopératives sont spécifiquement dédiées à l'agriculture, comme les coopératives agricoles. Un autre type de structure identifié est le GIE (Groupement d'Intérêt Économique), qui est une entité juridique créée pour permettre à ses membres de réaliser des projets économiques en commun.

Les organes chargés de la gestion des OCB diffèrent selon le type d'organisation. Pour le cas des GIE répertoriés dans le cadre de cette étude, le pilotage est assuré par le bureau exécutif. Pour la coopérative, la gouvernance repose sur l'animation et le fonctionnement des organes qui la dirigent : l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration et l'Unité de Gestion, conformément aux statuts de la Coopérative. Elle est orientée exclusivement sur le développement et la pérennisation des activités des membres. S'agissant de l'association, la gouvernance est assurée par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit en son sein, au scrutin secret ou par consensus un bureau composé au moins d'un Président, d'un Vice-président, d'un Secrétaire général et d'un Trésorier. Des commissions fonctionnelles,

consultatives ou ad hoc peuvent être constituées par l'Assemblée Générale pour assurer l'exécution d'activités spécifiques. On peut citer en guise d'exemples la commission des jeunes de la COOPAD, les diverses commissions de l'Entente de Diouloulou (commission des sages, commission approvisionnement, commission communication, commission matériel et organisation).

Les plus anciennes OCB ont été créés dans les années 80. En effet, cette période couvre la période de la grande sécheresse qui a touché tous les pays du Sahel dans les années 1970, entraînant une baisse drastique des productions agricoles, une dégradation de l'environnement et exode rural massif de la campagne vers les villes. Pour lutter contre cet exode rural et la faim en milieu rural, des associations villageoises de développeurs et des organisations de producteurs (Op) se sont constituées. Leur vocation était la promotion du développement local pour fixer les populations sur le terroir. On peut citer, entre autres, le GIE KANESS créé en 1983, le GIE ASSOLUCER de Sédhiou en 1984, l'ENTENTE DE DIOULOULOU en 1984, l'AJAC -COLUFIFA (Association des jeunes agriculteurs de la Casamance) en 1986, FADECBA en 1987, etc.

La mise en place de la Nouvelle politique agricole (NPA) en 1984, fondée sur le désengagement de l'État des secteurs productifs au profit du secteur privé, a été l'origine de la création de plusieurs OP ou OCB. Ainsi, la plupart d'entre elles avaient pour rôle de remplir les fonctions traditionnellement assurées par l'État à travers son programme agricole, à savoir : l'approvisionnement en intrants et en matériel agricole et la commercialisation.

Depuis lors, on assiste à une nouvelle dynamique dans l'organisation des OP qui commencent à constituer des unions et des fédérations.

La dynamique de création de nouvelles OP au niveau de la zone d'intervention a repris à partir de 2005. C'est la période de mise en place d'une nouvelle orientation de la politique agricole au Sénégal sous l'influence de la Banque Mondiale. On assiste à une reconnaissance des OP comme des acteurs du développement agricole à part entière. A ce titre, elles doivent être associées à la réflexion stratégique sur les questions de développement rural.

En effet, les OP ont activement participé aussi bien à la préparation jusqu'à l'élaboration du Programme de soutien et d'appui aux services agricoles et aux organisations de producteurs (PSAOP) et de la Loi agro-sylvopastorale (LOASP) au Sénégal.

Dans le cadre de l'acte uniforme de l'OHADA, la plupart des OCB mises en place à cette période ont un statut de coopérative. C'est le cas de la COOPAD de Diendé mise en place en 2007, la Coopérative MOUSSA MOLO BALDE de Kolda en 2016, la Coopérative agricole Union des forces agricoles de Kolda en 2020, la Coopérative agricole BALLALE en 2021, etc.

Le graphique ci-après renseigne sur l'effectif moyen des membres des OCB.

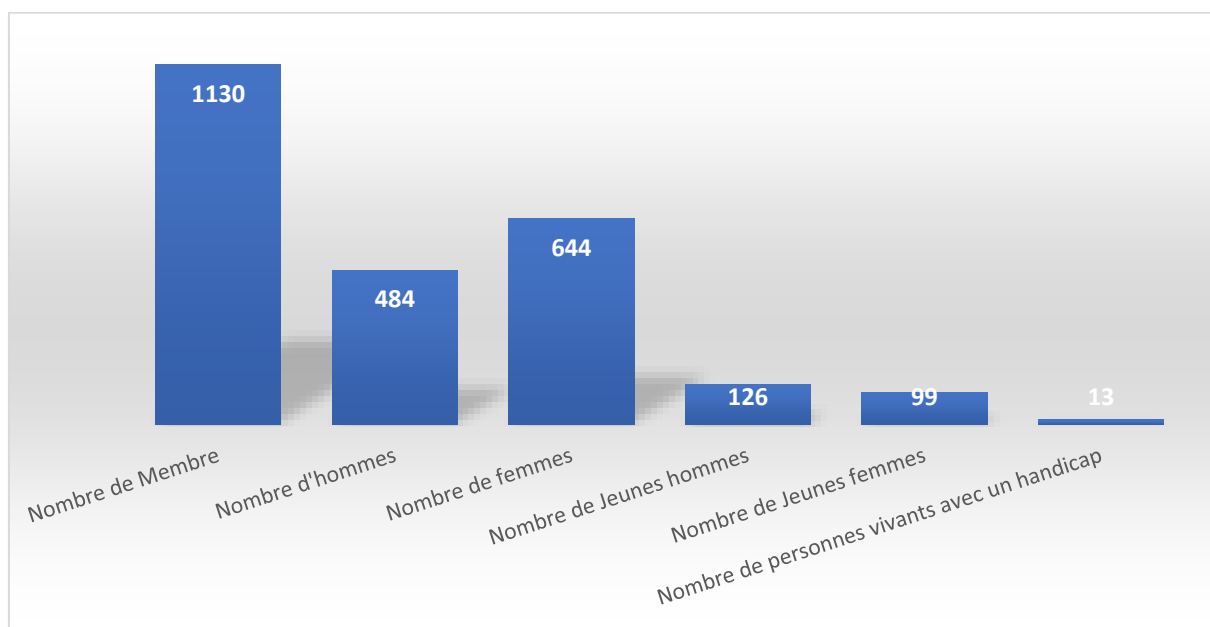


Figure 13 : Effectif moyen des membres des OCB

Une certaine dynamique organisationnelle est notée dans le fonctionnement de ces OCB dont plus de 40% regroupent plus de 1 000 membres.

Les initiatives à l'origine de la création des OCB sont souvent communautaires. Elles émanent pour la plupart des cas de producteurs (hommes ou femmes) du terroir. Toutefois, pour certains cas, les porteurs d'initiative sont des leaders souvent résidents ou originaires de la zone et engagés dans le développement communautaire.

Dans le cadre de la normalisation institutionnelle et de la conformité avec les règlements et textes en vigueur au Sénégal, tous les OCB enquêtés ont une reconnaissance juridique auprès des autorités compétentes.

Tous les OCB consultés disposent également d'un statut et d'un règlement intérieur.

Le graphique ci-après renseigne sur le niveau de fonctionnement des OCB.

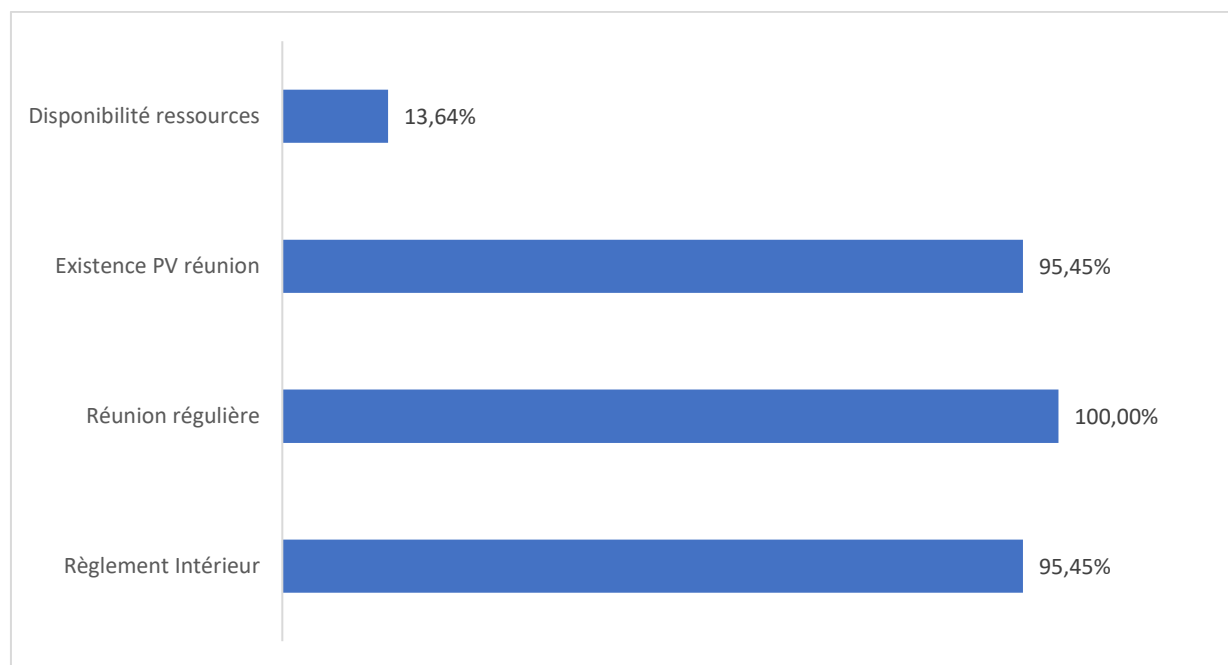


Figure 14 : Niveau de fonctionnement des OCB

Les OCB assurent régulièrement la tenue des réunions de bureau ou de conseil d'administration qui sont matérialisées par un procès-verbal. Ces réunions ont lieu aussi souvent que l'intérêt de l'OCB l'exige et, au moins une fois tous les trois mois. Le conseil d'administration peut se réunir sur la demande du tiers de ses membres de l'une des instances de l'OCB, de l'autorité de tutelle ou de l'organisation faitière.

La diffusion de l'information s'opère souvent par téléphone ou via les réseaux sociaux tels que les groupes WhatsApp. Dans certains cas, le partage de certains documents à caractère confidentiel s'opère par mail.

Les réunions du Conseil ont pour objet, entre autres de :

- Faire le bilan et le compte d'exploitation de l'exercice écoulé ainsi que les rapports à soumettre à l'Assemblée Générale, trois mois avant la clôture de chaque exercice ;
- Préparer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire ;
- Partager des informations entre les membres et préparer un plan d'action ;
- Étudier à chaque fois que le besoin la vie de l'organisation ;
- Informer et mobiliser, appuyer la planification de production et discuter sur les modalités de commercialisation, etc.

Les services offerts par les OCB à leurs membres sont listées ci-après :

- Assister les membres dans l'élaboration des plans de campagne et d'expression des besoins ;
- Coordonner l'approvisionnement en fournitures d'intrants (semences et engrais) ;
- Participer au renforcement de capacités des membres ;
- Assurer des prestations de services agricoles pour les membres ;
- Assurer l'encadrement et l'appui à la production pour les membres ;
- Assurer la mise en relation avec les opérateurs de marché ;
- Appuyer les membres dans la planification et le suivi des programmes des cultures ;
- Assurer la promotion des produits, la recherche de débouchés et faciliter la négociation des prix ;
- Assurer l'intermédiation avec les structures de financement des activités ;
- Assurer la mise en œuvre des accords de partenariat technique et financier.

Les services offerts par les OCB aux membres sont jugés satisfaisants dans l'ensemble malgré quelques limites dans l'opérationnalisation due à la disponibilité des ressources financières. En effet, la quasi-totalité des OCB disent être confrontées à un problème de disponibilité de ressources financières.

En Casamance comme dans la plupart des zones du Sénégal, les femmes, les jeunes et les personnes vivant avec un handicap, constituent les groupes les plus vulnérables, à cause de multiples facteurs d'ordre socio-culturels et socio-économiques. Toutefois il est important de

noter la participation de toute la population, notamment les femmes et les jeunes pour réduire la pauvreté, créer des possibilités d'emploi et accroître la productivité agricole.

Une implication limitée des femmes et des jeunes a été souvent dénoncée dans certains bureaux d'OCB. Les résultats ont toutefois montré une forte représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision des OCB (en moyenne 30% de femmes et de jeunes). Les membres du bureau sont élus par l'assemblée générale à la suite d'un consensus ou une élection. En moyenne, la durée du mandat est de trois (03) ans.

Tableau 40 : Représentativité des femmes et des jeunes dans les instances de décision des OCB par région

Région	Représentativité des femmes dans les instances de décision des OCB (en %)	Représentativité des jeunes dans les instances de décision des OCB (en %)
Ziguinchor	57,71	43,39
Kolda	34,71	25,76
Sédhiou	41,67	26,59
Ensemble	44,97	32,40

Du fait de certaines considérations socio-culturelles, les jeunes et les femmes restent souvent muets lors des réunions et des instances de prise de décision. Toutefois, sous l'impulsion de certains ONG ou projets tels que le Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC), leurs points de vue et leurs orientations sont de plus en plus pris en compte.

77,27% des OCB affirment que leurs membres ont participé à des sessions de formations (en moyenne 309 membres). Ces sessions de formation ont permis aux membres des organismes communautaires de base d'améliorer leur gestion, leur productivité et leurs techniques agricoles, ce qui a contribué à une amélioration significative de leur production et de leur rendement. Les formations ont également permis aux membres de développer leurs compétences et leur pouvoir de négociation, renforçant ainsi leur association et leur position sur le marché.

4.8.2. Relation avec les acteurs

Grâce à l'appui de certains acteurs (projets/programmes, ONG, etc.), certaines OCB ont pu développer un Partenariat Public Privé dans le cadre d'une approche participative où ces organisations sont mises en relation avec les institutions publiques (États et Collectivités territoriales) et privées (Institutions de Financement, Opérateurs de marchés) pour assurer la pérennisation de leurs actions. Ainsi, elles se sont ouvertes au partenariat extérieur pour renforcer leurs capacités techniques et surtout financières en souscrivant dès fois à des protocoles de coopération. En se référant aux résultats présentés dans le graphique ci-après, 59,09% des OCB sont enregistrées au registre du commerce et sont affiliée à la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture.

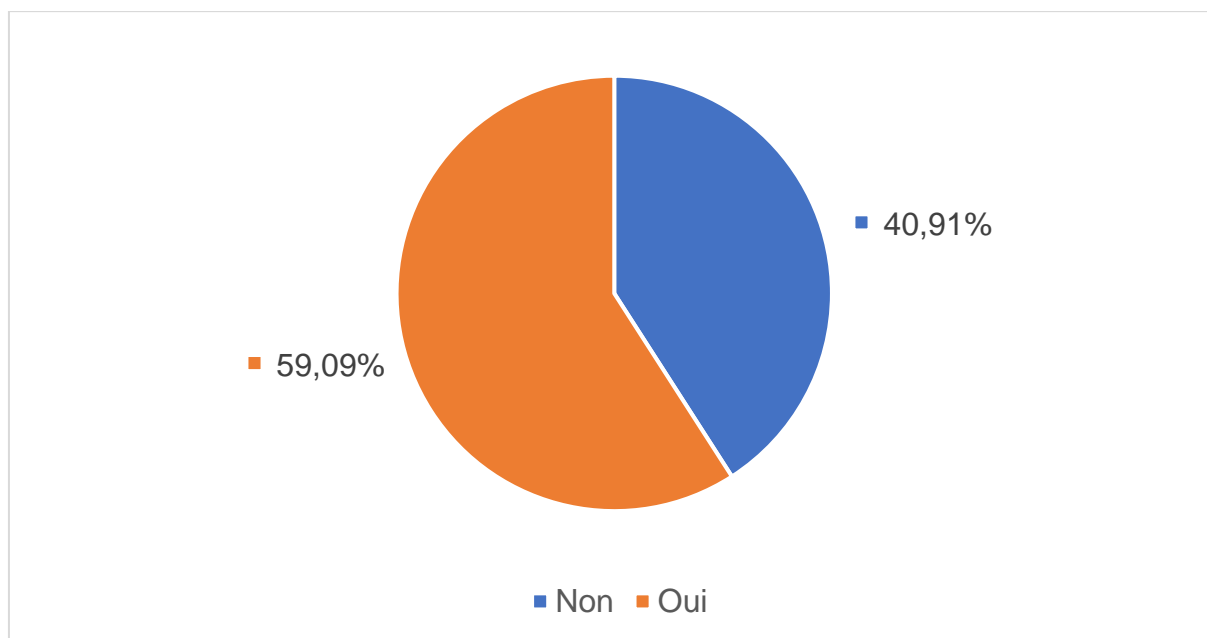


Figure 15 : Affiliation des OCB à la chambre de commerce, d'industrie et d'agriculture

Le graphique ci-après présente le taux d'OCB affiliées à une organisation faitière.

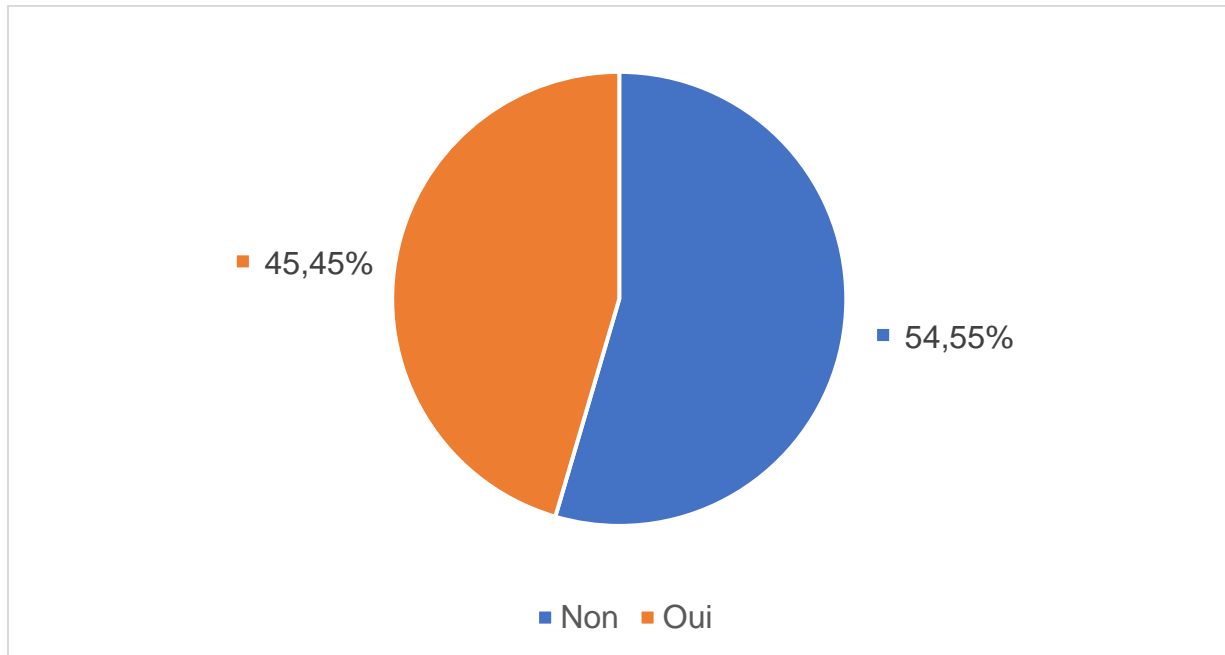


Figure 16 : Affiliation des OCB à une organisation faitière

Le graphique 16 montre que seulement 45,45% des OCB sont affiliées à une organisation faitière dont 05 au FONGS/CNCR, 01 au RESOPP, 01 à la FNOPS/T, 01 à l'UNIS et 01 au FEPROBA. Devenues de véritables acteurs dans le paysage socio-économique du pays, ces faitières regroupent l'ensemble des métiers d'une filière agricole auxquels s'ajoutent les fonctions de plaidoyer, d'achat groupé des intrants, d'appui à la commercialisation, d'appui à l'accès au financement, de mise en relation, de renforcement de capacités et les activités de développement rural.

Ces faitières offrent plusieurs services à leurs membres comme l'illustre le graphique ci-après :

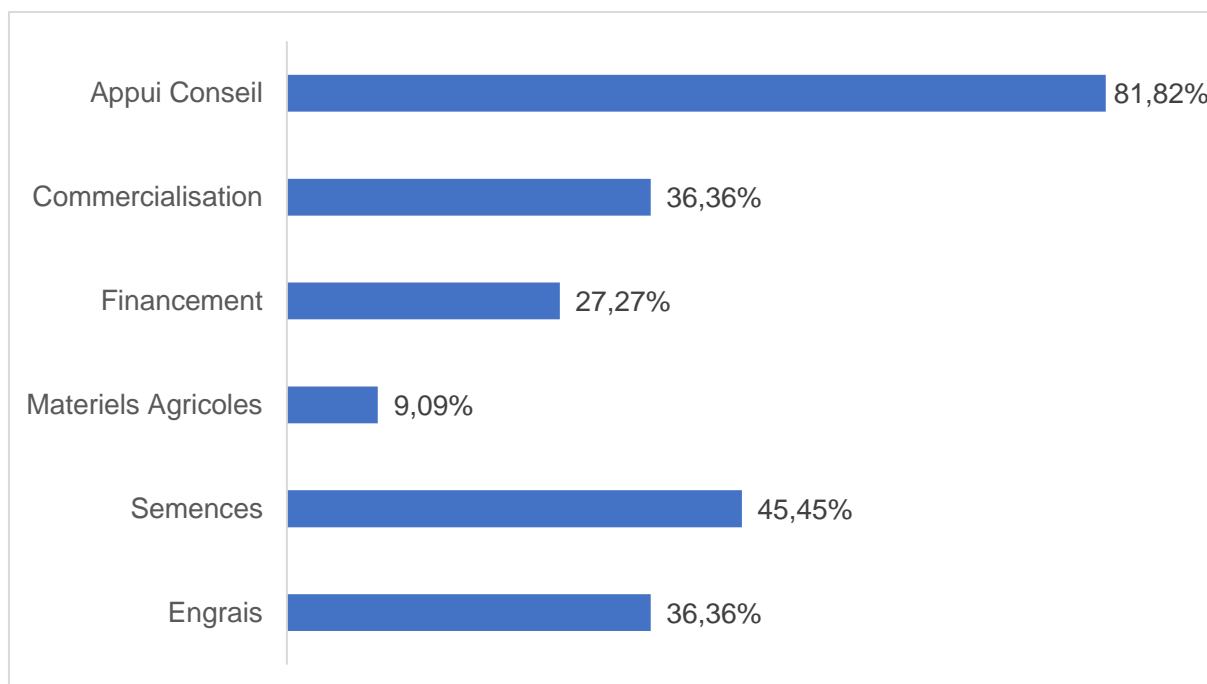


Figure 17 : Les services offerts par les faitières aux OCB

Le financement des OCB est souvent issu des cotisations des membres, des recettes générées par la vente de produits et les prestations de service, ainsi que les partenariats avec des ONG, organisations privées, des projets et des programmes.

En analysant le contenu fourni sur les sources de financement externes des Organismes Communautaires de Base enquêtées dans le cadre de la situation de référence du PDEC, il apparaît que les principales sources de financement externe sont les appuis des projets et programmes, les partenaires nationaux et étrangers tels que OMCI, SOCODEVI, Agropole Sud, ManosUnidas, etc.

Les banques, y compris LBA, BNDE et Locafrique, ainsi que les mutuelles de crédit telles que UMCEC et Mutuel de crédit RESOPP, constituent également des sources importantes de financement externe. Certains Organismes Communautaires de Base ont bénéficié des prêts bancaires pour assurer le financement de leurs activités, tandis que d'autres ont bénéficié d'appuis financiers de la collectivité territoriale, des congrès du village ou des transferts monétaires des immigrés. Toutefois, il existe des OCB qui soit, n'ont reçu aucun financement externe ou soit elles ont financé leurs activités à partir de leurs propres ressources, notamment les cotisations des membres, les recettes de la vente de produits et de prestations

de services, ainsi que les fonds propres générés par la vente de semences et de prestations de services aux partenaires privés et aux projets et programmes.

Les domaines d'activités financés par les partenaires sont affiliés à l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'environnement. Ces financements concernent l'appui à la production et à la commercialisation de produits agricoles (exemple de l'arachide), la transformation (exemple de la mangue ou du lait), l'accès à l'eau, les bonnes pratiques agricoles et la multiplication de semences. Le secteur de la microfinance est également très actif dans les OCB.

4.8.3. Gestion financière des OCB

Le niveau de disponibilité des outils de gestion au niveau des OCB, la disponibilité d'un compte bancaire fonctionnel et l'accès au crédit sont renseignés dans le graphique ci-après.

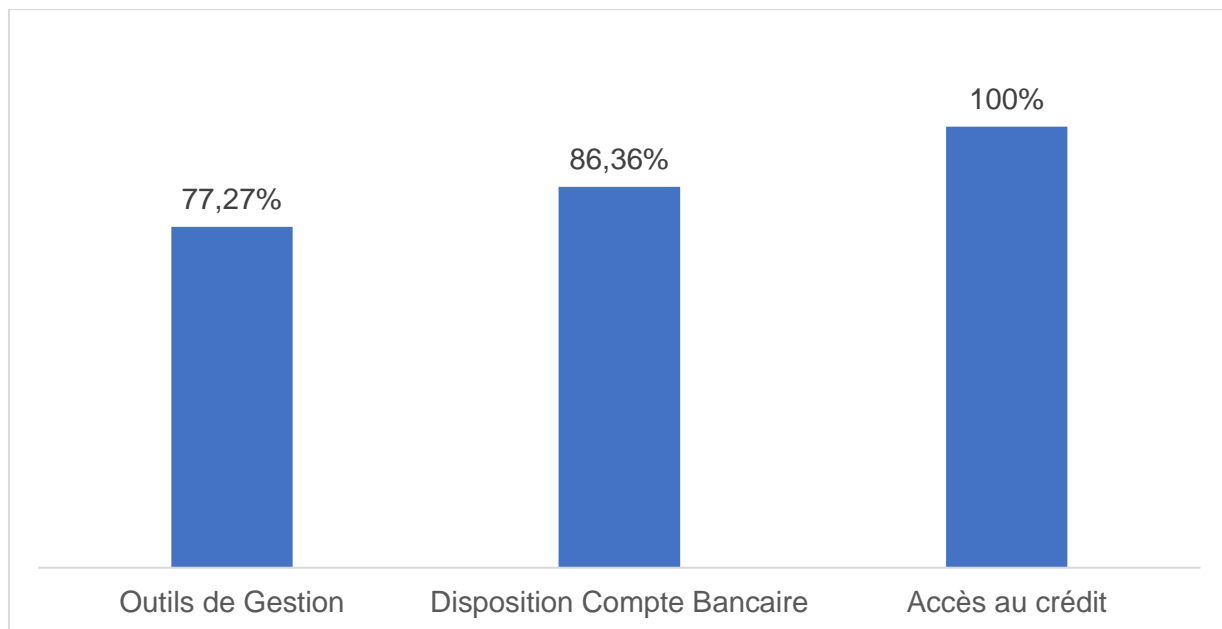


Figure 18 : Outils de gestion financière des OCB

Le taux d'intérêt des emprunts est en moyenne de 10,16% sur une durée moyenne de 18 mois.

Les principaux objets des crédits se résument comme suit :

- Campagne agricole (Achat de semences et d'intrants, fonds de roulement) ;
- Collecte, conditionnement et distribution semences ;
- Collecte et commercialisation de la noix d'anacarde ;
- Commercialisation des graines d'arachide ;

- Acquisition de matériels agricoles ;
- Amortissement ou acquisition de nouveaux équipements de production ;
- Réhabilitation des infrastructures telles que la clôture ;
- Transformation du sésame et achats intrant pour les membres.

La région naturelle de la Casamance s'est longtemps positionnée sur la carte de production de fruits, légumes, d'arachide, de céréales, etc. Dans le domaine de la commercialisation, des contrats ont été signés entre les OCB et les opérateurs de marché, qui commercialisent leurs produits. Par ailleurs, la contractualisation avec des opérateurs de marché a été effectuée par certains OCB pour l'acquisition d'équipements agricoles innovants pour la réalisation de prestations agricoles.

Le graphique ci-après révèle que 59,09% des OCB ont des relations avec les opérateurs de marché.

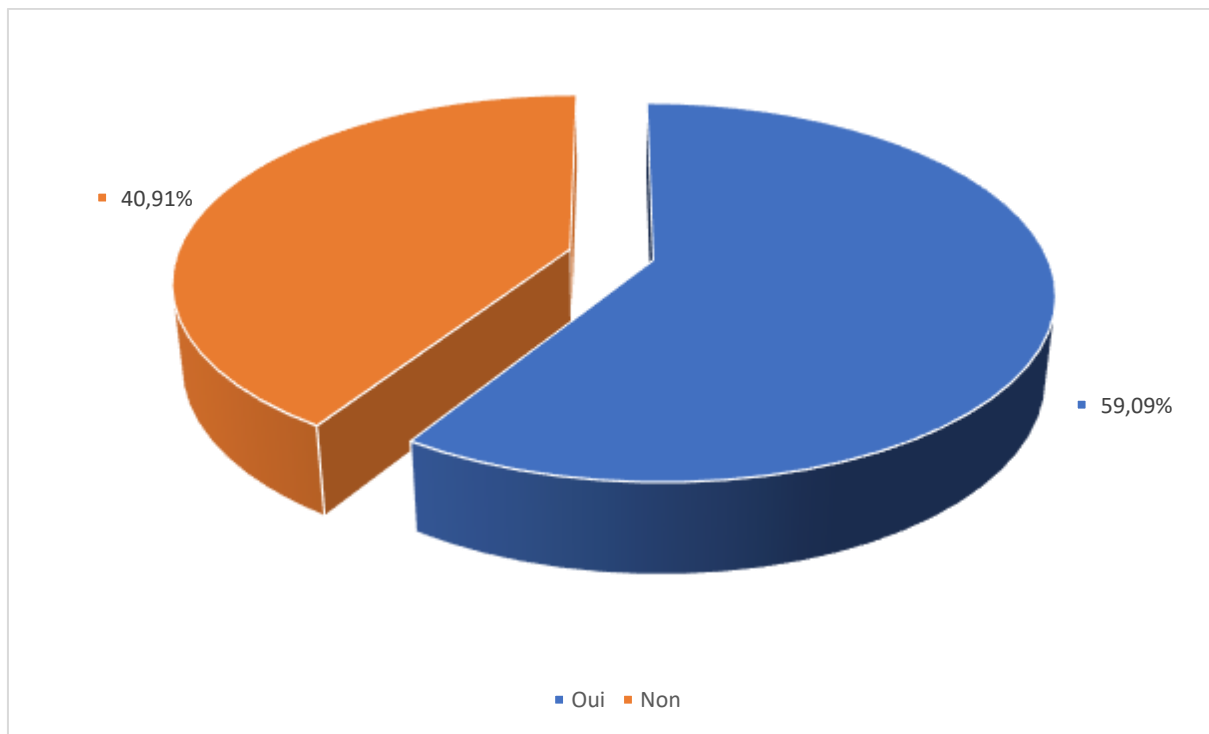


Figure 19 : Relation entre les OCB et les opérateurs de marché

Le niveau de satisfaction sur les informations de marché est présenté dans le graphique ci-après :

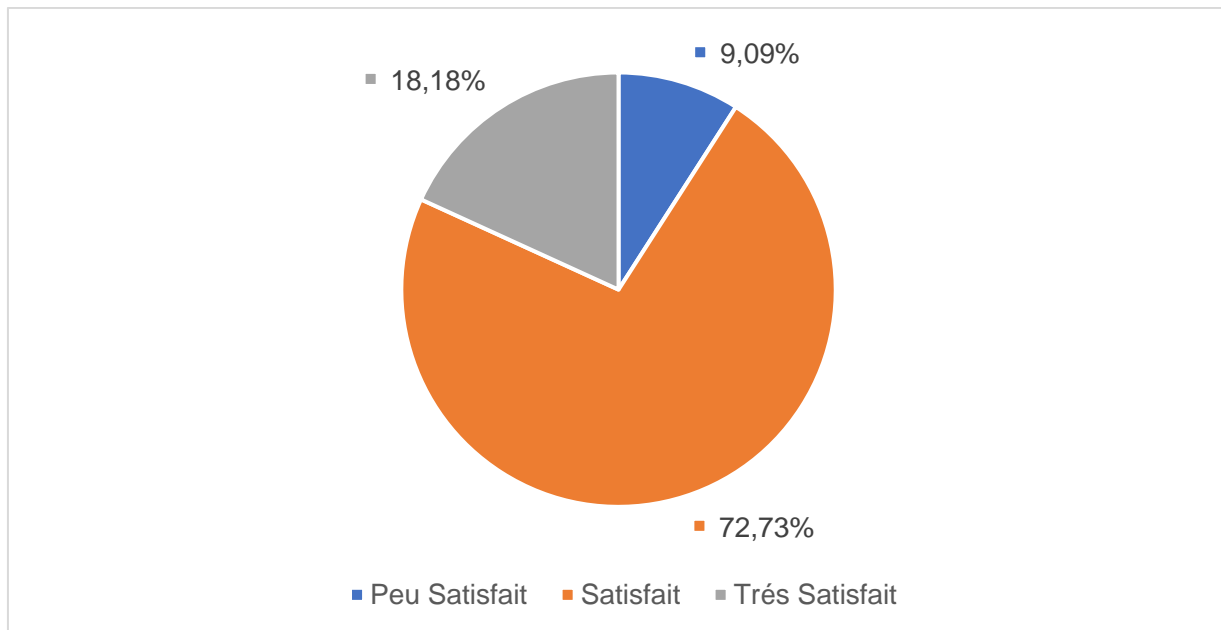


Figure 20 : Niveau de satisfaction sur les informations de marché

72,73% des OCB s'estiment satisfaits sur les mécanismes de diffusion des informations de marché tandis que 9,09% des OCB jugent les informations peu satisfaisantes.

Le graphique ci-après renseigne sur les relations entre les OCB et les autres acteurs :

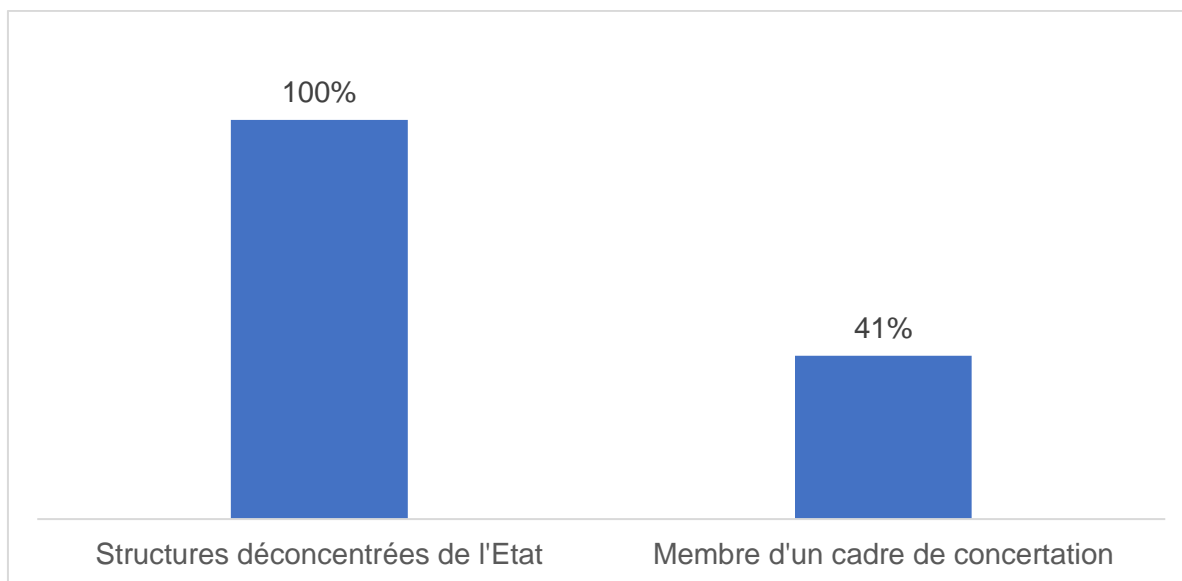


Figure 21 : Relation entre les OCB et les autres acteurs

Les relations développées par les OCB avec les autres acteurs ont permis de renforcer la collaboration avec les autorités administratives, les collectivités territoriales, les services

techniques déconcentrés de l'Etat, (Direction du Développement Communautaire, Direction Régionale du Développement Rural, Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés ...), les Projets et Programmes, les Institutions de financement, le secteur privé, etc.

Cette collaboration a également permis d'améliorer la célérité du traitement de certains dossiers administratifs et la cadence du suivi de proximité en vue de leur autonomisation.

Les domaines concernés par la relation avec les services déconcentrés sont entre autres : agriculture, élevage, pêche, environnement, eau potable, assainissement et santé.

4.8.4. Besoin d'accompagnement

Les dispositifs classiques d'appui au développement sont aussi en train de changer sous la pression des exigences de leurs partenaires et des contextes nouveaux. Ces mutations ne sont pas encore complètes et ne s'observent pas encore par-tout : les règles de la coopération avec le monde rural se modifient et des espaces s'ouvrent pour la créativité sociale, politique et organisationnelle.

Le contexte législatif est en évolution et cette dernière a une incidence sur les modes d'organisation. Pour permettre aux OCB de se donner les moyens d'atteindre leurs objectifs, des besoins d'accompagnement sont identifiés :

- Aider les OCB à s'approprier les cadres législatifs pour en faire des outils à leur portée ;
- Appui/formation et information des membres des OCB ;
- Promouvoir des plateformes digitales dynamiques au niveau des réseaux sociaux pour la production d'information ;
- Promouvoir les visites d'échanges et les partages d'expériences entre les OCB ;
- Mettre en place une comptabilité/gestion maîtrisable des OCB ;
- La représentation des responsables d'OCB dans les institutions de financement (pas explicite);
- Repenser les modes de financement pour une meilleure prise en compte des préoccupations des OCB ;
- Accompagner les OCB à consolider ou à restructurer les filières ;

- Accompagner les OCB à mettre en place des interprofessions pour maîtriser progressivement les filières dans l'intérêt des producteurs ;
- Accompagner les groupements féminins en vue de leur autonomisation ;
- Promouvoir un appui institutionnel des faitières.

4.9. Situation sur la gouvernance au niveau des collectivités

4.9.1. Identification des structures de gouvernance et de gestion des ressources naturelles

La gouvernance des ressources naturelles et environnementale constitue une problématique cruciale au Sénégal étant donné qu'elle est à la base d'un développement durable en termes de croissance économique, de réduction de la pauvreté et de préservation de l'environnement.

La catégorisation des principaux acteurs intervenant dans le secteur de la gestion des ressources naturelles dans la zone d'étude laisse apparaître trois (03) grands groupes. Le premier est constitué par les acteurs étatiques regroupant les institutions centrales et déconcentrées de l'Etat (Ministère, directions, ...) et les collectivités territoriales (départements, communes). Le second est formé par les Acteurs Non Etatiques regroupant des OCB (organisations communautaires de base) et des acteurs internationaux à caractère privé (firmes ou entreprises privées transnationales) ou à caractère public (ONG internationales comme WWF (World Wildlife Fund), UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), etc.). Enfin, le troisième groupe est constitué par les PTF (Partenaires techniques et financiers) comme la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Agence française de développement, la Coopération suisse, etc.

a) Les Partenaires Techniques et Financiers

Dans la zone d'étude, il y a de nombreux PTF qui travaillent sur le secteur de la gouvernance des ressources naturelles. Leur intervention est étroitement liée aux objectifs de développement de l'Etat. Cependant, il est impératif de souligner que ces différents bailleurs ont également leurs propres perspectives sur le développement et axent leurs interventions suivant des objectifs bien déterminés et des conditions bien identifiées. Ils ont une grande

influence dans le secteur et adoptent des stratégies variantes dans le temps. De plus en plus, ces acteurs exigent la réalisation d'étude d'impact environnemental et social pour tous les projets de développement qu'ils financent et le volet environnement constitue de plus en plus une priorité dans leur politique d'investissement. Ces acteurs intègrent également, de plus en plus, la dimension sociale à travers leur programme d'aide en mettant en relief la nécessité d'associer d'avantage les populations aux projets ou programmes de développement qu'ils financent.

Par exemple, le PPDC, dans le secteur de la pêche et de forêt, a contribué à la mise en place de conventions locales permettant aux communautés locales de parvenir à gérer les ressources halieutiques et forestières dans une dynamique participative avec les Collectivités territoriales et les services techniques de l'État.

b) Les Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Les ONG internationales ou sénégalaises sont bien représentées dans la zone d'étude. Les conclusions des travaux réalisés par Catherine Aubertin (Donne le titre de l'ouvrage et les références) indiquent la montée en puissance des ONG comme « un palliatif au désengagement des Etats conséquent au nouvel ordre économique mondial où le néolibéralisme prône la réduction des interventions étatiques ».

En général, les projets de développement pilotés par les ONG sont élaborés suivant un modèle dit « participatif ». L'ampleur des impacts environnementaux et sociaux de la dégradation des ressources naturelles (ressources halieutiques et forestières) mais aussi de l'environnement (pollution industrielle, changement climatique, érosion côtière) justifient leur dynamisme dans le secteur. En même temps, la multiplication de leurs activités implique la nécessité d'organiser et d'harmoniser leurs interventions afin d'aboutir à des actions plus efficaces sur le terrain. Ce qui permet également de mieux peser aux processus de prise de décisions sur l'élaboration des programmes de développement ficelés par les principaux bailleurs de fonds et les décideurs. Aujourd'hui, on note également l'existence de plusieurs espaces ou réseaux d'ONG comme l'ANRAC, le CONGAD, le RESSIP, l'ASPRODEB, la FONGS, le Forum Civil, etc.

c) Les organisations communautaires de base

En général, du point de vue des Acteurs Non Etatiques, on note plutôt une forte tendance à des regroupements ou des fédérations de GIE à la fois au niveau local, ensuite départemental, puis régional et enfin national. Par exemple, pour la foncière, il y a, entre autres, le CNCR est constitué d'un regroupement de plusieurs organisations faitières intervenant en général dans le même domaine ou dans le même site géographique.

Ces formes d'organisation rentrent dans une stratégie globale de pérennisation des OCB locales souvent dépourvues de moyens et de renforcement de leur capacité d'impact ou d'influence dans le secteur concerné.

Le cadre légal et institutionnel de la gestion des ressources naturelles au Sénégal se caractérise par une intégration progressive des principes de la décentralisation.

La politique de décentralisation au Sénégal, a débuté à l'époque coloniale, et s'est poursuivie et élargie après l'indépendance. Les premières années ayant suivi les indépendances, elle concernait les trois collectivités locales que sont : la communauté rurale, la commune et la région. En 1996, la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant code des collectivités locales fixe leurs compétences et identifie les différents acteurs de la décentralisation tout en précisant leurs rôles et leurs relations. Selon l'article 3 du code général des collectivités locales (CGCL), les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement. Neuf domaines de compétences leur ont été transférés en 1996, dont : l'aménagement du territoire ; l'environnement et la gestion des ressources naturelles ; la gestion et l'utilisation des sols et l'habitat et la planification. L'architecture institutionnelle territoriale sénégalaise se compose de deux piliers : les structures provenant de la décentralisation que l'on nomme collectivités locales et celles provenant de la déconcentration et appelées circonscriptions administratives. Au niveau décentralisé, il existait au Sénégal deux (02) échelons : la région et la commune urbaine ou rurale (respectivement nommées commune et communauté rurale). En 2013, le Sénégal a entamé une nouvelle politique de décentralisation communément appelée acte 3 de la décentralisation visant une territorialisation plus accentuée des politiques publiques. Cette

réforme a vu naître d'autres types de collectivités territoriales notamment les départements au détriment des régions et la communalisation intégrale (pas de distinction entre communes urbaine et rurale). Cette réforme de 2013, communément appelée Acte 3 de la décentralisation, est structurée autour de trois objectifs : (i) la communalisation intégrale pour l'homogénéisation des échelons de base ; (ii) la départementalisation qui décline la région de l'architecture territoriale ; (iii) l'émergence de pôles de développement territorial capables de dépasser les inégalités régionales. Depuis lors des progrès importants ont été enregistrés dans le processus de la décentralisation au Sénégal, notamment en termes d'amélioration de la gouvernance publique locale et des conditions de vie des populations.

Des avancées significatives sont notées dans le processus de décentralisation de la gestion des ressources naturelles.

Le Code forestier par exemple, au travers de la n° 2018-25 du 12 novembre 2018, comporte des innovations majeures comme une meilleure répartition des recettes forestières entre l'Etat et les collectivités territoriales et l'implication accrue du secteur privé dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles par le biais de la création de forêts privées et le développement des concessions forestières. Il consacre également le pouvoir de gestion des collectivités territoriales sur les forêts situées hors du domaine forestier classé et encourage la participation populaire et l'initiative privée dans la gestion du patrimoine forestier. Toutefois, le Code de l'environnement, via la Loi n°2023-15 du 02 août 2023, renforce davantage le pouvoir des collectivités territoriales et des ANE dans la gestion des ressources naturelles et de l'environnement. Ainsi, il va permettre aux collectivités territoriales de contribuer à toute action entreprise par les départements ministériels, dans les limites des textes législatifs et réglementaires en vigueur et dans le respect des dispositions et principes énoncés dans ce code.

Il permet également l'intervention des acteurs locaux à travers les audiences publiques dans les études d'impact et l'éligibilité des collectivités territoriales et des associations de défense de l'environnement dans le contentieux relatif aux infractions portant préjudice aux intérêts qu'elles défendent.

4.9.2. Fonctionnalité des structures de gouvernance et de gestion des ressources naturelles

Des efforts louables sont menés depuis 2018 par la Gambie et le Sénégal et par les populations de concert avec d'autres acteurs au sein de cadres de concertation ou de conventions locales. Ces initiatives trouvent une oreille attentive auprès des bailleurs qui accompagnent ces dynamiques multi-acteurs.

Pour faciliter la réalisation d'initiatives communautaires, les collectivités territoriales font recours à plusieurs outils et méthodes de planification. Les documents de planification des collectivités sont listés ci-après : , PPM, POAS, PDC, PAI , PTI, PTA.

— *Prise en compte des préoccupations des jeunes et des femmes dans les documents de planification*

Il ressort des résultats de l'étude que toutes les collectivités (100%) planifient leurs actions en prenant en compte les préoccupations des jeunes et des femmes. Les actions impliquant la jeunesse sont variées et couvrent plusieurs domaines tels que le sport, la culture et l'emploi.

Parmi les actions entreprises par les collectivités, on peut noter la construction de foyers des jeunes et de terrains municipaux, la mise en place d'un fonds d'accompagnement pour les jeunes et les femmes, la création d'emplois pour les jeunes, la tenue de fora et de rencontres participatives au niveau des quartiers et des zones, ainsi que la formation des jeunes à l'entrepreneuriat.

Les préoccupations des jeunes et des femmes sont plus orientées dans les domaines du sport, de l'éducation et de la culture. Les fora de quartier sont également utilisés avec un budget participatif, permettant aux jeunes d'être impliqués dans l'élaboration du budget.

En outre, il est mentionné que toutes les demandes des jeunes sont prises en compte dans l'élaboration du budget, et que des subventions annuelles sont accordées pour le recrutement de jeunes dans la mairie.

En résumé, les collectivités prennent en compte les préoccupations des jeunes et des femmes à travers diverses actions et initiatives visant à améliorer leur participation et leur inclusion dans la vie communautaire.

— ***Prise en compte de la dimension adaptation aux changements climatiques dans les documents de planification***

La gouvernance des changements climatiques à l'échelle des territoires, et la proximité vis à vis des réalités spécifiques des communautés qui en découle, favorise le décroisement des logiques institutionnelles, la sensibilisation des acteurs et citoyens et la participation des couches les plus vulnérables. Les collectivités territoriales constituent donc un échelon indispensable dans l'intensification des efforts d'adaptation.

Selon le PNUD (Rapport d'étude approche territoriale des changements climatiques au Sénégal, IED Afrique, Mai 2017), l'approche territoriale des changements climatiques implique une redéfinition du cadre conceptuel. La démarche actuelle favorisant l'essor de petits projets dispersés et fragmentés doit être abandonnée au profit d'une logique de programmation stratégique au niveau local.

Le graphique ci-après renseigne sur les collectivités qui développent une approche territoriale des changements climatiques.

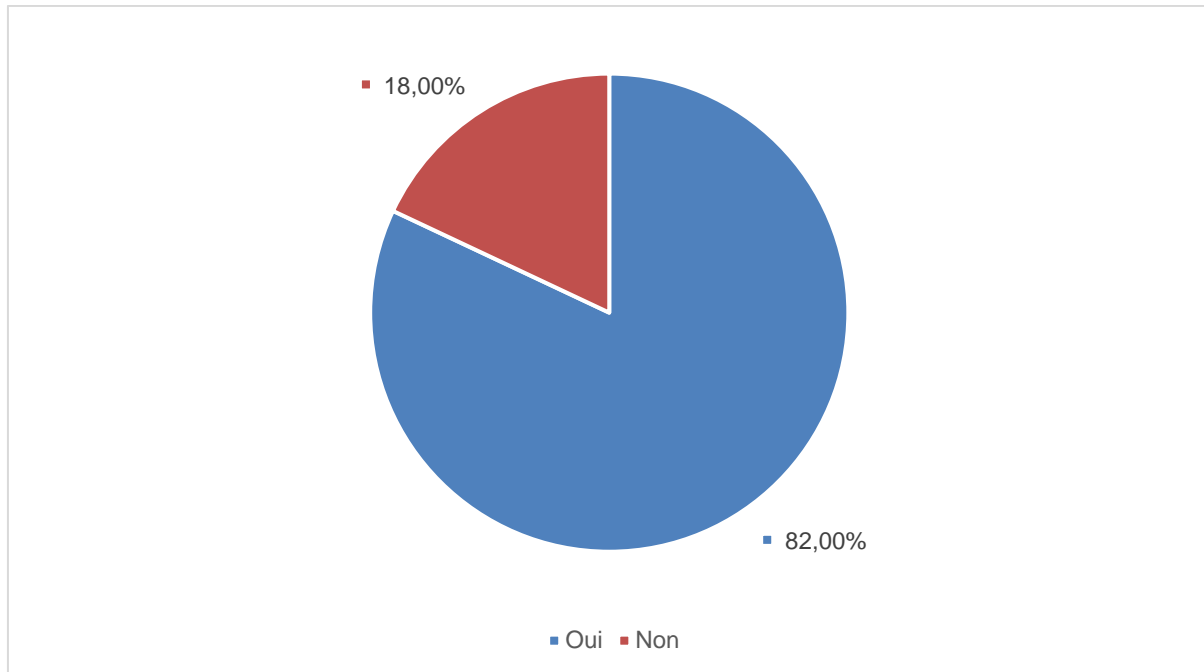


Figure 22 : Approche territoriale des changements climatiques des collectivités

Quatre-vingt-deux pour cent (82%) des collectivités prennent en compte les changements climatiques dans les documents de planification. L'approche territoriale des changements climatiques structure et rend visible l'action de la collectivité et des acteurs associés face au défi du changement climatique. Les actions sont variées et couvrent plusieurs domaines tels que l'agriculture, la sensibilisation, la préservation de la nature, la lutte contre la déforestation, la protection des vallées et la promotion du mix énergétique et des énergies renouvelables. Parmi ces actions, nous pouvons noter la sensibilisation de la population aux changements climatiques, l'organisation de journées de reboisement, la création de bois villageois, la préservation de la mangrove, la création de digues, la lutte contre la déforestation, le reboisement, la protection des vallées et l'utilisation de compost. Il est également à souligner que le renforcement des capacités des femmes et des jeunes est important pour la mise en place de périmètres maraichers communautaires.

Cependant, le budget alloué à ces actions n'est pas toujours suffisant. A ce titre, les collectivités doivent développer des stratégies de mobilisation de ressources pour assurer les activités de reboisement ou l'achat de matériels pour la lutte contre les feux de brousse.

En outre, la plupart des collectivités envisagent de mettre en place une pépinière communale pour le reboisement et de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables telles que l'énergie solaire.

— ***Ouverture débat d'orientation budgétaire aux différents groupes d'acteurs lors de l'élaboration du budget ?***

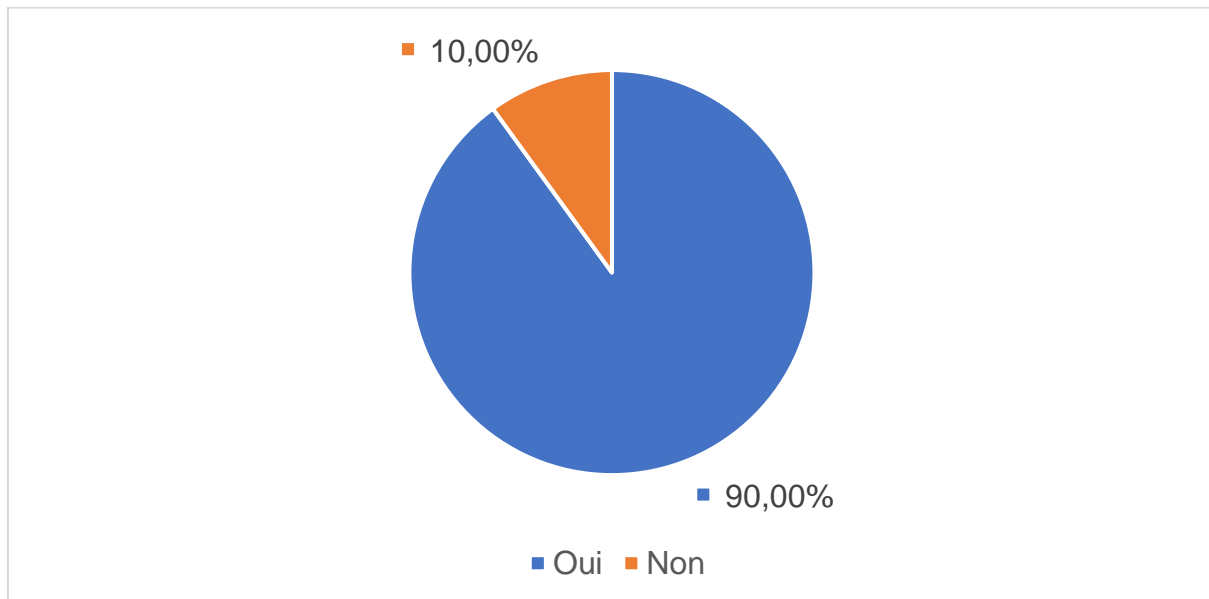


Figure 23 : Implication des différents groupes d'acteurs à l'élaboration du budget des collectivités

Quatre-vingt-dix pour cent (90%) des collectivités enquêtées déclarent ouvrir le débat d'orientation budgétaire aux différents groupes d'acteurs pour une meilleure prise en compte de leurs préoccupations.

— ***Actions/initiatives de la collectivité en termes de prise en compte du genre***

L'inégalité sociale est une des principales causes de pauvreté en Casamance. Dans ce cadre, certaines collectivités veillent à l'accès équitable aux ressources productives, notamment pour les femmes et les personnes vivant avec un handicap. Les valeurs sociales et symboliques ne sont pas souvent examinées, or elles sont fortement imbriquées aux relations économiques qui régissent les populations en milieu rural. Occulter les relations de pouvoir et de sexe remettrait en cause toute la problématique du développement communautaire.

Les enquêtes ont révélé que les collectivités ont adopté plusieurs mesures visant à promouvoir le genre. Il y a eu entre autres l'achat de moulins à mil pour alléger les travaux des femmes, la clôture de périmètres maraîchers et la formation des femmes. On peut citer également l'appui aux femmes pour l'installation des périmètres maraîchers, la formation en transformation céréalière, la célébration de la journée du 8 mars avec à l'affiche des activités culturelles, la démonstration sur le maraîchage et l'éducation sur certaines thématiques pour les femmes.

L'étude a permis de répertorier la construction de deux maternités, la mise en place d'un fond d'accompagnement pour les femmes et l'accompagnement des GPF pour l'obtention de crédit. D'autres actions entreprises incluent la formalisation des GIE avec l'obtention de la reconnaissance juridique, le renforcement des capacités des femmes, la mise en place d'une unité de crédit, la formation et l'autonomisation des femmes ainsi que la construction d'un marché hebdomadaire.

Cependant, certaines actions prévues par les collectivités ne peuvent être réalisées en raison de l'indisponibilité de ressources et de partenaires financiers. En outre, malgré la tenue régulière de séances de sensibilisation et de formation, leurs efficacités pourraient être remises en question à cause du défaut de pratique ou l'absence d'actions concrètes.

Globalement, on peut dire que les collectivités ont pris des mesures pour promouvoir le genre, notamment en termes de formation, de sensibilisation et d'accompagnement des femmes dans divers domaines tels que l'agriculture, le commerce et la santé. Cependant, le manque de fonds et de partenaires financiers constitue une limite pour la réalisation des actions entreprises.

— ***Actions/initiatives des collectivités territoriales en termes d'adaptation aux changements climatiques***

L'approche territoriale des changements climatiques peut offrir des opportunités aux collectivités territoriales notamment : la création de richesse (recette et emplois), la territorialisation des politiques publiques en matière de lutte contre les changements climatiques et le développement de partenariats multi-échelle pour la résilience des territoires.

Les collectivités consultées dans le cadre de cette étude prennent diverses initiatives pour s'adapter aux changements climatiques parmi lesquelles on peut citer le reboisement, la réhabilitation des vergers et des blocs maraîchers, la lutte contre la salinisation des terres et les inondations, la protection des aires marines, la sensibilisation et la formation sur les changements climatiques.

Certaines collectivités ont mis en place des commissions environnementales et des comités locaux de lutte contre les feux de brousse. Des activités de sensibilisation de la population contre la déforestation et les feux de brousse, ainsi que le ramassage des déchets plastiques sont aussi initiées par certaines collectivités.

Enfin, certaines collectivités ont fait référence à des actions relatives à la réhabilitation des vallées, à l'entretien des infrastructures, à la fabrication de compost pour remplacer les engrais chimiques, et à la mise en place de comités de gestion inter-villageois.

Dans l'ensemble, il semble que les collectivités prennent des mesures idoines pour s'adapter aux changements climatiques, mais des obstacles financiers peuvent entraver leur efficacité.

Cependant, l'insuffisance des ressources financières est souvent évoquée comme un obstacle à la mise en œuvre des actions de mitigation ou d'atténuation des effets des changements climatiques.

— *Les mécanismes de suivi évaluations mis en place par les collectivités territoriales*

D'après les données d'enquête, les collectivités ont mis en place divers mécanismes de suivi-évaluation. Elles ont désigné au sein de leur personnel des agents chargés du suivi-évaluation. Par ailleurs, elles ont mis en place des bureaux municipaux et des comités de suivi sous l'impulsion du conseil municipal. Des rencontres d'évaluations périodiques, des réunions mensuelles et des rencontres bimensuelles sont souvent organisées par les collectivités à travers ces instances pour évaluer de manière permanente le niveau d'exécution des objectifs assignés et proposer des mesures correctives, en cas de nécessité. Une telle approche suppose, en amont, l'utilisation d'une démarche normative par des procédures de gestion pertinentes et des indicateurs de suivi clairement établis.

Cependant, la pratique fait souvent défaut en raison du manque de ressources humaines qualifiées. Certains textes font état d'une absence de mécanismes de suivi-évaluation ou de l'absence d'initiatives en la matière.

Il est important pour les collectivités de mettre en place des mécanismes de suivi-évaluation efficaces pour évaluer l'impact de leurs actions sur le terrain. Des outils de suivi peuvent être utiles pour apprécier l'avancement de la mise en œuvre des activités. Les comités de suivi et les cadres de concertation peuvent également aider à impliquer les acteurs locaux dans le processus de suivi-évaluation et à garantir la transparence et la responsabilité dans la mise en œuvre des projets.

Le Suivi des activités doit être mené sur la base de la planification des activités retenues par le conseil, en mettant l'accent sur le chronogramme de mise en œuvre des activités et des tâches prévues. Le suivi doit s'opérer de manière inclusive et participative avec la participation des acteurs directement impliqués dans la mise en œuvre des activités.

— ***Intégration des jeunes et des femmes dans les comités de gestion des ressources naturelles***

- En termes de représentativité dans les instances locales : les femmes comme les hommes peuvent, se présenter aux élections locales, si elles remplissent les conditions prévues par la loi en constituant des listes propres ou en participant aux listes de leur choix. La possibilité de candidatures indépendantes facilite même cette participation des femmes en dépit des contraintes socioculturelles et financières suscitées. Or, les femmes bénéficient de l'atout du nombre. En effet, elles constituent 49,4% de la population (ANSD, 2023) et 51% du corps électoral.
- Le processus politique qui a conduit à la loi sur la parité, avec pour objectif l'égalité participation des femmes et des hommes aux instances électives et semi-électives, vise, à terme, une modification des rapports entre les deux sexes, en vue d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le tableau ci-après renseigne sur l'effectif moyen des membres des collectivités selon le genre.

Tableau 41 : Effectif moyen des membres des collectivités territoriales selon le genre

Composition	Effectif moyen
Nombre de membres	45
Nombre de jeunes membres	19
Nombre de femmes membres	17
Nombre de membre vivant avec un handicap	0

Source : Calculs de l'auteur

En moyenne, les collectivités sont composées de 45 membres dont 42% de femmes et 37% de jeunes. Force est de reconnaître que, dans la pratique, les femmes et le jeunes ne participent pas de façon pleinement égalitaire avec les hommes dans la conduite des affaires locales.

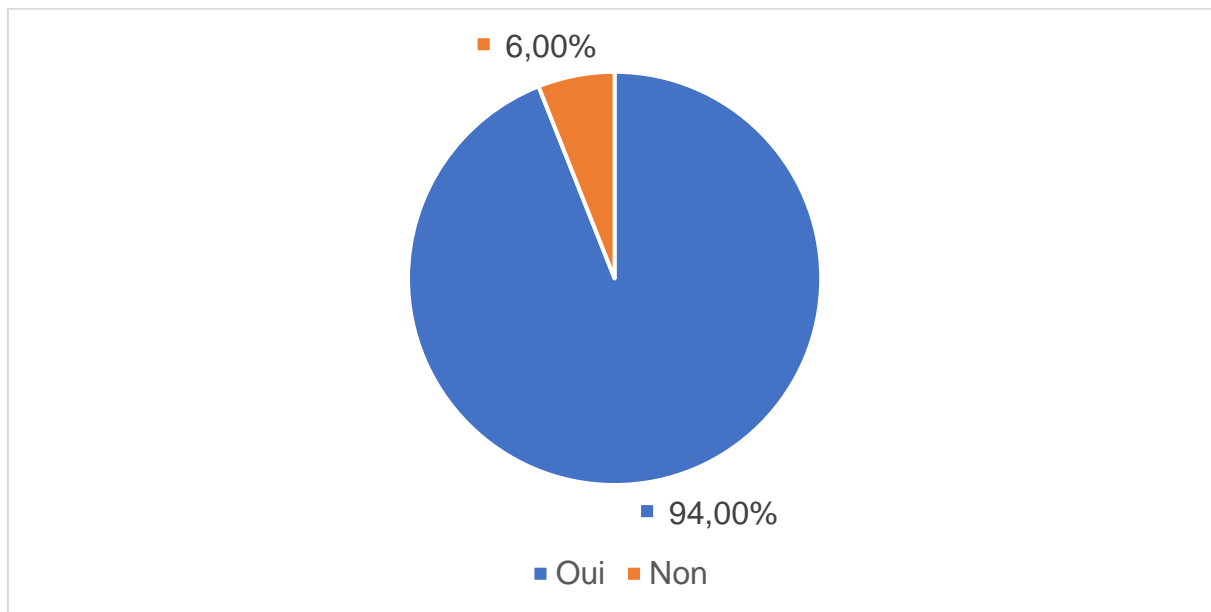


Figure 24 : Implication des jeunes et des femmes dans les comités de gestion des ressources naturelles

Sous l'impulsion des ONG et des projets tels que le PPDC, on note une forte implication des jeunes et des femmes dans les instances de gouvernance des ressources naturelles.

— Liste des partenaires des collectivités territoriales

Les collectivités développent des partenariats avec divers acteurs (services déconcentrés de l'Etat, entreprises du secteur privé, sociétés nationales, directions ou agences, projets et programmes, ONG, partenaires au développement, institutions financières, etc.). La liste ci-

après donne une idée sur l'offre de partenariat fournie aux collectivités territoriales. Le tableau suivant présente les partenaires de soutien aux collectivités territoriales dans la zone d'étude

Tableau 42 : Partenaires de soutien aux collectivités territoriales dans la zone d'étude

Catégories	Types d'acteurs	Acteurs	Domaines d'intervention
Acteurs institutionnels	Institutions centrales et décentralisées de l'Etat	Ministère du Développement communautaire, de l'Équité sociale et territoriale	- Développement communautaire - Équité sociale et territoriale.
		Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural et de la Souveraineté alimentaire	- Agriculture - Sécurité alimentaire - Développement rural - Agriculture durable - Réduction de la pauvreté en milieu rural
		Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC)	- Environnement - Prévention et contrôle des Pollutions et Nuisances - Gestion du Littoral - Changement climatique - Gestion de la Qualité de l'Air - Développement durable
		Direction Régionale du Développement Rural (DRDR)	- Agriculture & sécurité alimentaire - Développement rural - Mise en œuvre de la politique agricole - Appui technique aux producteurs et à leurs organisations ainsi qu'aux collectivités territoriales
		Direction de l'Aménagement du Territoire	- Mise en œuvre de la politique nationale d'Aménagement et de développement territorial - Équité territoriale - Promotion de l'approche territoriale et intercommunale du développement
		Institut de Technologie Alimentaire (ITA)	- Transformation agroalimentaire - Recherche-développement
		Agence de Développement Local (ADL)	- Promotion et coordination des actions de développement local - Appui conseil, de suivi et d'aide à la prise de décision dans le domaine du développement local

		Agence Nationale pour la Relance des Activités économiques et sociales en Casamance (ANRAC)	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention et gestion de conflits - Coordination des activités de reconstruction en Casamance - Réintégration sociale et économique des combattants et de leurs familles, et celles des autres réfugiés et personnes déplacés - Elaboration de programmes de développement
		Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI)	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture et sécurité alimentaire - Aménagements hydroagricoles - Augmentation des revenus - Développement durable
		Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR)	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil agricole et rural décentralisé - Amélioration durable de la productivité et des productions - Promotion de l'innovation technique agricole - Information et formation des producteurs.
		Agence nationale d'insertion et de développement agricole (ANIDA)	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture irriguée avec la maîtrise de l'eau - Promotion des exploitations agricoles familiales - Appui des aires agricoles émergentes
		Agence Régionale de Développement- (ARD)	<ul style="list-style-type: none"> - Planification du développement local - Mise en cohérence des interventions entre collectivités territoriales d'une même région avec les politiques et plans nationaux - Suivi et évaluation des programmes et plans d'actions de développement local

	Collectivités territoriales	Ziguinchor : 3 départements (Bignona, Oussouye, Ziguinchor), Sédhiou : 3 départements (Boukiling, Goudomp, Sédhiou), Kolda : 3 départements (Kolda, Medina Y. Foulah, Velingara)	<ul style="list-style-type: none"> - Développement économique, éducatif, social, sanitaire, culturel et scientifique dans le respect de l'intégrité, de l'autonomie et des attributions des autres collectivités territoriales.
		Kolda (40 communes) ; Sédhiou (43 communes) ; Ziguinchor (30 communes)	
Acteurs institutionnels	Programmes de l' Etat du Sénégal	Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC)	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures socio-économiques de base - Développement rural - Agriculture et élevage - Renforcement des capacités institutionnelles des acteurs locaux
		Programme National de Développement Local (PNDL)	<ul style="list-style-type: none"> - Développement local - Accès aux services sociaux de base - Facilitation de l'accès au financement - Renforcement des capacités des acteurs locaux
		Programme d'Urgence de Modernisation des Axes et Territoires Frontaliers (PUMA)	<ul style="list-style-type: none"> - Désenclavement physique - Actions humanitaires et de solidarité - Infrastructures et équipements sociaux - Promotion économique - Infrastructures de sécurité territoriale - Infrastructures des services déconcentrés
		Programme National des Domaines Agricoles Communautaires	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'emploi des jeunes - Insertion des jeunes dans les métiers de l'agriculture - Promotion de l'investissement privé dans le secteur agricole - Emergence de pôles de développement
Acteurs Non Etatiques	Organisations communautaires de base	Réseau des organisations paysannes et pastorales du Sénégal (RESOPP/COOPAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Approvisionnement en intrants et équipements agricoles - Commercialisation - Formation - Transformation - Vente de services et services financiers
		Association pour le Développement Economique, Social et Culturel de l'Arrondissement de BONA. (ADESCAB)	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Plaidoyer - Elevage - Environnement

		Association Africaine de Jeunesse Agricole et Cultuelle (AAJAC/Colufifa)	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Elevage - Santé - Culture
		FADECBA (Fédération des associations de développement communautaire de Balantacounda)	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture pluviale - Elevage - Horticulture - Commerce - Formation
		Coopérative Union des Forces Agricoles de Kolda (UFAK)	<ul style="list-style-type: none"> - -Agriculture - -Elevage
		Entente des Groupements Associés de Diouloulou	<ul style="list-style-type: none"> - Multiplication des semences certifiées de riz pluvial - Production de riz pluvial - Transformation et commercialisation du riz. - Production et transformation du maïs en farine enrichie pour la lutte contre la malnutrition des enfants et femmes allaitantes. - Formation des producteurs sur les bonnes pratiques agricoles. - Reboisement des espèces en voie de disparition et la lutte contre la remontée salée à travers les digues de ceintures, de retenues et antisel. - Maraichage (appui technique aux femmes). - Expérimentation par rapport au remembrement des rizières. - Appui aux ménages sur l'amélioration des races (volailles et petits ruminants) - Transformation des fruits et légumes - Commercialisation des produits agricoles - Arboriculture fruitière et forestier
		Association de lutte contre l'exode rural (ASSOLUCER)	Agriculture
		AJAC LUKAAL (Association des Jeunes Agriculteurs de la Casamance)	<ul style="list-style-type: none"> - Arboriculture - Maraichage - Multiplication des semences paysannes du riz
		Coopérative agricole Ballale	<ul style="list-style-type: none"> - Production de céréales - Commercialisation

Acteurs Non Etatiques	Organisations communautaires de base	Coopérative des Agripreneurs de la commune de Niaguis	Horticulture
		Coopérative Moussa Molo Balde	- - Agriculture pluviale - -Elevage
		Coopérative Boutiapaye	Production et commercialisation du riz
		Coopérative Dooma	- Production de riz pluvial - Commercialisation du riz
		Fédération d'appui au développement du département d'oussouye	- Renforcement de capacités de bonne gouvernance - Accompagnement - Production et commercialisation des produits agricoles - Assainissement et eau potable
		Coopérative kérosène katama	- Production de riz pluvial - Commercialisation du riz
		Coopérative Agri-fouladou	- Production de riz pluvial - Commercialisation du riz
		Coopérative Mamacounda	- Agriculture - Commercialisation - Services
		Coopérative des éleveurs de Guiro Yero Bocar	Production laitière
Acteurs Non Etatiques	Organisations Non Gouvernementales	TOSTAN	- Abandon de l'excision. - Renforcement des capacités des femmes et des filles. - Protection de l'enfant. - Développement de la petite enfance. - Le Bien-être Communautaire.
		ENDA ÉNERGIE	- Accès à des services énergétiques durables - Contrôle citoyen effectif sur les ressources naturelles - Environnement

			- Développement Durable
		OFAD/Nafoore	- Droits humains - Protection de l'enfant et des groupes vulnérables - Sécurité Alimentaire - Entrepreneuriat - Changement Climatique - Education/Formation - Santé - Eau et Hygiène
		ChildFund Sénégal	- Santé communautaire - Nutrition et santé de la mère et de l'enfant - Education - Protection de l'enfance - Entrepreneuriat et autonomisation des femmes - Action sociale et bien être des familles.
		World Vision Sénégal	- Action sociale - Agriculture - Assainissement - Eau - Education - Crédit et micro finance Entrepreneuriat, Environnement - Formation Professionnelle, Genre - Protection de l'enfance - Santé - Nutrition - Santé de la mère et de l'enfant - Sécurité Alimentaire et résilience - Gouvernance.
		CARITAS Sénégal	- Secours d'Urgence et Appui aux Cantines Scolaires - Animation socio – pastorale - Hydraulique - Agriculture - Élevage - Environnement - Promotion Féminine - Santé Communautaire - Formation
		ONG 3D	- Démocratie et Gouvernance locale - Droits Humains - Développement local durable.

		Forum pour un Développement Durable Endogène (ONG FODDE)	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture et sécurité alimentaire - Education et formation - Environnement - Equité et genre - Culture et communication - Hygiène et assainissement
		Heifer International	Placements d'animaux (moutons, chèvres, volailles, porcs), placements d'intrants (semences, produits phytosanitaires, petits matériels), construction de bio digesteurs, formation technique relatives à l'agriculture, l'élevage, au développement du capital social et au renforcement de capacités organisationnelles ; développement des entreprises et des chaînes de valeur
Acteurs Non Etatiques	Acteurs à caractère privé	Sahélienne d'Entreprise de Distribution en Agro Business (SEDAB)	<ul style="list-style-type: none"> - Production et exportation de semences pour un groupe de grandes cultures - Vente de pommes de terre - Fourniture des engrais et des produits phytosanitaires.
		GIE Famille CORREA	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Commerce - Elevage des ovins et des volailles
		GIE Kaness	<ul style="list-style-type: none"> - Maraichage - Commercialisation des légumes - Prestation de services (moulin)
Partenaires techniques et financiers	Coopération Canadienne	Projet FAR (Femmes et agriculture résilientes)	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture & sécurité alimentaire - Adaptation aux changements climatiques Dimension genre
		Projet intégré de nutrition dans les régions de Kolda et Kédougou (PINKK)	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des pratiques nutritionnelles (incluant l'alimentation, la santé, l'hygiène, etc.) chez les femmes et les jeunes enfants - Augmentation de la disponibilité d'aliments riches en micronutriments particulièrement pour les enfants et les femmes
	USAID	Projet Passerelles	<ul style="list-style-type: none"> - Formation professionnelle - Education - Entreprenariat des jeunes
		Programme Gouvernance Locale pour le Développement (USAID GOLD)	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la gouvernance locale - Amélioration de la prestation de services au niveau des collectivités territoriales.
	FIDA		- Sécurité alimentaire

		Programme D'appui au Développement Agricole et à l'entreprenariat Rural – Phase 2 (PADAER 2)	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des revenus des petits producteurs (agriculteurs et éleveurs) - Création des emplois durables et rémunérateurs pour les ruraux, en particulier les femmes et les jeunes.
--	--	--	--

Toutefois, la plupart de ces partenariats qui découlent souvent sur la signature d'un protocole ne sont pas opérationnels.

— **Forces et faiblesses des collectivités territoriales**

D'une part, les forces des collectivités visités incluent la diversité des ressources naturelles, un potentiel touristique, la disponibilité des terres cultivables, une forte production agricole, un élevage assez dynamique et un engagement des producteurs.

Le graphique ci-dessous renseigne sur les potentialités des collectivités territoriales de la Casamance.

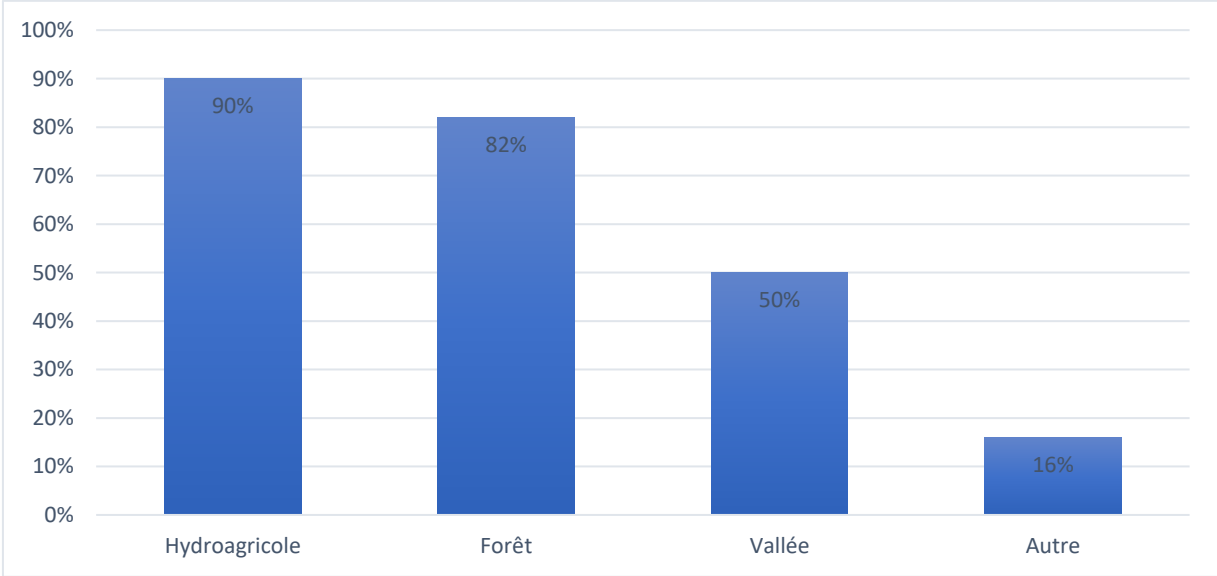


Figure 25 : Les potentialités des collectivités territoriales

L'appartenance de la Casamance au domaine climatique sud-soudanien lui confère des caractéristiques climatiques et morpho-pédologiques particulières. A ce titre, 90% des collectivités donnent une importance particulière aux potentialités hydro-agricoles. En effet, première région pluviométrique du Sénégal (plus 1000 mm par an), elle possède un réseau

hydrographique relativement dense et l'une des couvertures végétales les plus importantes du pays. La collecte et la distribution des produits forestiers non ligneux constituent une activité très lucrative, génératrice de richesse et d'emplois pour les populations.

D'autre part, les faiblesses comprennent le faible taux d'alphabétisation et un manque d'infrastructures adéquates telles que des pistes de production, des unités de transformation, de postes de santé, de magasins et l'accès à l'électricité.

Dans le domaine de l'agriculture, on note la présence assez significative de fermes agricoles mais leur dynamique est entravée par le déficit de pistes de production, d'unités de transformation, de matériel agricole, de formation, d'organisation et d'intrants. Les faiblesses du secteur de l'élevage sont liées aux difficultés de mise en marché et l'absence d'unités de transformation.

La disponibilité des fruits et légumes, des céréales, des produits forestiers non ligneux et des produits laitiers est constatée en toute saison dans la région naturelle de la Casamance.

La Casamance a longtemps été perçue comme le « grenier agricole » qui pouvait potentiellement subvenir à la forte demande en riz du pays. La pratique de la riziculture au niveau des aménagements des casiers rizicoles généralement situées dans les vallées confère aux collectivités une énorme potentialité. Toutefois, les vallées malgré leur potentiel pour le développement de la riziculture, souffrent de l'ensablement, de l'enclavement, du manque d'accompagnement des femmes, de la capacité limitée des femmes et de l'absence de crédits pour les femmes.

Les caractéristiques édaphiques des sols de rizières dont les textures sont favorables à la rétention d'eau, conditionnant ainsi le bon développement du riz, sont dénaturées par la présence de niveaux sableux sub-affleurants, parce que des phénomènes d'ensablement sont observés dans tous les sites. La salinité et l'ensablement constituent les types de dégradation des sols les plus communs. Leurs effets ont un impact sur la fertilité des sols et sur leur aptitude à la riziculture. On note aussi une faible mécanisation de l'agriculture au niveau des terroirs de la Casamance. En effet, les systèmes de production rizicole se traduisent par leur caractère

traditionnel, car les processus techniques reposent encore essentiellement sur l'énergie humaine et sur la prédominance de l'utilisation d'un outillage manuel.

La mobilité entre les villages, les pistes de production, la transformation des produits locaux, les barrières linguistiques, la communication, le paiement des impôts et le financement de l'agriculture sont des problèmes courants au niveau des collectivités.

— ***Acquis des collectivités territoriales en terme Renforcement des capacités locales pour une gouvernance locale inclusive et d'amélioration de l'accès aux services locaux***

En analysant le contenu fourni sur les acquis en termes de renforcement des capacités locales pour une gouvernance locale inclusive et l'amélioration de l'accès aux services locaux des collectivités, nous pouvons constater que plusieurs actions ont été entreprises dans différents domaines.

Il a été mentionné que des séances de reboisement ont été organisées par les collectivités. L'ONG 7A Maarewe a également contribué à la formation des jeunes sur l'entrepreneuriat, tandis que des efforts considérables sont prévus pour le renforcement des capacités des conseillers en bonne gouvernance et l'amélioration de l'accès aux services locaux.

En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, il a été mentionné que des formations ont été dispensées aux agents municipaux, aux conseillers, aux jeunes et aux femmes pour renforcer leurs capacités. Des efforts ont également été fournis pour sensibiliser et former les ressources humaines de la collectivité locale.

Dans l'ensemble, la collectivité mobilise beaucoup de moyens pour ce domaine, et plusieurs couches de la société, notamment les jeunes et les femmes, en ont bénéficié. Les responsables des jeunes ont également été formés, et les rôles et responsabilités des conseillers municipaux et des élus ont été clarifiés grâce à des formations en gestion.

Des actions de sensibilisation et de formation ont également été menées, en particulier au niveau des agents de la collectivité locale, pour obtenir des résultats concrets dans l'amélioration de l'accès aux services locaux et dans la gouvernance locale inclusive.

— ***Acquis des collectivités territoriales en termes d'amélioration de la connectivité rurale et de l'accès aux activités économiques***

Il ressort que des efforts ont été faits pour améliorer la connectivité rurale et l'accès aux activités économiques des collectivités. Dans le cadre de mise en œuvre de projets antérieurs tels que le PPDC et le PUDC, des pistes de production ont été construites dans des zones qui en étaient dépourvues, ce qui facilite l'accès aux périmètres agricoles. Des marchés ont été créés pour permettre aux agriculteurs de vendre leurs produits et ainsi stimuler l'économie locale.

L'Etat et les collectivités en partenariat avec d'autres acteurs ont fourni des efforts pour la mise en place d'infrastructures structurantes, telles que l'extension du réseau électrique, la réalisation d'infrastructures sanitaires et l'amélioration de l'accès à l'eau potable. Cependant, des problèmes de connectivité persistent avec un faible maillage des réseaux proposés par les opérateurs téléphoniques tels qu'Expresso, Free et Orange.

Des formations sont proposées pour renforcer les compétences des agriculteurs et des entrepreneurs locaux, ainsi que la mise en place d'une plateforme pour les femmes de la collectivité.

— ***Enjeux et défis auxquelles les collectivités territoriales font face pour le PDEC***

On peut identifier plusieurs enjeux et défis auxquels font face les collectivités avec le PDEC.

Tout d'abord, l'acquisition de matériels agricoles modernes et l'implantation d'unités pour la transformation des productions sont des mesures qui peuvent booster l'économie locale. Cependant, la formation adéquate des agents de la municipalité pour garantir une efficacité dans la supervision et la gestion durable de ces investissements s'avère opportune. En outre, la construction de magasins de stockage et l'aménagement des vallées sont des mesures nécessaires pour répondre à la demande des populations.

Un autre enjeu important est la création d'un marché centralisateur des produits du terroir pour satisfaire la demande des populations.

Le désenclavement de certaines zones demeure crucial pour favoriser le développement économique et social de la collectivité. La construction de postes de santé, l'électrification, la mise en place de pistes de production et la création d'un marché central sont des mesures nécessaires pour atteindre cet objectif.

La déforestation de la Casamance est un enjeu majeur qui doit être pris en compte dans le PDEC. La forêt est un élément clé pour la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Ainsi, il est crucial de ménager la forêt et de renforcer les forages pour disposer d'eau potable.

En outre, le manque d'infrastructures de base, le déficit en eau, la formation des OCB, la réduction du taux de chômage, l'électrification rurale et le maintien des jeunes dans la localité sont des défis à relever pour assurer le développement économique et social de la collectivité.

Pour atteindre ces objectifs, il est important de redoubler l'appui aux jeunes pour les maintenir dans la localité et d'accompagner les femmes dans les activités génératrices de revenus. Il est également important de sensibiliser la population sur les enjeux des conflits dans les foyers et sur la manière d'améliorer l'allègement des femmes.

Enfin, la valorisation des terres et des infrastructures, la transformation des produits locaux et la collaboration franche sont des mesures qui peuvent favoriser le développement économique de la collectivité. Cependant, ces mesures nécessitent des ressources financières, des infrastructures adéquates et une franche collaboration entre les différents acteurs impliqués dans le processus de développement.

— **Activités à développer**

Les principales activités à développer dans les collectivités pour résoudre les problèmes identifiés se présentent comme suit :

- ✓ Causeries et sensibilisation sur les pratiques agricoles durables et la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ Elaboration d'une base de données réelle sur la population, les ressources naturelles, les activités économiques, etc.

- ✓ ;
- ✓ Création d'écoles de formation spécialisées pour les enfants qui ont abandonné le cursus scolaire classique ;
- ✓ Accompagnement des groupements de femmes pour la réalisation de projets économiques ;
- ✓ Réalisation de pistes pour faciliter l'accès aux zones de production ;
- ✓ Déménagement des zones touchées par les conflits pour assurer la sécurité des populations et permettre la réhabilitation des terres ;
- ✓ Dialogue transfrontalier pour favoriser la coopération régionale et la mise en place de projets transfrontaliers ;
- ✓ Fourniture d'équipements et d'intrants agricoles pour améliorer la productivité et la qualité des cultures ;
- ✓ Formation des agriculteurs aux nouvelles techniques et pratiques agricoles ;
- ✓ Accompagnement et organisation des femmes et des jeunes pour leur permettre de participer activement à la vie économique et sociale de la collectivité ;
- ✓ Réhabilitation des pistes de production pour faciliter le transport des produits agricoles et favoriser le développement économique local ;
- ✓ Recherche de partenaires financiers pour financer les projets de développement ;
- ✓ Désenclavement des zones enclavées en facilitant l'accès aux infrastructures de base telles que l'électricité, l'eau potable, etc.
- ✓ Organisation de formations, de causeries et de forums pour informer et sensibiliser la population aux enjeux du développement local ;
- ✓ Organisation de conventions des grandes communes pour faciliter la mise en place de projets régionaux ;
- ✓ Intensification de l'agriculture en encourageant l'utilisation de techniques modernes et de semences améliorées
- ✓ Promotion du commerce en développant des infrastructures commerciales et en facilitant l'accès aux marchés locaux et régionaux ;

- ✓ Promotion de la production animale en encourageant l'élevage de bétail de qualité et en fournissant des services de santé animale de qualité ;
- ✓ Tenue immédiate d'un forum du partenariat pour favoriser la collaboration entre les différents acteurs du développement local ;
- ✓ Rédaction de projets dans toutes les activités économiques identifiées pour le développement local ;
- ✓ Sensibilisation de la population à la gestion socio-économique de la collectivité pour favoriser la participation citoyenne ;
- ✓ Mise en place d'une synergie des partenaires de la collectivité pour renforcer l'efficacité des interventions de développement ;
- ✓ Mesures d'accompagnement des partenaires pour assurer leur intégration et leur participation active aux projets de développement ;
- ✓ Installation d'unités de transformation céréalères pour valoriser la production agricole locale.

— **Recommandations pour l'efficacité du PDEC**

Les recommandations des collectivités pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du PDEC de manière globale se présentent comme suit :

- ✓ Accélérer la procédure et aménager un calendrier de travail adapté pour la réalisation des activités du projet ;
- ✓ Améliorer l'accès aux infrastructures de base telles que les hôpitaux, les marchés régionaux, les infrastructures de stockage, conditionnement et transformation ;
- ✓ Améliorer les réseaux de communication dans les communes ;
- ✓ Accompagner les collectivités locales en leur fournissant des ressources et en les aidant à résoudre les problèmes d'infrastructure routière ;
- ✓ Favoriser l'appropriation du projet par la population locale et encourager leur participation active dans sa mise en œuvre ;
- ✓ Apporter un appui financier et technique aux collectivités locales pour leur permettre de mener à bien les activités du projet ;

- ✓ Établir une bonne collaboration et un partenariat solide avec les collectivités locales pour construire des infrastructures socio-économiques de base telles que des pistes de production, des forages, des salles de classe, des équipements sanitaires, etc.
- ✓ Développer les activités agricoles et encourager la création d'unités de transformation de l'anacarde (noix et pomme), ainsi que la dotation de matériel agricole ;
- ✓ Faciliter l'accès aux semences et engrais qui constituent des postes de dépense importants pour les ménages ;
- ✓ Continuer la collaboration avec les collectivités locales en renforçant les capacités de l'équipe municipale et en accompagnant la mairie dans l'élaboration des documents nécessaires à la réalisation des activités du projet ;
- ✓ Mettre en place des comités de suivi-évaluation pour assurer une bonne exécution des activités du projet ;
- ✓ Identifier les priorités de la commune et orienter les interventions vers l'agriculture et l'élevage ;
- ✓ Mobiliser les fonds nécessaires pour le financement des activités de développement de la commune ;
- ✓ Établir un bon partenariat avec les collectivités locales pour résoudre les difficultés auxquelles elles font face ;
- ✓ Planifier et financer les activités du projet de manière efficace ;
- ✓ Renforcer le réseau téléphonique et les pistes de production, ainsi que construire des maisons pour les femmes, développer le maraîchage et la construction des gares routières.
- ✓ Sensibiliser et former la population locale pour les impliquer dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- ✓ Se rapprocher de la base, des maires et de l'équipe municipale pour une bonne réussite des activités du projet.

— **Risques associés au projet**

La plupart des commentaires ne mentionnent pas de risques associés à la mise en œuvre du PDEC. Cependant, quelques risques ont été identifiés, notamment la non-appropriation de la

population, la politisation du projet, le non-suivi du projet et la non-implication des acteurs concernés (populations). Ces risques pourraient compromettre la réussite du projet et sa durabilité à long terme.

D'autres risques pourraient inclure la cohésion sociale, la déviation de la collectivité, la faute de mauvaise orientation, l'insécurité, la non-collaboration avec les collectivités locales, la mauvaise collaboration avec le projet, la minimisation ou l'ignorance des priorités et la non-prise en compte des problèmes. Il est important de noter que l'absence de risques identifiés ne signifie pas que des risques n'existent pas.

Il est donc crucial pour les parties prenantes du projet de surveiller attentivement ces risques et de mettre en place des mesures d'atténuation appropriées pour garantir une mise en œuvre efficace et réussie du PDEC.

Tableau 43 : Indicateurs des objectifs de développement du projet

Indicateur	BPC	Référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
Gouvernance locale inclusive et résiliente au changement climatique, connectivité rurale et moyens de subsistance améliorés							
Les bénéficiaires dans les zones cibles du projet bénéficient d'un accès amélioré aux services socio-économiques résilients au changement climatique (ventilés par sexe et par jeunes) (nombre) (Nombre)			250 000	500 000	750 000	750 000	750 000
Bénéficiaires interrogés qui estiment que les investissements du projet reflètent leurs besoins (ventilés par sexe et par jeune) (Pourcentage) (Pourcentage)		0,00	85	85	85	85	85
Augmentation de la population à moins de 5 km d'une route praticable en tout temps (Pourcentage) (Pourcentage)		0	2	5	10	13	15
Superficie gérée de manière durable (ha) (Hectare(Ha))		0	0	500	1 500	4 000	6 000
Femmes bénéficiaires déclarant une augmentation de leur revenu annuel suite à la prestation de services agricoles (nombre) (Nombre)		0	0	500	1 000	3 000	4 000

Tableau 44 : Indicateurs de résultats intermédiaires par composantes

Nom de l'indicateur	BPC	Référence	Cibles intermédiaires				Cible finale
			1	2	3	4	
Composant 1							

Nombre de PCD préparés/mis à jour favorisant la participation, l'inclusion sociale et tenant compte du climat (Nombre)	0	20	40	60	60	60
Nombre de plans de mobilité locaux développés favorisant l'inclusion sociale et tenant compte du climat (Nombre)	0	3	9	9	9	9
Mise en œuvre des Plans Locaux de Développement – PCD dans les communes participantes (%) (Pourcentage)	0	10	20	40	70	90
Les communes sont plus transparentes grâce à la diffusion d'informations sur les processus et les résultats de la planification locale (Nombre)	0	20	40	60	60	60
Femmes bénéficiaires déclarant avoir leur mot à dire dans la prise de décision communautaire (%) (Pourcentage)	0	50				70
Nombre de sous-projets socio-économiques climato-intelligents (Nombre)	0	40	120	200	330	330
Composante 2						
Nombre de personnes pouvant accéder à des marchés de taille régionale en 120 minutes dans la zone du projet (ventilé par sexe) (Nombre)	0	0	500 000	550 000	600 000	650 000
Augmentation du nombre de femmes pouvant accéder aux services de santé en 60 minutes dans certaines zones du projet (Nombre)	0	0	15 000	30 000	45 000	60 000
Routes toutes saisons résilientes au climat réhabilitées (secondaires et tertiaires) (kms) (Kilomètres)	0	10	90	150	200	250
Composante 3						
Bénéficiaires des sous-projets sur les moyens de subsistance (Nombre)	0	400	2 000	4 000	6 000	8.000
Développement de stratégies de chaîne de valeur inclusives et résilientes (Nombre)	0	5				5

Augmentation de la participation des femmes et des jeunes dans les structures de gouvernance des OCB (%) (Pourcentage)		0	5	20	30	35	35
Composante 4							
Plateforme de gestion des connaissances en Casamance établie et opérationnelle (Oui/Non)		Non	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
Nombre d'utilisateurs réguliers de services numériques (application CDD et services d'agriculture numérique) (ventilés par genre) (Nombre)		0	100	500	1 000	2 000	3 000

Annexe

Base de sondage village bénéficiaire

Liste des vallées

Régions	Département	Commune	Localité	Type de travaux réalisés	Superficie (ha)
Ziguinchor	Bignona	Diégoune	Diégoune	Réalisation d'une digue anti-sel de 1600 mètres dans la Commune de Diégoune avec deux ouvrages de gestion de lames d'eau	70
Ziguinchor	Bignona	Diégoune	Djimande	Réalisation d'une digue de rétention avec ouvrage de régulation d'eau dans la vallée de Djimande	56
Ziguinchor	Bignona	Tenghory	Kafesse-Petit Koulaye	Réalisation de deux digues de rétention dans la vallée de Kafesse avec ouvrages de gestion de lames d'eau et un ouvrage de gestion d'eau sur la digue-piste existante dans la vallée de Boutolate	56
Ziguinchor	Bignona	Tenghory	Diarone-Falmère	Réalisation de deux digues de rétention avec ouvrages de gestion de lames d'eau dans la vallée de Boutolate	106
Ziguinchor	Bignona	Tenghory	Boutolate	Réalisation d'une digue de rétention avec deux ouvrages de gestion d'eau dans la vallée de Boutolate	44
Ziguinchor	Bignona	Balingore	Bagaya	Réalisation d'une digue de ceinture anti-sel avec ouvrage de régulation d'eau dans la vallée de Bagaya	75
Ziguinchor	Bignona	Balingore	Mandégane	Réalisation d'une digue anti-sel avec deux ouvrages de régulation d'eau dans la vallée de Mandégane	327
Ziguinchor	Bignona	Mangagoulack	Diatock	Réalisation de deux digues de rétention avec ouvrage de régulation d'eau dans la vallée de Diatock	87
Ziguinchor	Bignona	Niamone	Niamone	Réalisation d'une digue de rétention et anti-sel avec deux ouvrages de régulation d'eau dans la vallée de Niamone	312

Ziguinchor	Bignona	Niamone	Guérina-Diengue	Réalisation d'une digue de rétention dans la vallée de Guérina-Diengue	125
Ziguinchor	Ziguinchor	Boutoupa Camaracounda	Mpack, Borafaye	Construction de digues-pistes et d'ouvrages de régulation dans la vallée de Mpack dans le département de Ziguinchor : Lot 1 : 2 digues-pistes et 5 ouvrages de régulation d'eau	600
Ziguinchor	Ziguinchor	Nyassia	Bofa, Toubacouta	Construction de digues-pistes et d'ouvrages de régulation dans la vallée de Mpack dans le département de Ziguinchor : Lot 2 : 2 digues-pistes et 3 ouvrages de régulation d'eau	700
Sédhiou	Sédhiou	Diendé	Bakoum	Réhabilitation de la digue antisel avec ouvrage et construction de deux ouvrages sur la route nationale, dans la vallée de Bakoum	150
Sédhiou	Sédhiou	Koussy	Talto	Réhabilitation de la digue antisel de Talto	202
Sédhiou	Bounkiing	Diaroumé	Ndiama	Réhabilitation de quatre (04) diguettes de rétention dans la vallée de Ndiama	303
Sédhiou	Bounkiing	Inor	Boukiling & Tobor	Réhabilitation des vallées de Boukiling, Tobor	310
Sédhiou	Bounkiing	Bona	Bona	Réhabilitation des vallées de Bona, Briou et Djiragone	50
Sédhiou	Bounkiing	Bona	Briou	Réhabilitation des vallées de Bona, Briou et Djiragone	50
Sédhiou	Bounkiing	Bona	Djiragone	Réhabilitation des vallées de Bona, Briou et Djiragone	50
Sédhiou	Goudomp	Samine	Samine, Samine Sathioum	Réhabilitation de la digue antisel et de la digue de rétention de Samine-Sathioum dans la vallée de Samine	1 100
Sédhiou	Goudomp	Dioudoubou	Toniataba	Réhabilitation et aménagement de la vallée de Toniatatba dans la Commune de Dioudoubou	235
Kolda	Velingara	Saré Coly Sallé	Saré Coly Sallé	Aménagement de la vallée de Saré Coly Sallé	154

Kolda	Kolda	Coumbakara	Thiarap	Aménagement de vallées rizicoles de Thiarap saré (204ha)	204
Kolda	Kolda	Coumbakara	Tyideli	Aménagement de vallées rizicoles de Tyideli (121ha).	121

Liste des infrastructures de la région de Kolda

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	MILIEU	Marchés Hebdomadaires	Nombre de Marchés	Boutique ref	Routes bitumées	Routes latéritiques	Magasin de stockage
KOLDA	Kolda	BAGADADJI	Rural	4	0	9	16	21	2
KOLDA	Kolda	COUMBACARA	Rural	0	0	5	0	28	2
KOLDA	Kolda	DABO	Urbain						
KOLDA	Kolda	DIALAMBERE	Rural	0	0	8	7	33	0
KOLDA	Kolda	DILOULACOLON	Rural	0	0	19	3	12	5
KOLDA	Kolda	GUIRO YERO BOCAR	Rural	1	0	12	0	4	2
KOLDA	Kolda	KOLDA	Urbain						
KOLDA	Kolda	MAMPATIM	Rural	1	0	13	6	14	3
KOLDA	Kolda	MEDINA CHERIF	Rural	0	0	6	3	9	3
KOLDA	Kolda	MEDINA EL HADJI	Rural	0	0	8	0	2	6
KOLDA	Kolda	SALIKEGNE	Urbain						
KOLDA	Kolda	SARE BIDJI	Rural	1	0	15	8	8	0
KOLDA	Kolda	SARE YOBA DIEGA	Urbain						
KOLDA	Kolda	TANKANTO ESCALE	Rural	0	0	10	5	1	4
KOLDA	Kolda	THIETTY	Rural	0	0	8	0	6	3
KOLDA	Médina Yoro Foulah	BADION	Rural	0	0	3	0	15	0
KOLDA	Médina Yoro Foulah	BIGNARABE	Rural	1	0	3	1	6	2
KOLDA	Médina Yoro Foulah	BOUROUCO	Rural	0	0	26	0	0	5

KOLDA	Médina Yoro Foulah	DINGUIRAYE	Rural	0	0	3	2	12	1
KOLDA	Médina Yoro Foulah	FAFACOUROU	Rural	1	0	2	0	6	6
KOLDA	Médina Yoro Foulah	KEREWANE	Rural	1	0	27	0	8	4
KOLDA	Médina Yoro Foulah	KOULINTO	Rural	2	0	6	0	4	0
KOLDA	Médina Yoro Foulah	MEDINA YORO FOULAH	Urbain						
KOLDA	Médina Yoro Foulah	NDORNA	Rural	1	0	8	0	5	1
KOLDA	Médina Yoro Foulah	NIAMING	Rural	0	0	7	0	16	6
KOLDA	Médina Yoro Foulah	PATA	Urbain						
KOLDA	Vélingara	BONCONTO	Rural	0	1	5	1	3	3
KOLDA	Vélingara	DIAOUBE-KABENDOU	Urbain						
KOLDA	Vélingara	KANDIA	Rural	0	1	11	1	31	0
KOLDA	Vélingara	KANDIAYE	Rural	0	0	7	4	43	12
KOLDA	Vélingara	KOUNKANE	Urbain						
KOLDA	Vélingara	LINKERING	Rural	1	0	13	6	17	3
KOLDA	Vélingara	MEDINA GOUNASS	Rural	0	0	8	1	3	3
KOLDA	Vélingara	NEMATABA	Rural		0	9	1	29	1
KOLDA	Vélingara	OUASSADOU	Rural	1	0	16	1	25	6
KOLDA	Vélingara	PAKOUR	Rural	0	0	9	0	15	0
KOLDA	Vélingara	PAROUMBA	Rural	0	1	11	0	25	1
KOLDA	Vélingara	SARE COLY SALLE	Rural	2	0	25	15	57	1

KOLDA	Vélingara	SINTHIANG KOUNDARA	Rural	1	2	38	9	42	1
-------	-----------	-----------------------	-------	---	---	----	---	----	---

Liste des infrastructures de la région de Sédhiou

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	MILIEU	Marche hebdo	Nombre de marches	Boutique ref	Routes bitumées	Routes latéritiques	Magasin de stockage
SEDHIOU	Boukiling	BOGHAL	Rural	0	0	22	0	1	1
SEDHIOU	Boukiling	BONA	Rural	1	0	15	4	2	3
SEDHIOU	Boukiling	BOUNKILING	Urbain						
SEDHIOU	Boukiling	DIACOUNDA	Rural	1	0	9	2	1	4
SEDHIOU	Boukiling	DIAMBATY	Rural	0	0	16	0	0	0
SEDHIOU	Boukiling	DIAROUME	Rural	1	0	23	2	3	1
SEDHIOU	Boukiling	DJINANY	Rural	0	0	0	0	0	5
SEDHIOU	Boukiling	FAOUNE	Rural	2	1	11	4	2	7
SEDHIOU	Boukiling	INOR	Rural	0	0	15	2	4	5
SEDHIOU	Boukiling	KANDION MANGANA	Rural	0	0	8	0	0	4
SEDHIOU	Boukiling	MADINA WANDIFA	Urbain						
SEDHIOU	Boukiling	NDIAMACOUTA	Urbain						
SEDHIOU	Boukiling	NDIAMALATHIEL	Rural	0	0	9	0	2	0
SEDHIOU	Boukiling	TANKON	Rural	0	0	32	2	0	4
SEDHIOU	Gougomp	BAGHERE	Rural	0	0	8	5	3	2
SEDHIOU	Gougomp	DIATTACOUNDA	Urbain						
SEDHIOU	Gougomp	DIOUBOUDOU	Rural	1	0	9	0	3	3
SEDHIOU	Gougomp	DJIBANAR	Rural	1	1	4	0	3	1
SEDHIOU	Gougomp	GOUDOMP	Urbain						
SEDHIOU	Gougomp	KAOUR	Rural	0	0	6	4	2	1

Liste des infrastructures de la région de Ziguinchor

REGION	DEPARTEMENT	COMMUNE	MILIEU	Marche hebdo	Nombre de marches	Boutique ref	Routes bitumées	Routes latéritiques	Magasin de stockage
ZIGUINCHOR	Oussouye	MLOMP	Rural	0	0	2	2	2	4
ZIGUINCHOR	Oussouye	OUKOUT	Rural	0	0	12	3	9	1
ZIGUINCHOR	Oussouye	OUSSOUYE	Urbain						
ZIGUINCHOR	Oussouye	SANTHIABA MANJACQUE	Rural	0	0	10	0	1	2
ZIGUINCHOR	Ziguinchor	ADEANE	Rural	0	3	7	7	6	5
ZIGUINCHOR	Ziguinchor	BOUTOUPA CAMARA COUNDA	Rural	0	1	6	3	5	2
ZIGUINCHOR	Ziguinchor	ENAMPORE	Rural	1	0	15	0	11	6
ZIGUINCHOR	Ziguinchor	NIAGUIS	Rural	0	1	5	3	9	3
ZIGUINCHOR	Ziguinchor	NYASSIA	Rural	2	1	12	2	5	2
ZIGUINCHOR	Ziguinchor	ZIGUINCHOR	Urbain						
ZIGUINCHOR	Bignona	BALINGORE	Rural	0	0	0	0	0	0
ZIGUINCHOR	Bignona	BIGNONA	Urbain						
ZIGUINCHOR	Bignona	COUBALAN	Rural	0	0	9	0	8	5
ZIGUINCHOR	Bignona	DIEGOUNE	Rural	0	1	3	2	3	0
ZIGUINCHOR	Bignona	DILOULOU	Urbain						
ZIGUINCHOR	Bignona	DJIBIDIONE	Rural	0	0	15	0	12	4
ZIGUINCHOR	Bignona	DJINAKI	Rural	0	0	20	8	10	5
ZIGUINCHOR	Bignona	KAFOUNTINE	Rural	0	3	15	0	7	2
ZIGUINCHOR	Bignona	KARTHIACK	Rural	0	0	4	4	2	1
ZIGUINCHOR	Bignona	KATABA I	Rural	0	2	30	4	22	5
ZIGUINCHOR	Bignona	MANGAGOULACK	Rural	0	1	8	0	7	8
ZIGUINCHOR	Bignona	MLOMP	Rural	0	2	13	12	11	2
ZIGUINCHOR	Bignona	NIAMONE	Rural	0	2	10	3	7	0
ZIGUINCHOR	Bignona	OULAMPANE	Rural	2	0	16	5	4	0
ZIGUINCHOR	Bignona	OUONCK	Rural	0	0	19	0	19	1

ZIGUINCHOR	Bignona	SINDIAN	Rural	0	1	10	0	4	2
ZIGUINCHOR	Bignona	SUELLE	Rural	0	2	14	2	13	1
ZIGUINCHOR	Bignona	TENGHORY	Rural	1	1	23	4	20	5
ZIGUINCHOR	Bignona	THIONCK-ESSYL	Urbain						
ZIGUINCHOR	Oussouye	DJEMBERING	Rural	0	2	12	2	4	1

